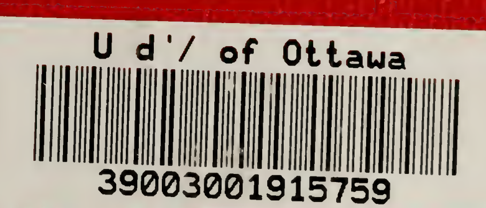


HISTOIRE

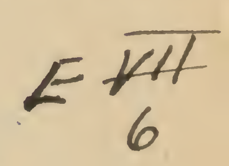
DE LA

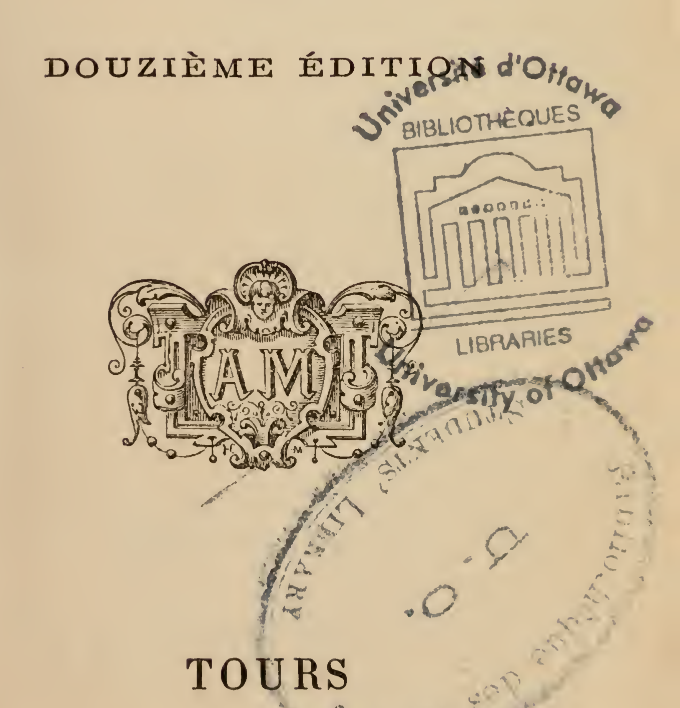
CHEVALERIE

PAR

J.-J.-E. ROY

DOUZIÈME ÉDITION

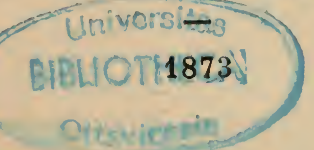




TOURS

ALFRED MAME ET FILS, ÉDITEURS

1873





Un Tournoi

HISTOIRE

de la

Chevalerie

PAR

J. J. E. Roy.



La veille des Armes

Tours

Ad. Mame & Cie

ÉDITEURS.

HISTOIRE

DE LA

CHEVALERIE

CHAPITRE I

Origine de la chevalerie. — Tableau de l'Europe au Xᵉ et au XIᵉ siècles.

On a beaucoup écrit sur l'origine de la chevalerie : les uns l'ont placée à l'époque de la première croisade, les autres l'ont fait remonter à une date beaucoup plus reculée. M. de Chateaubriand la fixe au commencement du VIIᵉ siècle. Sans produire ici les dissertations auxquelles ce sujet a donné lieu, nous allons présenter un tableau succinct de l'état de l'Europe à l'époque où la chevalerie commença à faire sentir son influence salutaire. C'est alors seulement que cette institution nous intéresse et nous charme, comme elle cesse de le faire quand les progrès de la civilisation, le retour vers l'ordre,

et l'action puissante de l'autorité rendent inutile l'emploi de la force individuelle pour la répression des abus et l'exécution des lois. Mais, avant d'atteindre cette dernière époque, il faut parcourir plus de trois siècles. « Heureusement qu'on traverse ce long et pénible désert sous l'escorte de l'aimable et brillante chevalerie. Cette institution admirable de nos pères, ce sublime effort de l'enthousiasme et de la vertu, qui ne semble plus aujourd'hui, dans nos temps réguliers, qu'une noble extravagance, fut pourtant dans ces temps d'anarchie le supplément des lois et la sauvegarde des droits les plus chers; ce fut la protection de la veuve et de l'orphelin, l'abri du faible, l'effroi des brigands : en un mot, ce fut un vrai présent que le Ciel fit à la terre, pour y retenir, dans ces temps de désolation, les vertus prêtes à la déserter (1). »

L'invasion des barbares, qui pendant plusieurs siècles inondèrent l'Europe, avait englouti dans ses flots tous les restes de la civilisation romaine. Lois, littérature, beaux-arts, monuments, tout avait péri dans ce naufrage. Charlemagne parut; son génie opposa une digue à ce torrent dévastateur ; mais quand sa main puissante ne fut plus là pour soutenir l'ouvrage qu'il avait élevé, le torrent reprit son cours avec plus de violence qu'auparavant. « Le xe siècle se présente sous le hideux ensemble de l'ignorance, de la rudesse et de la superstition

(1) M. de Las Cases, *Atlas historique*.

la plus complète; les sciences sont littéralement enfouies dans les monastères, qu'elles ont pris pour asile; les moines n'en sont que les gardiens, et non les oracles. Les beaux-arts ont expiré sous la masse informe de quelques monuments gothiques; la société morale n'est ni moins malheureuse ni moins désespérée; la brutalité universelle est au comble; les grâces, le bon goût, toutes les communications douces qui embellissent et composent le charme de la vie, semblent avoir déserté la société humaine (1). »

De nouveaux barbares, connus sous le nom de Normands, couvrent tous les rivages de l'Océan de leurs barques innombrables, et pénètrent, en remontant les fleuves, jusque dans l'intérieur des terres, portant partout avec eux le pillage, le meurtre et l'incendie.

« Le grand empire fondé par Charlemagne se dissout, et il s'opère la grande révolution qui change le monde antique dans le monde féodal. Les ducs, les comtes, les vicomtes retiennent et s'approprient les châteaux, les villes, les provinces dont ils avaient reçu le commandement. L'esclavage personnel disparaît peu à peu pour faire place au servage. Ainsi s'élève au sein de l'ancienne monarchie un système nouveau qui, sous le nom de féodalité, forme une hiérarchie de suzerains, de vassaux et d'arrière-vassaux, et lie entre eux toutes les classes, tous les

(1) Las Cases.

individus, depuis le monarque, seigneur suprême, jusqu'au serf attaché à la glèbe, premier et dernier anneau de la chaîne (1). »

Dans toute l'Europe, la même cause agit, les mêmes faits s'accomplissent : le monarque n'est plus que le chef de nom d'une aristocratie religieuse et politique, république de tyrannies diverses.

Avec la féodalité, cette confédération de petits despotes, inégaux entre eux et ayant les uns envers les autres des devoirs et des droits, mais investis dans leurs propres domaines, sur leurs sujets directs, d'un pouvoir arbitraire et absolu, naquirent les haines qu'excite l'inégalité des conditions, les dangers qu'entraîne l'exercice du pouvoir, les dévastations qu'amènent les querelles du voisinage, et tous subirent la présence continuelle de la force et de la guerre.

« Jetons un coup d'œil sur cette Europe déchirée par toutes ces discordes sanglantes : que voit-on dans ces campagnes cultivées en si peu d'endroits, inondées dans tant de vallons, marécageuses dans tant de plaines, et couvertes, sur leurs montagnes et sur leurs collines, de noires et antiques forêts ? La demeure guerrière des seigneurs, dont l'enceinte est fortifiée de tours crénelées, et, dans les vallées voisines, les chaumières des serfs qui cultivent les terres du domaine de leur maître. Les châteaux étaient presque toujours construits dans un lieu

(1) Chateaubriand, *Études historiques.*

favorable à la défense : tantôt sur le haut d'une montagne dont le flanc escarpé et inaccessible rendait toute attaque impossible de ce côté ; tantôt auprès d'un torrent qui, en se creusant de profonds abîmes, avait préparé un fossé naturel à la forteresse élevée sur ses bords. On apercevait de loin ces retraites guerrières, qui s'élevaient au-dessus des plus hautes forêts, et semblaient vouloir subjuguer la nature (1). »

Les châteaux se composaient ordinairement de grosses tours rondes ou carrées, dont la plate-forme était couronnée de créneaux saillants ; quelquefois elles étaient flanquées de massifs de pierre qui supportaient des espèces de belvédères. Ces tours étaient tellement un apanage de noblesse, que souvent, en parlant d'un gentilhomme dont on voulait vanter la dignité, on disait : *Il a une tour* (2).

Parmi les tours des châteaux, il y en avait une moins grande, mais beaucoup plus élevée que les autres, et dont les lucarnes étaient ouvertes aux quatre vents. Elle s'appelait le beffroi ; c'était le lieu d'observation, où étaient suspendus à deux solives la cloche d'alarme et le tocsin que l'on sonnait pour prévenir que l'on découvrait des soldats dans la campagne. A ce signal les serfs quittaient leurs travaux, et se rassemblaient dans le château pour s'y défendre sous les ordres de leur seigneur. Dans le

(1) Marchangy, *Gaule poétique.*
(2) *Idem, ibid.*

beffroi se trouvait une espèce de sentinelle appelée *wacht*, *guaite* (d'où est venu le mot guet), dont l'emploi était d'annoncer avec un cornet le point du jour et le lever du soleil, pour appeler les gens de la campagne à leurs travaux. La *guaite* donnait encore le signal de la *huée*. On appelait ainsi le cri qui partait du château quand un vol ou un meurtre avait été commis, cri que devait répéter à l'instant chaque vassal, afin qu'on fût averti du crime dans toute l'étendue du fief, et qu'on pût saisir le coupable.

Les grosses tours des châteaux forts étaient séparées par des galeries crénelées ou par divers corps de bâtiments percés de fenêtres inégales, dont l'embrasure indiquait l'épaisseur des murailles et des parapets. Ces fenêtres étaient rondes ou carrées; on leur donnait quelquefois la forme d'yeux, d'oreilles, de feuilles de trèfle; les volets étaient de simple toile. Des palissades, des fossés, des barbacanes et des mâchicoulis défendaient l'entrée du manoir féodal. Les ouvertures secrètes, les meurtrières, les couloirs, les guichets, les poutres retenues en l'air par des câbles de fer, les portes basses et souterraines dont le seuil était enfoui dans un terrain humide et glissant, les citernes sans rebords, les ponts sans *garde-fous*, le bruit des eaux invisibles grondant sourdement sous des voûtes lugubres et sonores, tout faisait redouter quelque surprise dans ces lieux étranges, et justifiait les contes populaires des hameaux voisins. Les appartements étaient mal distribués; on n'y voyait que des cabi-

nets noirs, de vastes chambres, où étaient des lits larges de douze pieds, de grandes salles mal fermées, où l'araignée filait ses légers tissus, où la chauve-souris venait voltiger autour des piliers en forme de potence, qui servaient de supports aux plafonds; dans l'angle poudreux de la galerie, les chiens, dressés à ce manége par les veneurs, épiaient les loirs, les mulots et les rats.

Les cheminées étaient immenses, des chênes entiers y brûlaient à la fois durant l'hiver. Le seigneur, sa famille, ses écuyers et tous ses commensaux pouvaient s'y chauffer à l'aise, et même placer entre eux la table d'échecs, la mandore, la harpe, le métier à broderies, et les petits pages, dont les bras, enchaînés dans l'écheveau de soie ou de lin, servaient de dévidoir *aux belles cousines*. Le dessus de ce vaste foyer était orné quelquefois de lances, de *plombées*, de hallebardes placées en travers; plus souvent on y voyait des sculptures et des bas-reliefs, les timbres et les écussons du maître du logis. Quand le mauvais temps ne permettait pas de siéger sur le perron du château, la plus grande de ces salles lambrissées d'armures et d'enseignes servait de tribunal au seigneur justicier.

La chasse était l'exercice habituel et presque l'unique occupation des seigneurs quand la guerre ne les appelait pas. Souvent ils allaient passer dans les forêts des semaines entières, accompagnés de leurs feudataires et des officiers de leurs maisons, chas-

sant tout le jour, et la nuit dormant sous la tente ou sous la ramée.

Ils cultivaient avec soin et habileté la fauconnerie, où l'art d'élever certains oiseaux et de leur apprendre à saisir dans les airs la proie du chasseur. Ils employaient l'épervier, l'émérillon, l'aigle et le vautour; mais le faucon, par son vol, par son courage et par la facilité avec laquelle il se laisse dresser, était devenu cher à la noblesse, qui considérait le droit de le posséder comme une prérogative; non-seulement à la chasse, mais encore en visites, en voyage, même à l'église pendant l'office divin, les seigneurs et même les dames affectaient de porter cet oiseau favori orné de sonnettes, de vervelles ou d'anneaux, et le poing sur lequel il reposait était ordinairement couvert d'un gant brodé de perles et de pierreries.

Le faucon fut tellement considéré de nos pères, si l'on peut s'exprimer ainsi, que le noble ou seigneur fait prisonnier ne pouvait céder son faucon pour prix de sa liberté, tandis que la loi lui permettait de donner pour sa rançon deux cents de ses serfs. Celui qui dérobait un faucon était puni comme s'il eût tué un esclave; et les seigneurs étaient si jaloux du pouvoir exclusif de chasser, qu'au milieu des lois barbares qui garantissaient ce privilége, à leurs yeux tuer un homme leur semblait quelquefois un crime plus pardonnable que de tuer un cerf ou un sanglier.

Cependant les jeunes filles du seigneur appre-

naient à connaître les plantes les plus propres à guérir les maladies, et surtout les blessures, bien plus communes dans ces temps de guerres perpétuelles, et dont aucune contrée n'était à l'abri. Elles se réunissaient, avec leurs mères et leurs suivantes, dans un appartement particulier du château, dans une sorte de *gynécée*, dont les murs, tapissés pendant l'hiver de nattes et de joncs, étaient garnis pendant l'été de feuillages et de fleurs; elles s'y occupaient d'ouvrages de laine, et y charmaient leurs travaux par des chants ou par les récits des combats et prouesses des chevaliers.

Lorsqu'on parcourait les campagnes qui entouraient ces châteaux, et que la nature avait destinées à devenir si belles et si fertiles, on voyait les chemins ouverts au milieu des bois, ou élevés en longues chaussées au milieu des marais et des plaines souvent inondées, bordés de poteaux, de fourches patibulaires, et d'autres instruments de mort ou de supplice.

A l'entrée de chaque bois, au passage de chaque rivière, à la limite de chaque fief, au voisinage de chaque précipice, à l'approche de chaque château, le voyageur, livré aux ordres arbitraires du seigneur, était soumis aux droits de péage les plus forts, les plus bizarres, les plus durement exigés. Forcés de prendre une escorte et de la payer chèrement, ceux qui transportaient des marchandises précieuses sur des mulets ou sur des chariots voyaient souvent ces mêmes marchandises pillées

par l'escorte qui devait les défendre, ou enlevées par ordre du seigneur et transportées dans son repaire.

« Au milieu de ces déplorables monuments de la tyrannie et de la triste servitude, on voyait paraître des signes touchants de cette religion évangélique qui a essuyé tant de larmes, allégé tant de fardeaux et consolé tant de malheurs. La croix de Jésus était plantée dans les carrefours par les malheureux serfs; et, après avoir jeté les yeux sur les affreux tableaux que présentait l'Europe désolée, on se plaît à contempler ces infortunés qui, au comble de la misère, venaient toucher l'étendard sacré, et trouvaient quelquefois autour de cet arbre de salut un refuge que n'osait violer la tyrannique puissance de leur maître barbare (1). »

Après avoir décrit les campagnes telles qu'on les vit depuis la fin de la seconde race jusqu'au règne de saint Louis, nous allons parler des cités.

Les grands demeuraient presque toujours dans leurs châteaux forts, et la cour résidait une partie de l'année dans les maisons de plaisance affectionnées par les souverains, en sorte que les deux classes des prêtres et des artisans peuplaient à peu près seules l'intérieur des villes.

Ces villes, renfermées dans des enceintes plus ou moins fortes, et situées sur le sommet des monts ou sur le bord des rivières, présentaient des rues

(1) Lacépède, *Histoire de l'Europe.*

étroites, irrégulières, obscures et privées de courants d'air salutaires, comme de la lumière du soleil. Le long de ces rues malsaines, presque toujours non pavées, remplies d'immondices et d'eaux croupissantes, au milieu desquelles se vautraient de nombreuses troupes de porcs, étaient rangées sans ordre des maisons formées d'une sorte de charpente grossière et de terre pétrie; et les échoppes des marchands forains obstruaient les places.

Presque toujours les artisans de la même profession et les marchands des mêmes objets se logeaient dans les mêmes rues. « Ces marchands ou ces artisans, rassemblés en communauté, cherchaient dans la réunion de leurs forces une garantie contre l'oppression, et, pour rendre cette garantie plus puissante, ils lui donnaient un caractère religieux en faisant de leur communauté une confrérie pieuse qui avait ses règlements, sa bannière et son patron (1). On peut regarder ces communautés et confréries comme la source d'où devaient plus tard sortir les communes et la bourgeoisie.

Aucune véritable police n'existant encore, les brigandages se commettaient dans les rues éloignées du centre des villes, comme dans les sentiers d'une forêt solitaire; et voilà pourquoi les habitants des cités étaient soumis à deux règles en apparence contraires. Ils étaient obligés, lorsqu'ils sortaient de chez eux après une heure prescrite, de porter un

(1) Lacépède, *Histoire de l'Europe.*

flambeau ordinairement de poix ou de résine; et à une heure également déterminée suivant les saisons, une cloche sonnait le couvre-feu, et les habitants, fermant leurs portes, éteignaient la flamme de leurs foyers, et ne sortaient que pour des affaires pressées. Au milieu de ces villes, dont les rues présentaient, pendant la saison des pluies, une fange qui ne permettait souvent de les parcourir qu'à cheval ou monté sur des échasses, régnait une humidité si grande et si corrosive, que la rouille et le vert-de-gris couvraient les fers et les cuivres des portes et des fenêtres. Ces cloaques multipliés, et les gaz infects qui ne cessaient de s'en dégager, faisaient naître ou répandaient ces maladies hideuses et terribles connues sous le nom de *mal des ardents* ou *feu sacré,* et la plus affreuse de toutes, la lèpre.

Ce tableau succinct nous donne à peu près une idée de ce qu'étaient la France et le reste de l'Europe pendant les xe, xie et xiie siècles. « La France, dit Chateaubriand, était alors une république aristocratique fédérative, reconnaissant un chef impuissant. Cette aristocratie était sans peuple : tout était esclave ou serf. Le bourgeois n'était point encore né; l'ouvrier et le marchand appartenaient à des maîtres dans les ateliers des abbayes et des seigneuries; la moyenne propriété n'avait point encore paru : de sorte que cette monarchie (aristocratie de droit et de nom) était de fait une véritable démocratie; car tous les membres de cette société

étaient égaux, ou le croyaient être. On ne rencontrait point au-dessous de l'aristocratie cette classe distincte et plébéienne qui, par l'infériorité relative du rang, fixe la nature du pouvoir qui la domine. Voilà pourquoi les chroniques de ces temps ne parlent jamais du *peuple,* car alors le peuple n'existait pas, et cette aristocratie sans peuple était à cette époque la véritable nation française. — On ne peut se faire une idée, dit ailleurs le même écrivain, de la fierté qu'imprima au caractère le régime féodal; le plus mince aleutier s'estimait à l'égal d'un roi. Le corps aristocratique était à la fois oppresseur de la liberté commune et ennemi du pouvoir royal. »

Aussi que d'injustices, que d'usurpations, que de violences s'exerçaient impunément par l'homme puissant et ambitieux contre le faible sans appui! Malheur à la famille qui perdait son chef avant que ses fils fussent en état de protéger leur mère, leurs sœurs, et de se protéger eux-mêmes! Souvent alors l'ennemi de cette famille, et c'était ordinairement quelque voisin ambitieux et méchant, ne voyant plus d'obstacles à l'exercice de sa haine et de sa vengeance, dépouillait la veuve et les orphelins de l'héritage paternel. Trop heureux ceux-ci quand ils pouvaient éviter de tomber eux-mêmes entre les mains de leur injuste ravisseur, et qu'ils trouvaient asile et protection chez quelque autre seigneur parent ou allié de leur famille! Là, souvent un guerrier touché de leur malheur, révolté de l'injustice

dont ils étaient victimes, jurait de les venger, et sa persévérance et son courage lui faisaient bientôt accomplir ce serment. Son noble dévouement excitait la reconnaissance et l'admiration de tous, mais surtout des femmes, qui sentaient le besoin que leur faiblesse avait d'un protecteur puissant et courageux. Son exemple, les éloges que la beauté donnait à la valeur, le désir de se signaler aussi par de brillants faits d'armes, enflammaient le cœur des jeunes gentilshommes, et ils attendaient avec impatience l'instant où il leur serait permis de ceindre l'épée, de combattre à cheval avec la lance, en un mot, d'être armés *chevaliers.*

Ainsi la féodalité avait fait un appel au courage personnel; les périls au milieu desquels vivaient les hommes de ces temps demandaient de l'énergie et du cœur; leurs armes étaient leurs jouets; les tournois, leur passe-temps; leur métier, la guerre; et la société était pour tous un véritable champ de bataille.

Si l'on considère la chevalerie comme une cérémonie par laquelle les jeunes gens destinés à la profession militaire recevaient les premières armes qu'ils devaient porter, elle remonterait à Charlemagne et beaucoup au delà. Ce prince donna solennellement l'épée et tout l'équipage d'un homme de guerre au prince Louis le Débonnaire, son fils, qu'il avait fait venir d'Aquitaine. On peut trouver des exemples semblables sous la première race de nos rois; on peut même en découvrir des traces jusque

chez les anciens Germains, dans ces leudes, ces fidèles, ces compagnons du chef de guerre, dont parle Tacite. Mais si l'on regarde la chevalerie comme une dignité qui donnait le premier rang dans l'ordre militaire, et qui se conférait par une espèce d'investiture accompagnée de certaines cérémonies religieuses et militaires et d'un serment solennel, elle ne remonte pas au delà du XI[e] siècle. Ce fut alors que le gouvernement français sortit du chaos où l'avaient plongé les troubles qui suivirent l'extinction de la seconde race de nos rois, et les désordres occasionnés par les invasions des Normands. Comme il arrive toujours dans des temps de crise et d'anarchie, plus le mal avait été grand, plus il s'était prolongé, plus le retour vers l'ordre était un besoin général; aussi s'attachait-on avec avidité, avec transport, à tout ce qui pouvait contribuer à le ramener. Aussi quelle reconnaissance, quel enthousiasme inspiraient ces guerriers généreux qui s'armaient pour rétablir cet ordre tant désiré et punir le brigandage de quelques châtelains pervers!

La religion, trouvant en eux des défenseurs de la foi, les appuis du faible et du pauvre, considéra dès lors la chevalerie comme une milice sacrée, digne des faveurs et des bénédictions célestes. Dès lors l'Église rendit plus auguste, plus vénérable, cette héroïque institution en interposant sa pompe et ses mystères dans la réception des chevaliers. Ceux-ci, de leur côté, sentirent redoubler leur zèle

et leur courage en pensant au caractère sacré dont ils étaient revêtus, et les peuples en conçurent pour eux plus de respect et de vénération. Les souverains, apprenant chaque jour à estimer davantage des hommes dont la fidélité et la grandeur d'âme ne se démentaient jamais, crurent la politique et la reconnaissance fortement intéressées à honorer un ordre à la fois l'épée, le bouclier et l'ornement du trône.

C'est ainsi que la chevalerie monta à ce degré de célébrité auquel les rois mêmes ont aspiré, célébrité qui s'accrut bientôt, et atteignit jusqu'au merveilleux, quand l'esprit des croisades vint ajouter un nouveau degré d'énergie à toutes les vertus chevaleresques, et ouvrir un nouveau théâtre à la valeur et à la gloire des preux.

La chevalerie répand un charme magique qui séduit, intéresse et attache ; avec elle on oublie l'absence des arts et le sommeil des lettres ; on dirait que c'est un rayon de la civilisation qui perce et brille au milieu des ténèbres de la barbarie. Les troubadours et les trouvères (1) marchent à ses côtés ; car dans tous les temps et chez tous les peuples les exploits et la poésie furent inséparables :

(1) Ces deux mots, dont l'un appartient à la langue d'oc, et l'autre à la langue d'oil, ont pour racine le verbe *trouver, inventer*, et ont la même signification que le mot poëte, qui vient lui-même du mot ποιητής, dont la racine est le verbe ποιέω, qui signifie faire, créer, inventer, trouver. En effet, le caractère principal de la poésie est l'invention.

leur muse naïve et simple chante la vaillance, l'honneur, la galanterie ; elle célèbre les héros qui passent, et inspire ceux qui suivent (1).

Quand on est rebuté de n'avoir parcouru dans les premiers siècles de notre histoire qu'un champ obscur et stérile, on arrive avec surprise et comme par enchantement à cette époque mémorable où toutes les vertus sont cultivées, et où fleurit cette aimable galanterie qu'à peine tout l'effort de notre civilisation peut conserver parmi nous (2).

En se bornant à retracer, comme l'ont fait les romanciers, la courtoisie, la valeur et la générosité de ces preux, ne faisant usage de leurs armes qu'afin de protéger les opprimés et assurer le repos de la société, c'est déjà placer la chevalerie parmi les plus belles institutions humaines (3).

Mais ce qui en a fait, pour ainsi dire, l'éternel orgueil de la France et la fille héroïque de la patrie, c'est qu'elle a le droit de revendiquer les plus belles gloires de nos fastes et de notre vie privée.

C'est elle qui a eu le mérite d'entretenir, parmi les Français, un sentiment très-vif de la délicatesse et de l'honneur.

La première aussi, elle professa cette urbanité devenue un des caractères indélébiles de la nation ;

(1) Las Cases, *Atlas historique*.

(2) Marchangy, *Gaule poétique*.

(3) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie*.

c'est encore elle qui, proclamant enfin leurs droits négligés, se plut à substituer un invariable empire à l'ascendant passager des femmes; et voilà un effet particulier de la chevalerie qui doit fixer d'autant plus notre attention, qu'il a pénétré jusque dans l'essence du corps social.

Les femmes avaient été dans une servitude plus ou moins grande chez les peuples de l'Orient et de l'Afrique. La législation de la Grèce et celle de Rome avaient laissé subsister plusieurs effets de cette servitude; les femmes n'étaient sorties de cet état, dans l'empire romain, que lors de l'établissement du christianisme, la seule religion qui, rendant à l'homme sa véritable dignité, faisait de sa femme, non son esclave, mais sa compagne. Ce grand changement s'était manifesté avec plus ou moins de rapidité dans les diverses contrées de l'Europe.

Toutes les pensées, toutes les affections particulières de la chevalerie se joignent à ces idées religieuses et à ces grands résultats : de leur noble combinaison naît cet amour généreux et fidèle, épuré par la religion, et qui ne ressemble en rien à la passion grossière qui souvent en usurpe le nom. Quand un chevalier avait fait choix de la personne qui devait un jour être sa compagne, il s'efforçait de mériter son estime par ses exploits et par ses vertus, et l'idée de lui plaire était un nouveau stimulant qui doublait sa valeur et lui faisait affronter les plus grands périls; mais, tout en con-

servant une fidélité inviolable à la *dame de ses pensées*, il devait également hommage et protection à toutes les personnes de ce sexe faible et trop souvent opprimé. Sans armes pour se maintenir dans la possession de leurs biens, dénuées des moyens de prouver leur innocence attaquée, elles auraient vu souvent leur fortune et leurs terres devenir la proie d'un voisin injuste et puissant, ou leur réputation succomber sous les traits de la calomnie, si les chevaliers n'eussent toujours été prêts à s'armer pour les défendre. C'était un des points capitaux de leur institution, de ne point médire des dames, et de ne point permettre que personne osât en médire devant eux.

Dieu, l'honneur et les dames deviennent donc la devise de tous les chevaliers dignes d'être avoués par leur patrie. Ces mots magiques brillent dans ces fêtes galantes et guerrières, dans ces jeux militaires, dans ces réunions solennelles de braves et de belles, dans ces combats simulés, dans ces superbes tournois que l'on multiplie avec tant d'ardeur, où la loyauté reçoit tant d'hommages, la valeur tant d'applaudissements, l'adresse courtoise tant de palmes, et l'amour pur et fidèle tant de douces récompenses d'écharpes et d'emblèmes (1).

Nous devons encore à la chevalerie d'avoir conservé ces traces de loyauté, de bonne foi et de sim-

(1) Lacépède, *Histoire de l'Europe.*

plicité dont s'honorait l'homme quand sa simple parole était le gage inviolable des traités les plus importants. De tous les crimes en horreur à la chevalerie, nul ne lui parut plus vil que le mensonge et le parjure; elle les marqua de tant d'ignominie, qu'on ne peut les reconnaître, même dans les temps les plus dépravés, sans les accabler de honte et de mépris.

La chevalerie a vingt fois sauvé la France, soit en écrasant les factions, soit en donnant à nos soldats l'exemple de la fidélité, de la patience et du courage.

Grâce à elle, nos revers et nos calamités sont devenus pour nous des titres de gloire. Quand nos troupes furent découragées, nos cités envahies, nos rois abandonnés et trahis par d'insolents vassaux, quelques chevaliers soutinrent sans fléchir tout le poids de la guerre. Jour et nuit, couverts du harnois, ils chevauchaient vers nos frontières, sonnaient du cor à la barrière des camps ennemis, au pied des remparts où les défiaient d'odieux drapeaux, provoquaient les chefs les plus renommés, les vainqueurs les plus superbes, et, les renversant du haut de leur triomphe, ne leur laissaient du territoire usurpé que la mesure d'un tombeau.

Tantôt, *vêtus de sarots blancs et chargés de bois comme de pauvres bûcherons* (1), ils pénétraient

(1) Vie de Bertrand du Guesclin.

ainsi déguisés sur le pont-levis des châteaux qu'ils reprenaient; d'autres fois ils se glissaient dans la ville assiégée, où leur présence ranimait les citoyens abattus et valait le renfort d'une armée; souvent encore ils paraissaient tout à coup sur les rives d'un fleuve, sur les hauteurs d'un défilé, et par leur contenance intrépide faisaient reculer de nombreux bataillons (1).

Tant de bienfaits éclatants méritèrent aux chevaliers les titres de don, de sire, de messire et de monseigneur. Ils pouvaient manger à la table du roi; eux seuls avaient le droit de porter la lance, le haubert, les éperons dorés, la double cotte de mailles, la cotte d'armes, l'or, le vair, l'hermine, le petit-gris, le velours, l'écarlate; ils mettaient une girouette sur leur donjon; cette girouette était en pointe, comme les pennons, pour les simples chevaliers; carrée, comme les bannières, pour les chevaliers bannerets. On reconnaissait de loin le chevalier à son armure : les barrières des lices, les ponts des châteaux s'abaissaient devant lui. Partout il recevait un accueil gracieux, empressé, respectueux; et il y répondait avec une douceur, une modestie, une politesse, que le nom de courtoisie exprime parfaitement.

Cette courtoisie, destinée à tempérer la rudesse et l'âpreté qu'imprime souvent au caractère l'exercice habituel du métier des armes, était recom-

(1) Marchangy, *Gaule poétique.*

mandée formellement par les lois de la chevalerie, et formait une des bases de l'éducation donnée au jeune homme qui aspirait à être revêtu de cette dignité.

CHAPITRE II

Éducation des chevaliers. — Les pages ou varlets; les écuyers.

Plus la chevalerie obtint de gloire, d'importance et d'éclat, plus on se montra difficile dans l'admission des jeunes candidats qui voulaient embrasser cette noble profession. Pour être reçu chevalier, dans l'origine, il fallait être noble de père et de mère et âgé de vingt et un ans. Mais ce privilége, que donnait la naissance, était loin de suffire; il fallait qu'une éducation mâle et robuste eût préparé de bonne heure le jeune homme aux travaux de la guerre, et qu'il eût acquis une connaissance parfaite de tous les autres devoirs et de toutes les obligations imposées aux chevaliers. De longues épreuves, subies dans les grades inférieurs, devaient enfin prouver qu'il avait le courage et les vertus nécessaires pour soutenir dignement l'honneur de l'ordre dans lequel il voulait entrer.

§ 1er. — DES PAGES OU VARLETS

L'éducation de celui qu'on destinait à l'état de chevalier commençait dès ses premières années; encore enfant, ses goûts et ses exercices devaient lui inspirer une vocation guerrière. Armé d'un pieu qui figurait la lance, se faisant de chaque arbre un adversaire, il joutait avec les poteaux et les limites du fief paternel, essayant ainsi ses forces naissantes au profit de son avenir guerrier. L'hiver se prêtait à ses jeux : rassemblant les compagnons de son jeune âge, il façonnait la neige en fortifications, assiégeait ou défendait ces tours, ces cités d'albâtre; et sous son bras leurs fragiles remparts croulaient en humides avalanches (1). *Dans ces jeux enfantelins jà nature prophétisoit à ce garçonnet les hauts offices que Dieu et bonne fortune lui apprestoient en son temps.*

Dès qu'il avait atteint l'âge de sept ans, on le retirait des mains des femmes pour le confier aux hommes. Après les premières leçons reçues sous le toit paternel, les seigneurs, selon une sage coutume d'alors, envoyaient leurs enfants aux plus estimables chevaliers avec lesquels ils étaient liés par l'amitié ou la parenté, pour leur procurer, par les

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie.* — Marchangy, *Gaule poétique.*

secours de leurs conseils et de leur exemple, la véritable, la dernière éducation, qu'on appelait *bonne nourriture;* et c'était un honneur signalé qu'un père de famille faisait à celui de ses pareils qu'il avait choisi pour faire recevoir à son fils ce complément à son instruction.

Quand venait le moment de la séparation, qui devait quelquefois durer bien des années, le père donnait à son fils sa bénédiction, en l'accompagnant de ses dernières instructions, qui se trouvent réunies dans l'allocution suivante, extraite par M. Marchangy de différents auteurs.

« Cher fils, disait le vieux gentilhomme blanchi « dans l'honneur et la loyauté, c'est assez t'amuser « aux cendres casanières; il faut te rendre aux « écoles de prouesse et de valeur, car tout jeune « damoisel doit quitter la maison paternelle pour « recevoir bonne et louable nourriture en autre fa- « mille et devenir moult expert en toutes sortes de « doctrines; mais, pour Dieu, conserve l'honneur; « souviens-toi de qui tu es fils, et ne forligne pas; « sois brave et modeste en toutes rencontres, car « louange est réputée blâme en la bouche de celui « qui se loue, et celui qui attribue tout à Dieu est « exaucé. Je me souviens d'une parole qu'un ermite « me dit une fois pour me châtier : il me dit que si « j'avais autant de possessions comme avait le roi « Alexandre, et de sens comme le sage Salomon, et « de valeur comme le preux Hector de Troie, ce « seul orgueil, s'il était en moi, détruirait tout.

« Sois le dernier à parler dans les assemblées, et le
« premier à frapper dans les combats; loue le mérite de tes frères, car le chevalier est ravisseur des biens d'autrui, qui tait les vaillances d'autrui.

« Cher fils, je te recommande encore simplesse et bonté envers les personnes de petit état; elles te porteront plus de remercîments que les grands, qui reçoivent tout comme dette à eux acquise; mais le petit se trouvera honoré de tes douces manières, et te fera partout los et renommée. »

Au moment du départ, la mère du jouvencel lui donnait une bourse qu'elle avait *œuvrée* pendant les veillées d'hiver, et qui contenait une petite somme d'argent; puis elle attachait au cou de son enfant un précieux reliquaire.

Le damoisel partait monté sur un palefroi et suivi d'un ancien serviteur. Arrivé dans le château de son patron, il était admis au rang des pages ou varlets. Les fonctions auxquelles il était astreint en cette qualité n'avaient rien, en ces temps-là, qui pût avilir ou dégrader; c'était rendre service pour service, et l'on ne connaissait point les raffinements d'une délicatesse plus subtile que judicieuse, qui aurait refusé de rendre à celui qui voulait généreusement tenir lieu de père les services qu'un père doit attendre de son fils. Les fonctions de ces pages étaient les services ordinaires des domestiques auprès de la personne de leur maître et de leur maîtresse. Ils les accompagnaient à la chasse, dans leurs voyages, dans leurs visites ou promenades, faisaient leurs

messages, et même les servaient à table et leur versaient à boire. Toujours respectueux et les yeux baissés, le jeune page apprenait à commander en obéissant, et à bien dire en gardant un morne silence. Partageant ainsi les fonctions de chambellan, *il devait fournir la salle du seigneur de paille en hiver et de jonc en été, tenir en bon état le haubert dudit seigneur et les bardes de son cheval, et enfin préparer le bain des chevaliers errants.*

Les premières leçons qu'on leur donnait avaient pour objet la religion, qu'ils devaient non-seulement pratiquer, comme tout chrétien doit le faire, mais qu'ils étaient, en outre, chargés de défendre au prix de leur sang et de leur vie. C'était ordinairement une des plus nobles, des plus pieuses et des plus vertueuses dames du château ou de la cour qui se chargeait de cette partie de l'enseignement auprès des jeunes pages. Les préceptes de la religion leur inspiraient pour les choses saintes une vénération qui ne devait jamais s'effacer, en même temps que la douceur, l'amabilité, la dignité de celles qui les leur avaient enseignés laissaient au fond de leur cœur ces sentiments de considération, d'égards et de respect pour les dames, qui formaient aussi le caractère distinctif des chevaliers. Les instructions que ces jeunes gens recevaient par rapport à la décence, aux mœurs, à la vertu, étaient continuellement soutenues par l'exemple des dames et des chevaliers qu'ils servaient. Ils avaient en eux des modèles pour les grâces extérieures, si né-

cessaires dans le commerce du monde, et dont le monde peut seul donner des leçons. On leur apprenait à respecter le caractère auguste de la chevalerie, et à révérer dans les chevaliers les vertus qui les avaient élevés à ce rang. Les jeux mêmes, qui faisaient partie de l'amusement des élèves, contribuaient encore à leur instruction. Ils y prenaient un avant-goût des différentes espèces de tournois, et commençaient à se former aux nobles exercices des chevaliers et des écuyers. Ainsi ils apprenaient à dompter un cheval rétif, à courir couverts d'une cuirasse pesante, à franchir les palissades, jeter la barre, manier de fortes lances, et jouer contre la *quintaine* (1).

Les jeunes gentilshommes, se préparant aux assauts, figuraient quelquefois des villes qu'ils escaladaient, et leur donnaient les noms de quelques cités de la Palestine; ils attaquaient une Babylone d'argile, surprenaient une Antioche de gazon, une Memphis de ramée; la prairie leur fournit leurs premiers panaches, et les bois leurs flèches innocentes : aurore de gloire dont les jeux et les ris agitent la bannière; aurore de gloire qui n'alarme point l'envie, et dont les âpres feux n'allument pas encore les orages (2)!

A ces jeux guerriers, à ces exercices pénibles,

(1) La quintaine était un poteau sur lequel était placée une figure mobile représentant un chevalier, et contre laquelle on s'exerçait à jouter pour apprendre le maniement de la lance.

(2) Marchangy, *Gaule poétique*.

succédaient les entretiens sur la guerre, sur la chasse, sur l'art de dresser les oiseaux et les chiens; d'autres fois on apprenait au jeune page à se rendre expert au jeu de table ou d'échecs, ou à chanter sur la mandore quelque lai touchant ou quelque couplet guerrier. Enfin l'émulation, si nécessaire dans tous les âges et dans tous les états, s'accroissait de jour en jour, soit par l'ambition de passer au service de quelque autre seigneur d'une plus éminente dignité ou d'une plus grande réputation, soit par le désir de s'élever au grade d'écuyer dans la maison de la dame ou du seigneur que l'on servait, car souvent c'était le dernier pas qui conduisait à la chevalerie.

Les cours et les châteaux étaient d'excellentes écoles de courtoisie, de politesse et des autres vertus, non-seulement pour les pages et les écuyers, mais encore pour les jeunes demoiselles. Elles y étaient instruites de bonne heure des devoirs les plus essentiels qu'elles auraient à remplir. On y cultivait, on y perfectionnait ces grâces naïves et ces sentiments doux pour lesquels la nature semble les avoir formées. Les jeunes personnes apprenaient à rendre un jour à leurs maris tous les services qu'un guerrier distingué par sa valeur peut attendre d'une femme tendre et généreuse, et leur préparaient la plus sensible récompense et le plus doux délassement de leurs travaux. Elles étaient les premières à laver la poussière et le sang dont ils s'étaient couverts par une gloire qui leur appartenait à elles-

mêmes (1). Nous avons déjà vu que les demoiselles et les dames étudiaient la botanique et la chirurgie, et qu'elles savaient donner aux blessés les secours ordinaires, habituels et assidus, qu'une main adroite et compatissante est capable de leur procurer.

2. — LES ÉCUYERS

Avant de passer de l'état de page à celui d'écuyer, la religion avait introduit une espèce de cérémonie dont le but était d'apprendre aux jeunes gens l'usage qu'ils devaient faire de l'épée qui pour la première fois leur était remise entre les mains.

Le jeune gentilhomme nouvellement sorti *hors de page* était présenté à l'autel par son père et sa mère, qui, chacun un cierge à la main, allaient à l'offrande. En cas d'absence ou de décès des père et mère, un parrain et une marraine étaient chargés de les représenter. Le prêtre célébrant prenait de dessus l'autel une épée et une ceinture, sur laquelle il faisait plusieurs bénédictions, et l'attachait au côté du gentilhomme, qui alors commençait à la porter (2).

Les écuyers se divisaient en plusieurs classes différentes, suivant les emplois auxquels ils étaient

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie*. — Gassier, *Histoire de la chevalerie française*.

(2) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie*.

appliqués, savoir : l'écuyer du corps, c'est-à-dire de la personne, soit de la dame, soit du seigneur (le premier de ces services était un degré pour parvenir au second) ; l'écuyer de la chambre ou chambellan, l'écuyer tranchant, l'écuyer d'écurie, l'écuyer d'échansonnerie, l'écuyer de paneterie, etc. Le plus honorable de tous ces emplois était celui d'écuyer du corps, aussi appelé pour cette raison écuyer d'honneur.

Dans ce nouvel état d'écuyer, où l'on parvenait d'ordinaire à l'âge de quatorze ans, les jeunes élèves approchant de plus près de la personne de leurs seigneurs ou de leurs dames, admis avec plus de confiance ou de familiarité dans leurs entretiens et leurs assemblées, pouvaient encore mieux profiter des modèles sur lesquels ils devaient se former. Ils apportaient plus d'application à les étudier, à cultiver l'affection de leurs maîtres, à chercher les moyens de plaire aux nobles étrangers et aux autres personnes dont était composée la cour qu'ils servaient, à faire ce qu'on appelait proprement les honneurs aux chevaliers et écuyers de tous les pays qui la venaient visiter ; enfin ils redoublaient leurs efforts pour paraître avec tous les avantages que peuvent donner les grâces de la personne, l'accueil prévenant, la politesse du langage, la modestie, la sagesse et la retenue dans les conversations, accompagnés d'une liberté noble et aisée pour s'exprimer lorsqu'il en était besoin. Le jeune écuyer apprenait longtemps dans le silence cet art de bien parler,

lorsque, en qualité d'écuyer tranchant, il était debout, dans les repas et dans les festins, occupé à couper les viandes avec la propreté, l'adresse et l'élégance convenables, et à les faire distribuer aux nobles convives dont il était environné. D'autres écuyers avaient le soin de préparer la table, de donner à laver; ils apportaient le mets de chaque service, veillaient à la paneterie et à l'échansonnerie. Ils avaient une attention continuelle, afin que rien ne manquât aux assistants. Ils donnaient encore à laver aux convives après le repas, relevaient les tables, et enfin disposaient tout ce qui était nécessaire pour l'assemblée qui suivait et pour tous les autres amusements, auxquels ils prenaient part eux-mêmes avec les demoiselles de la suite des dames de haut état. Puis ils servaient les épices ou dragées et confitures, le clairet, le piment, l'hypocras, et les autres boissons qui terminent toujours les festins, et que l'on prenait encore en se mettant au lit : c'est ce que l'on appelait le vin du coucher. Les écuyers accompagnaient les étrangers dans les chambres qui leur avaient été destinées, et qu'ils leur avaient fait préparer eux-mêmes.

De ces différents services, qui n'étaient que l'introduction à un autre qui demandait plus de force, d'habileté et de talents, on devait passer à celui de l'écurie. Il consistait dans le soin des chevaux : occupation qui ne pouvait être que noble dans les mœurs d'une noblesse guerrière ne combattant qu'à

cheval. Des écuyers habiles dressaient les coursiers à tous les usages de la guerre, et avaient sous eux d'autres écuyers plus jeunes, auxquels ils faisaient faire l'apprentissage de cet exercice; d'autres écuyers tenaient les armes de leur maître toujours propres et luisantes pour le moment où ils en avaient besoin; et toutes ces différentes espèces de services domestiques étaient mêlées du service militaire. Un écuyer allait à minuit faire sa ronde dans toutes les chambres et les cours du château. Si le maître montait à cheval, les écuyers s'empressaient de l'aider en lui tenant l'étrier; d'autres portaient les différentes pièces de son armure, ses brassards, ses gantelets, son heaume et son écu; à l'égard de la cuirasse, les chevaliers ne devaient presque jamais la quitter; d'autres portaient son pennon, sa lance et son épée; mais lorsqu'ils étaient seulement en route, ils ne montaient qu'un cheval d'une allure aisée, nommé coursier-palefroi, ou simplement palefroi. Les juments étaient une monture dérogeante, affectée aux roturiers et aux chevaliers dégradés.

Des chevaux de bataille, c'est-à-dire des chevaux d'une taille élevée, étaient, dans le cours d'une route, menés par des écuyers, qui les tenaient à leur droite, d'où on les a nommés *destriers;* ils les donnaient à leur maître lorsque l'ennemi paraissait ou que le danger semblait l'appeler au combat; c'était ce que l'on appelait *monter sur ses grands chevaux;* expression que nous avons conservée, aussi

bien que celle de *haut la main*, venue de la contenance fière avec laquelle un écuyer accompagnant le maître en portait le heaume élevé sur le pommeau de la selle. Ce heaume, ainsi que les autres parties de son armure offensive et défensive, lui étaient remis par les différents écuyers qui en étaient dépositaires, et tous avaient un égal empressement à l'armer. Ils apprenaient eux-mêmes à s'armer un jour, avec toutes les précautions nécessaires pour la sûreté de leurs personnes : c'était un art qui demandait beaucoup d'adresse et d'habileté, que celui de rassembler et d'affermir les jointures d'une cuirasse et des autres pièces de l'armure, d'asseoir et de lacer exactement un heaume sur la tête, et de clouer et river soigneusement la visière.

Le succès et la sûreté des combattants dépendaient souvent de l'attention qu'ils y avaient apportée. Les écuyers chargés du heaume, de la lance et de l'épée, les gardaient aussi lorsque le chevalier s'en était dessaisi pour entrer dans une église ou dans un autre lieu respectable, et dans les nobles maisons où ils arrivaient. Lorsqu'une fois les chevaliers étaient montés sur leurs grands chevaux et qu'ils en venaient aux mains, chaque écuyer, rangé derrière son maître, à qui il avait remis l'épée, demeurait en quelque sorte spectateur du combat.

Cependant l'écuyer, spectateur oisif dans un sens, ne l'était pas dans un autre; ce spectacle l'instrui-

sait, et sa présence était utile à la conservation du maître. Dans le choc terrible de deux haies de chevaliers qui fondaient les uns sur les autres les lances baissées, les uns blessés ou renversés se relevaient, saisissant leurs épées, leurs haches, leurs masses, pour se défendre et se venger; et les autres cherchaient à profiter de leur avantage sur des ennemis abattus. Chaque écuyer était attentif à tous les mouvements de son maître pour lui donner, en cas d'accident, de nouvelles armes, parer les coups qu'on lui portait, le relever, et lui donner un cheval frais, tandis que l'écuyer de celui qui avait le dessus secondait son maître par tous les moyens que lui suggéraient son adresse, sa valeur et son zèle, et, se tenant toujours dans les bornes étroites de la défensive, l'aidait à profiter de ses avantages et à remporter une victoire complète. C'était aussi aux écuyers que les chevaliers confiaient, dans la chaleur du combat, les prisonniers qu'ils faisaient. Ce spectacle était une leçon vivante d'adresse et de courage qui montrait sans cesse au jeune guerrier les moyens de se défendre et de se rendre supérieur à son ennemi, tout en lui donnant lieu d'éprouver sa propre valeur et de reconnaître s'il était capable de soutenir tant de travaux et tant de périls.

Mais la jeunesse faible et sans expérience n'était point exposée à porter le fardeau pesant de la guerre sans avoir appris longtemps auparavant si ses forces et ses talents y répondaient. Des jeux pénibles où

le corps acquérait la souplesse, l'agilité et la vigueur nécessaires dans un combat; des courses de bague, de chevaux et de lances, l'avaient disposée de longue main aux tournois, qui n'étaient que de faibles images de la guerre. Les dames, dont la présence animait l'ardeur de ceux qui voulaient s'y distinguer, se faisaient un noble amusement d'assister à ces jeux.

Il fallait que l'aspirant à la chevalerie réunît à lui seul toute la force nécessaire pour les plus rudes métiers, et l'adresse des arts les plus difficiles, avec les talents d'un excellent cavalier. Nous ne serons donc pas surpris de voir que le seul titre d'écuyer ait été tellement en honneur, qu'un grand nombre de gentilshommes n'en ont point porté d'autre, et qu'on n'a point hésité de le donner au fils aîné d'un de nos rois, Charles VIII.

C'était par une juste défiance de la tendresse paternelle, qui peut-être aurait adouci dans une éducation domestique la rigueur de ces épreuves, qu'un chevalier devait, comme nous l'avons dit, placer son fils dans la maison d'un autre chevalier, pour lui apprendre l'office d'écuyer et l'exercer au rude métier des armes.

Quand les jeunes gens avaient passé quelque temps à remplir les diverses charges et fonctions attachées au grade d'écuyer, dans l'intérieur des châteaux et sous les yeux de leurs patrons, ils devenaient *poursuivants d'armes*, et en cette qualité

ils voyaient ce qu'on appelait les *trois métiers des armes*, c'est-à-dire qu'ils fréquentaient les cours des princes de leur nation, qu'ils suivaient les armées en temps de guerre, et qu'ils allaient en temps de paix faire des voyages ou des messages dans les pays éloignés, pour acquérir de plus en plus l'expérience des armes et des tournois, et pour connaître les mœurs étrangères. Le but de ces voyages était de s'instruire à la vue des tournois, des gages de batailles et des autres exercices qui se faisaient dans les cours, et d'apprendre ainsi de nouveaux moyens d'attaque ou de défense.

La veille des tournois était, pour ainsi dire, solennisée par des espèces de joutes appelées tantôt *essais* ou *épreuves*, tantôt les *vêpres du tournoi*, où les écuyers les plus adroits s'essayaient les uns contre les autres avec des armes plus légères à porter et plus aisées à manier que celles des chevaliers; elles étaient aussi plus faciles à rompre et moins dangereuses pour ceux qu'elles blessaient. C'était le prélude du grand spectacle nommé le grand tournoi, et dont nous donnerons plus tard la description. Ceux d'entre les écuyers poursuivants d'armes qui s'étaient le plus signalés dans ces premiers tournois, et qui en avaient remporté le prix, acquéraient quelquefois le droit de figurer dans les seconds parmi l'ordre illustre des chevaliers, en obtenant eux-mêmes la chevalerie; car c'était un des degrés, entre beaucoup d'autres, par lesquels les écuyers

montaient à ce temple d'honneur (1). Nous allons voir dans le chapitre suivant quelles étaient les cérémonies usitées ordinairement pour la réception des chevaliers.

(1) Lacurne de Sainte-Palaye. — Gassier, *Histoire de la chevalerie française.*

CHAPITRE III

Réception des chevaliers.

L'écuyer qui aspirait à la dignité de chevalier *requérait qu'informations fussent prises à son égard;* alors le prince ou le grand seigneur à qui cette requête était adressée, après s'être assuré du courage, de la *prud'homie* et des autres qualités du jeune poursuivant d'armes, fixait le jour de la cérémonie. C'était ordinairement la veille des grandes fêtes de l'Église, surtout de la Pentecôte, ou dans quelque circonstance solennelle, telle que des publications de paix ou de trêves, le sacre ou le couronnement des rois, la naissance ou le baptême des princes des maisons souveraines, leurs mariages, etc.

Plusieurs jours d'avance le *novice* (c'était le nom qu'on lui donnait alors) se préparait par des jeûnes austères, par des prières ferventes, par un aveu sincère de toutes les fautes de sa vie. Après avoir

reçu avec une grande dévotion les sacrements de pénitence et d'eucharistie, il était revêtu d'un habit de *lin blanc comme neige,* d'où est venu le nom si gracieux et si modeste alors de *candidat,* symbole de la pureté nécessaire dans l'état de la chevalerie. Ainsi vêtu, le candidat allait faire la *veille des armes* dans une église, passait la nuit en oraison, agenouillé devant l'autel de la Vierge ou d'un patron, et près des monuments funèbres où se voyaient les statues des princes et des grands capitaines. Immobile comme ces chevaliers simulacres, le pieux écuyer, les mains jointes et les yeux baissés, remémorant dans son esprit les faits et les gestes de ces bons trépassés, demandait à Dieu de vivre et de mourir comme eux.

Dès que le jour commençait à renaître, d'anciens chevaliers qui, sous le nom de parrains, devaient assister le récipiendaire pendant la cérémonie, venaient le chercher pour le mener au bain qu'avait préparé le grand chambellan par honneur pour la chevalerie. Quelquefois, au sortir du bain, on mettait le candidat au lit, en le couvrant d'un drap noir, parce qu'il disait adieu au monde impur, et commençait une nouvelle vie. Mais le plus ordinairement on le couvrait d'une simple tunique blanche; on passait autour de son cou une écharpe, d'où pendait son épée, à poignée en forme de croix.

En cet état, ses parrains le reconduisaient à l'église, accompagnés de ses parents, de ses amis et de tous les chevaliers des environs, convoqués pour

cette auguste cérémonie. Là, le prêtre bénissait l'épée du novice, en récitant en latin des psaumes et des exhortations qu'on peut traduire ainsi (1) :

« O mon Dieu, conservez votre serviteur, car « c'est de vous que vient la force; le géant, sans « votre appui, tombe sous la fronde du berger; et « le faible, si vous l'animez, est une tour d'airain « inébranlable contre la rage des impuissants mor- « tels.

« Dieu tout-puissant, vous balancez dans vos « mains les flèches de la victoire et les foudres de « la céleste colère; daignez donc regarder du haut « de votre gloire celui qu'amène dans votre temple « le devoir de faire bénir et de consacrer son glaive; « ce n'est point pour servir l'injustice et la tyran- « nie, ce n'est point pour ravager et détruire : c'est « pour défendre le trône et les lois, c'est pour déli- « vrer tout ce qui souffre et gémit sous la verge de « l'oppresseur; ainsi donnez-lui, en faveur de cette « mission sacrée, la sagesse de Salomon et la force « des Machabées. »

Après cette cérémonie, le candidat, reconduit par les parrains dans ses appartements, était revêtu d'abord d'un pourpoint brun, puis d'une camise de gaze brochée en or : sur ce vêtement léger on mettait le haubert, et sur ce tissu de mailles de fer, la chlamyde, composée des couleurs et des livrées du chevalier.

(1) Traduction de M. Marchangy.

Ainsi vêtu et *adoubé*, il était conduit au lieu où le prince ou quelque autre renommé chevalier devait lui donner l'accolade. C'était ordinairement une église ou une chapelle ; cependant cette scène auguste se passait quelquefois dans la salle ou dans la cour d'un palais ou d'un château, et même en pleine campagne. Cette marche se faisait avec une pompe triomphale, au son des tambours, des trompettes et des clairons; il était précédé des principaux chevaliers portant sur des carreaux de velours toutes les pièces de l'armure qu'on lui devait endosser. Arrivé au milieu des officiers et des dames de la cour, on le revêtait de toutes ses armes, excepté de l'écu, qu'on ne lui donnait, ainsi que la lance, qu'après qu'il était reçu. Lorsque l'écuyer prétendant était ainsi armé, en présence de celui qui devait lui donner l'accolade, on célébrait la messe du Saint-Esprit. Le récipiendaire l'entendait à genoux, le plus près de l'autel qu'il se pût, un peu au-devant de celui de qui il devait recevoir l'accolade. La messe achevée, on voyait s'avancer les sires-clercs apportant sur un pupitre le livre où étaient transcrites les lois de la chevalerie, dont ils écoutaient attentivement la lecture. En voici quelques articles, qui prouveront à quelle perfection devaient atteindre ceux qui s'engageaient dans l'ordre de la chevalerie.

« Les chevaliers doivent craindre, révérer, servir et aimer Dieu religieusement, combattre de toutes leurs forces pour la foi et la défense de la religion,

et mourir plutôt que de renoncer au christianisme.

« Ils doivent servir leur prince souverain fidèlement, et combattre pour lui et pour la patrie.

« Leur bouclier sera le refuge du faible et de l'opprimé ; leur courage soutiendra envers et contre tous le bon droit de ceux qui viendront les implorer.

« Ils n'offenseront jamais personne, et craindront surtout de blesser par de malins propos l'amitié, la pudeur, les absents, les personnes affligées et les pauvres.

« L'espoir du gain ou des récompenses, l'amour des grandeurs, non plus que l'orgueil et le ressentiment, ne seront jamais les motifs de leurs actions; elles seront en toute circonstance inspirées par l'honneur et par la vertu.

« Ils obéiront aux ordres des généraux et des capitaines qui auraient le droit de les commander, vivront en bons frères avec leurs égaux, et n'empièteront en rien par l'orgueil ou par la force sur les droits d'aucun d'eux.

« Ils ne combattront jamais plusieurs contre un seul, et ils fuiront toutes fraudes ou supercheries.

« Ils ne porteront qu'une épée, à moins qu'ils ne soient obligés de combattre contre deux ou plusieurs.

« Dans les tournois, ou autres combats à plaisance, ils ne se serviront jamais de la pointe de leur épée.

« Fidèles observateurs de leur parole, jamais leur foi vierge et pure ne sera souillée par le plus léger mensonge ; ils garderont cette foi inviolablement à tout le monde, et particulièrement à leurs compagnons, soutenant leur honneur et leurs biens en leur absence.

« S'ils ont juré de mettre à fin quelque aventure, quelle qu'elle soit, ils ne quitteront jamais les armes avant de l'avoir terminée, si ce n'est pour le repos de la nuit, et ils vaqueront sans relâche à leur entreprise pendant un an et un jour.

« Si, dans la poursuite de leur aventure, quelqu'un les avertit qu'ils suivent un chemin occupé par des brigands, ou qu'une bête étrange y répand l'épouvante, ou qu'il aboutit à quelque manoir pernicieux d'où l'on ne voit point revenir les voyageurs, ils ne retourneront point en arrière, et poursuivront leur route, même dans la persuasion d'un péril évident ou d'une mort certaine, pourvu néanmoins que, en s'engageant dans cette aventure, elle laisse quelque chance d'être utile à leurs concitoyens.

« Ils n'accepteront point de titres ou de récompenses d'un prince étranger, car ce serait un affront pour leur patrie.

« Ils maintiendront sous leurs bannières l'ordre et la discipline parmi les troupes soumises à leur commandement, et veilleront à ce qu'on ne dévaste pas les moissons ou les vignobles ; sera puni

sévèrement par eux le soldat qui tuerait la poule de la veuve ou le chien du berger, ou causerait le plus simple dommage sur les terres des concitoyens alliés.

« Ils observeront fidèlement leur parole et leur foi données à celui qui les aurait vaincus ; s'ils sont faits prisonniers en bonne guerre, ils paieront exactement la rançon promise, ou se remettront en prison aux jour et temps convenus, selon leur promesse, à peine d'être déclarés infâmes et parjures.

« De retour à la cour de leurs souverains, ils rendront un fidèle compte de leurs aventures, quand même elles seraient à leur désavantage, au roi et aux officiers d'armes, à peine d'être privés de l'ordre de chevalerie.

« Sur toutes choses, ils seront fidèles, courtois, humbles, et ne manqueront jamais à leur parole, quelque mal ou perte qu'il leur en pût résulter. »

Après cette lecture, le poursuivant se prosternait à genoux devant le prince, qui prononçait ces mots : « En l'honneur et au nom de Dieu tout-puissant, « Père, Fils, et Saint-Esprit, je te fais chevalier. Or « çà ! qu'il te souvienne d'entretenir toutes règles « et bonnes ordonnances de la chevalerie, qui est « une vraie claire fontaine de courtoisie. Sois fidèle « à ton Dieu, à ton roi, à ta mie ; soit lent à te ven- « ger et à punir, mais prompt à pardonner et à se- « courir les veuves et orphelins ; assiste à la messe

« et fais l'aumône (1); aie soin, en outre, d'hono-
« rer les dames; ne souffre d'en ouïr médire, car
« d'elles, après Dieu, vient l'honneur que les hom-
« mes reçoivent. »

Le candidat répondait : « Je promets et fais ser-
« ment, en présence de mon Dieu et de mon prince,
« par l'imposition de mes mains sur les saints
« Évangiles, de garder soigneusement toutes les lois
« de notre bonne chevalerie.

Alors le prince tirait son épée, en frappait l'épaule du récipiendaire, lui donnait l'accolade, puis faisait signe au parrain de chausser au nouveau chevalier les éperons d'or, emblèmes de la dignité qu'on lui conférait, de l'oindre d'huile, et de lui expliquer le sens mystérieux de chaque pièce de son harnois.

Le parrain, en attachant les éperons, lui disait :
« Ces éperons signifient que vous devez être dili-
« gent en vos entreprises, et poussé par l'aiguillon
« de l'honneur en toutes vos actions. »

Venait ensuite un autre chevalier qui portait un écu sur lequel étaient peintes les armes de la maison du jeune chevalier; il le lui pendait au cou en lui disant : « Sire chevalier, je vous donne cet écu

(1) Que chaque jour doit messe oïr;
S'il a de quoi, si doit offrir;
Car moult est bien l'offrande assise
Qui à table de Dieu est mise,
Car elle porte grant vertu.

(*Ordenne de chevalerie, publiée par Barbazan.*)

« pour défendre votre corps des coups de vos enne-
« mis, pour les attaquer plus hardiment, et pour
« vous donner à entendre que vous rendrez un plus
« grand service à votre prince et à votre patrie en
« vous bien défendant et en conservant votre per-
« sonne, qui leur est beaucoup plus chère et précieuse
« que si vous tuiez beaucoup d'ennemis. C'est aussi
« sur ce bouclier qu'on a représenté les armoiries
« qui sont les marques et la récompense de la vertu
« de vos prédécesseurs ; tâchez de vous rendre digne
« de les porter, et d'accroître le lustre de votre fa-
« mille par vos belles actions, d'ajouter aux blasons
« que vous avez reçus de vos pères quelque chose
« qui fasse connaître que votre vertu est semblable
« à ces fleuves qui, petits en leur source, grossissent
« en coulant. »

Un autre chevalier, lui mettant sur la tête le heaume ou le casque, lui disait : « Sire chevalier,
« comme la tête est la principale partie du corps
« humain, aussi le heaume, qui la représente, est
« la plus noble pièce des armes du chevalier : d'où
« vient qu'on la pose sur l'écu d'armes, qui repré-
« sente le reste du corps ; et, comme la tête est la
« citadelle où résident les facultés de l'âme, il faut
« aussi que, lorsque vous armerez votre tête de
« ce casque, vous n'entrepreniez rien qui ne soit
« juste, hardi, glorieux et relevé, et que vous
« n'employiez point ce glorieux ornement de votre
« chef en des actions basses et peu importantes;
« mais que vous tâchiez par votre valeur de le

« couronner non-seulement de votre bourrelet de
« chevalerie, mais de quelque glorieuse couronne
« qui vous sera donnée pour la récompense de votre
« vertu. »

Le parrain continuait alors de donner au nouveau chevalier l'explication symbolique des autres parties de son armure. « Cette épée, lui disait-il, vous a
« été donnée en forme de croix, pour vous ap-
« prendre que, comme Jésus-Christ a vaincu le
« péché et la mort sur l'arbre de la croix, ainsi
« vous devez vaincre vos ennemis par le moyen
« de cette épée, qui vous représente la croix; sou-
« venez-vous encore que l'épée est un des attributs
« de la justice, et qu'en la recevant vous vous obli-
« gez de maintenir toujours de faire bonne justice.

« Ce haubert, qui environne votre corps et le
« garantit contre les coups de l'ennemi, signifie que
« le cœur d'un chevalier doit être une forteresse
« inaccessible aux vices; car, ainsi qu'une forte-
« resse est entourée de bonnes murailles et de fossés
« profonds pour en défendre l'accès à l'ennemi,
« ainsi le corps de cuirasse est fermé de toutes parts,
« afin de donner à entendre au chevalier que son
« cœur doit être fermé à la trahison, à l'orgueil et
« à la déloyauté.

« Cette lance élevée et droite est le symbole de
« la vérité, et le fer dont elle est armée signifie le
« pouvoir et l'avantage que la vérité a sur le men-
« songe; le pennon ou banderole dont elle est ornée
« dans le bout fait voir que la vérité ne doit point se

« cacher et qu'elle doit se montrer à tout le monde
« à découvert.

« La masse d'armes signifie la force et le cou-
« rage; car, ainsi que la masse est destinée à servir
« contre toutes sortes d'armes, ainsi la force de
« courage défend le chevalier contre tous vices, et
« augmente sa vertu pour les repousser et pour les
« vaincre.

« Les gantelets qui préservent vos mains déno-
« tent le soin que doivent avoir les chevaliers de
« préserver leurs mains de tout contact impur, et
« de les détourner de larcins, de faux serments, et
« de tout ce qui pourrait les souiller. »

Après cela, on sortait de l'église en cérémonie, le chevalier reçu étant à côté de celui qui lui avait donné l'accolade : alors un ancien chevalier amenait un beau cheval richement caparaçonné; les armes du nouveau chevalier étaient peintes ou brodées sur les quatre coins du caparaçon; le chanfrein était orné d'un cimier semblable à celui qui brillait sur son casque; et en le lui présentant on lui disait :
« Voici le noble cheval qui vous est destiné pour
« vous aider à mettre fin à vos glorieuses entre-
« prises. Dieu veuille qu'il puisse seconder votre
« valeur, et que vous ne le conduisiez qu'aux lieux
« où l'honneur et la renommée s'acquièrent! » En lui remettant les rênes dans la main, on ajoutait :
« Ce frein, cette bride destinée à modérer l'ardeur
« de votre coursier, ces rênes à l'aide desquelles
« vous pouvez diriger tous ses mouvements à votre

« gré, signifient que tout noble cœur doit refréner « sa bouche et fuir toute médisance et mensonge : « qu'il doit mettre un frein à toutes ses passions, et « ne se laisser jamais conduire que par la raison et « la justice (1). »

Souvent, dans cette cérémonie, la princesse elle-même venait lui nouer son écharpe, attacher le panache de son cimier, et lui ceindre son épée. Alors tous les hérauts sonnaient à la fois de la trompette aux fenêtres du palais ; soudain le nouveau chevalier s'élançait sur son coursier, souvent d'un plein saut, sans mettre le pied à l'étrier, malgré le poids de son armure ; il caracolait en brandissant sa lance et en faisant flamboyer son épée ; peu après il se montrait dans le même équipage, au milieu d'une place publique. Là il était accueilli et salué par les acclamations du peuple, qui marquait par des transports d'allégresse la joie qu'il ressentait d'avoir acquis un nouveau défenseur. Sa présence semblait dire à la multitude avide de contempler ses traits : « Vous tous qui languissez dans l'attente d'un vengeur, faibles vassaux accablés sous les lois d'un despote ; malheureux pupilles dont un juge prévaricateur repousse la cause ; hommes intègres calomniés, diffamés publiquement, essuyez enfin vos larmes, levez des regards consolés vers le ciel ; il vous adresse un ange tutélaire sous les traits de

(1) Lacurne de Sainte-Palaye. — Gassier. — Le P. Menestrier. — De la Roque, *Traité de la noblesse.*

ce nouveau chevalier, dont le cœur, impatient de faire le bien, va d'abord deviner vos malheurs; marchez vers ce héros, montrez-lui où doit frapper sa lance, où doit tonner sa fervente éloquence, où doit couler son sang et se répandre son or! Si des fers retiennent vos pas, répondez par un cri de détresse aux acclamations qu'excite sa présence; agitez à travers vos prisons le voile blanc ou la ceinture, aussitôt il volera près de vous, écoutera vos plaintes, mettra votre supplique au pied du trône, attendra à genoux la décision du monarque; puis, appelé au secours de l'opprimé, renversera les odieux monuments d'une féodalité tyrannique, brisera ces gibets sanglants, ces poteaux orgueilleux, ces péages illicites, et ne dormira plus qu'après avoir vu sourire les malheureux qui l'ont invoqué (1). »

De retour au palais ou au château, les dames le recevaient avec de grands témoignages de joie et d'affection; elles aidaient à détacher les pièces de son armure, et lui mettaient sur les épaules un riche manteau de menu-vair (2). Puis on se rendait à la salle du festin; le nouveau chevalier occupait la place d'honneur, à côté de celui dont il avait reçu l'accolade.

Telles étaient, en général, les cérémonies usitées en pareil cas, en temps de paix, dans les cours des rois, des princes ou des grands seigneurs. Mais en

(1) Marchangy, *Gaule poétique*.

(2) Ce manteau était d'écarlate fourré d'hermine, si le nouveau chevalier était fils de roi ou de prince.

temps de guerre la chevalerie se conférait au milieu des camps, sur le champ de bataille, avant le combat ou après la victoire, ou sur la brèche d'une ville prise d'assaut.

Le prince voulait-il doubler les forces de son armée sans augmenter le nombre de ses soldats, il créait quelques chevaliers. Fallait-il traverser un fleuve en face de l'ennemi, forcer un défilé, ou braver un péril plus imminent encore, devant lequel pâlissaient les plus intrépides vétérans, des guerriers de bon renom recevaient aussitôt l'ordre de la chevalerie. S'agissait-il d'aller planter l'oriflamme sur la tour d'une place hérissée de fer et défendue par des rochers inaccessibles et des ravins profonds, de nouveaux chevaliers étaient proclamés, et encore toutes les fois qu'on avait besoin de gens intrépides devant une mort visible, toutes les fois enfin que des circonstances inouïes rendaient insuffisants les moyens ordinaires, et demandaient un courage plus qu'humain (1).

Cette politique sublime, inépuisable ressource de la patrie, d'une parole enfantait des phalanges de héros. Eh ! quel était donc le pouvoir de l'honneur sur le cœur du chevalier, quand ce titre le rendait tout à coup supérieur à lui-même, en en faisant un être surnaturel ! On croirait à peine les prodiges nombreux résultant de ces promotions magiques. Le guerrier avait à peine reçu l'accolade (et dans

(1) Froissard, livre III. — *Annales de Louis XII.*

ces occasions elle n'était accompagnée d'autre cérémonie que de ces paroles, prononcées par le prince ou le général, au moment où il donnait trois coups du plat de son épée nue sur le cou du poursuivant : *Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, et de monseigneur saint Georges, je te fais chevalier*); à peine, disons-nous, cette courte cérémonie était-elle terminée, qu'il allait *gagner ses éperons* dans le plus épais de la mêlée ; le titre octroyé ne fut souvent qu'un brevet de mort, l'illustration d'une blessure ; mais, quel qu'eût été son sort, il croyait toujours avoir trop peu fait pour se rendre digne d'un tel honneur : aussi le sacrifice de la vie paraissait à peine l'acquitter envers son pays et son roi (1).

Les chevaliers ainsi reçus se nommaient chevaliers de bataille, de siége ou de mines, selon les circonstances qui leur avaient valu cet honneur.

Une réception bien remarquable de ce genre mérite d'être citée à cause de sa singularité : en 1429, Suffolk, général anglais, après avoir été forcé par Jeanne d'Arc de lever le siége d'Orléans, s'était enfermé dans la ville de Jargeau avec une garnison nombreuse et aguerrie. Bientôt assiégé à son tour par la même héroïne, il refuse de se rendre ; mais les Français, dont la valeur et l'impétuosité sont doublées par l'enthousiasme de la guerrière qui les conduit à la victoire, renversent tous les obstacles

(1) Marchangy, *Gaule poétique.*

et escaladent les remparts de Jargeau. En vain les Anglais opposent la plus vigoureuse résistance, ils ne peuvent arrêter l'ardeur et le courage de leurs adversaires ; ils abandonnent les remparts ; chaque rue, chaque place devient un champ de bataille, où ils ne trouvent que la mort ou la captivité. Suffolk, entraîné lui-même, voyant que tout espoir de sauver la ville est désormais perdu, se retire en combattant avec quelques braves, avec l'intention de gagner un fort bâti sur le pont qui joint la ville à la rive droite de la Loire. Mais Guillaume Regnault, écuyer, gentilhomme du pays d'Auvergne, a remarqué ce mouvement ; il se précipite sur les pas de Suffolk, à la tête de quelques Français, pour lui couper la retraite. Suffolk et les siens veulent arrêter l'effort de leurs ennemis, rien ne résiste à l'épée de Regnault ; un des frères du général anglais est tué, et lui-même, s'il ne se rend, va subir le même sort. Tout à coup Suffolk crie à Regnault : « Es-tu gentilhomme ? — Oui, répond le guerrier. — Es-tu chevalier ? — Je ne suis encore qu'écuyer, répliqua Regnault. — Eh bien ! approche, et je vais t'élever à une dignité que tu mérites à juste titre, car aujourd'hui tu as vaillamment gagné tes éperons. » Regnault, s'avançant avec modestie, quoique avec une noble assurance, met un genou en terre ; Suffolk le frappe sur le cou du plat de son épée, reçoit de lui le serment prescrit par les statuts, prononce la formule usitée, et lui tendant alors par le pommeau cette épée avec laquelle il vient d'accomplir

la cérémonie de sa réception : « Relevez-vous, dit-il, « maintenant que vous êtes chevalier, recevez-moi « à rançon, je suis votre prisonnier. » C'est ainsi que le général anglais évita la honte de se rendre à un simple écuyer.

Nous avons dit que, dans l'origine, on n'admettait au rang des chevaliers que des nobles ; mais il est arrivé plus d'une fois que, dans des circonstances graves ou pour des services extraordinaires, on élevait à cette dignité de simples roturiers. Alors le roi lui seul avait le droit de créer des chevaliers, qui devenaient nobles et qui jouissaient, dès leur création, des honneurs et priviléges attachés à la chevalerie. Ainsi, lorsque la chevalerie de Philippe le Bel eut été presque complétement exterminée par les Flamands, on fit une espèce de levée en masse ; tout homme qui avait deux fils fut obligé d'en armer un chevalier, et celui qui en avait trois, d'en armer deux. Frédéric Barberousse faisait des chevaliers sur le champ de bataille avec des paysans, avec des soldats de son armée qui avaient montré du courage. Les auteurs qui rapportent ce fait le déplorent comme attestant la décadence de la chevalerie (1). Ceux qui avaient été ainsi reçus se nommaient chevaliers d'Acolis ou de Grâce.

Un grand nombre de chevaliers troubadours étaient aussi sortis de la classe du peuple, et avaient mérité d'être élevés à cet honneur par leurs talents et leurs exploits.

(1) Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, février 1868.

Mais un titre auquel la haute noblesse seule pouvait aspirer, et qui se trouvait interdit non-seulement aux roturiers, mais même aux simples gentilshommes, c'était celui de chevalier banneret. On appelait ainsi celui qui avait un nombre de gentilshommes et de vassaux suffisant pour lever bannière et faire une compagnie de gens d'armes entretenus à sa table et soldés à ses dépens. Ces bannerets faisaient porter en bataille, devant eux, un étendard carré, armorié de leurs armes et devise, appelé bannière, semblable aux bannières des églises et aux anciens étendards et enseignes des Romains.

Il y avait aussi des écuyers bannerets qui avaient quelquefois des chevaliers sous leurs bannières, et même qui commandaient aux bannerets chevaliers quand ils en avaient reçu la commission du roi; mais, malgré cela, ils ne pouvaient, pas plus que de simples écuyers, prendre aucune qualité ou priviléges réservés aux seuls chevaliers. Leurs éperons étaient blancs, au lieu d'être dorés, et ils ne pouvaient même se faire qualifier de Messire, de Monseigneur ou de Monsieur.

CHAPITRE IV

Armure des chevaliers.

Avant de suivre le nouveau chevalier au milieu des hasards de la guerre, dans les tournois, les passes d'armes, les joutes, ou à la recherche des aventures périlleuses, , nous allons donner quelques explications sur la manière dont il était armé, soit pour se défendre, soit pour attaquer. Ces explications sont indispensables pour l'intelligence d'une grande partie de cet ouvrage, où l'on parle à chaque instant du nom et de l'emploi de ces armes.

§ 1er. ARMES DÉFENSIVES.

En parlant des cérémonies qui avaient lieu à la réception des chevaliers, nous avons donné l'explication symbolique de quelques-unes de ces armes mais il est utile d'en donner une description dé-

taillée qui en fasse connaître la forme et l'usage, description d'autant plus nécessaire à l'intelligence de ce qui nous reste à dire sur la chevalerie, que la plupart de ces armes n'existent plus, ou qu'elles ont été considérablement modifiées.

Le *heaume* ou le *casque*. Ce casque était assez profond; il était de fer ou d'acier, se rétrécissait en s'arrondissant par le haut, ayant presque la figure d'un cône; il avait une mentonnière dans laquelle entrait la visière quand elle était baissée, et au-dessous un hausse-col ou collet de fer qui descendait jusqu'au défaut des épaules; il était séparé du casque et s'y joignait par le moyen d'un collier de métal. La visière était faite de petites grilles; elle se baissait durant le combat, et se relevait en rentrant sous le front du casque; on ajoutait aussi au-dessus du heaume un cimier, ainsi nommé parce qu'il était la cime du casque. Les rois portaient une couronne en cimier, et les chevaliers d'autres ornements.

L'*armet* ou *bassinet*. C'était un casque léger, sans visière et sans gorgerin; le chevalier le faisait porter dans les batailles, et le mettait sur sa tête lorsqu'il s'était retiré de la mêlée pour se reposer et reprendre haleine. Il différait du heaume par le poids, la forme et la visière, qui était fixe dans le bassinet, tandis qu'elle était mobile dans le casque.

Le *gaubisson*. Le chevalier mettait par-dessous ses habits le gaubisson, espèce de pourpoint long, fait de taffetas ou de cuir contre-piqué, et bourré de

laine, d'étoupes ou de crin, pour rompre l'effort de la lance, qui, bien qu'elle ne pénétrât pas la cuirasse, aurait meurtri le corps en enfonçant les mailles de fer dont la cuirasse était composée.

Le *haubert* ou *cuirasse*. C'était une cotte de mailles d'acier très-serrées, qui couvrait le corps depuis la gorge jusqu'aux cuisses; on y ajouta ensuite des manches ou des chausses de mailles; une plaque d'acier doublait le haubert sur la poitrine; un capuchon ou coiffe aussi de mailles y tenait pour se couvrir la tête lorsque le chevalier ôtait son heaume; ce capuchon se renversait par derrière lorsqu'il avait son casque, parce que ce dernier lui couvrait parfaitement la tête, le visage et le derrière du cou; ces cottes de mailles se mettaient pardessus le gaubisson. Dans la suite, aux cottes de mailles on substitua la cuirasse, les cuissards, les brassards et les gantelets, qui étaient totalement de fer, pour garantir entièrement le chevalier. Toutes les parties qui composaient chacune de ces pièces étaient tellement jointes et clouées ensemble, qu'elles s'éloignaient et s'approchaient les unes des autres, en laissant au corps toute la liberté et la facilité de ses mouvements.

La *cotte d'armes*. Sur la cotte de mailles ou cuirasse se mettait la cotte d'armes : elle avait la forme d'une dalmatique sans manches, et était chargée des écussons ou armoiries du chevalier; souvent elle était de drap d'or ou d'argent et ornée de fourrures de prix; sous la cotte d'armes se mettait l'écharpe

ou baudrier, ou la ceinture en cuir, ornée de clous dorés, à laquelle pendait l'épée du chevalier.

Tassettes. C'étaient des lames ou bandes de fer qui, tenant à la cuirasse, partaient de la ceinture et descendaient à la moitié des cuisses.

Épaulières et *genouillères*. C'étaient aussi des pièces de fer, faites de manière à couvrir les épaules et les genoux et à faciliter les mouvements du chevalier : elles étaient attachées les unes à la cuirasse, les autres aux cuissards.

L'*écu* ou *bouclier*. Ceux dont on se servait dans les combats étaient en bois, couvert de cuir bouilli, de fer ou d'autres matières dures capables de résister à la lance. Le mot écu vient du latin *scutum*, nom que les Romains donnaient à une espèce de bouclier allongé, recouvert de cuir, du mot grec σκῦτος, qui signifie cuir. C'était sur l'écu que se peignaient toujours les armoiries, et c'est pour cela que l'on a donné ce nom aux pièces de monnaie qui représentaient l'écu de France.

Armure de l'écuyer. L'écuyer n'avait ni brassards, ni coiffe, ni chausses de mailles : il portait seulement un gaubisson, un plastron d'acier, et un chapeau de fer ou bassinet.

Armure du cheval. Le cheval avait la tête exactement couverte par un chanfrein de fer ou d'autre métal, ou de cuir bouilli ; on lui couvrait aussi le poitrail de lames de fer, et les flancs de cuir bouilli ; on l'entourait ensuite d'un caparaçon de velours ou d'une autre étoffe, sur lequel était brodé l'écusson

du chevalier. Les chevaux ainsi couverts étaient appelés chevaux bardés.

§ 2. ARMES OFFENSIVES

La *lance*. On employait pour les lances le bois le plus droit et le plus léger, comme le pin, le tilleul, le sycomore, le tremble et autres; les meilleures étaient de frêne; le haut de la lance était armé d'une pointe d'acier bien trempé et garni d'un pennon ou banderole, qui avait une queue longue et traînante.

L'écuyer n'avait point d'autre lance que celle de son maître; il ne lui était permis de se battre qu'avec l'écu et l'épée. On doit observer toutefois qu'il n'est ici question que de l'écuyer à la suite de son maître; car quand il était devenu poursuivant d'armes, il pouvait combattre avec la lance, être armé comme un chevalier, à l'exception des marques distinctives de ce dernier, telles que les éperons dorés, etc.

L'*épée*. Elle devait être large, forte et d'une bonne trempe, pour ne point se briser sur les casques et sur les cuirasses, qui opposaient une grande résistance; elle n'était d'abord tranchante que d'un côté et courte. Dans la suite, la forme des épées varia, elles furent très-longues, larges à proportion et pointues. La poignée formait toujours la croix.

La *miséricorde*. On appelait ainsi une espèce de

dague ou poignard que le chevalier portait à sa ceinture. On lui avait donné ce nom parce que, dans un combat corps à corps, ou lorsqu'il ne pouvait plus faire usage de sa lance ou de son épée à cause de leur longueur, le chevalier avait recours à cette arme pour contraindre l'ennemi qu'il avait terrassé et qu'il tenait renversé sous lui à demander miséricorde.

La *hache d'armes*. Le manche en était mince; le fer avait deux côtés, l'un semblable à celui des haches ordinaires, mais plus court; l'autre était une assez longue pointe de fer ou croissant fort pointu par les deux bouts.

La *masse*, ou *màssue*. Cette arme fut aussi fréquemment employée. C'était un bâton, gros comme le bras d'un homme ordinaire, et long de deux pieds et demi; il y avait un gros anneau à l'un des bouts : on y attachait une chaîne ou fort cordon, pour empêcher que la masse n'échappât de la main; à l'autre bout étaient trois chaînes auxquelles pendait une boule : la massue était ronde par un bout et entièrement de fer.

Le *mail*, ou *maillet*, et le *marteau d'armes* différaient en ce que le revers du maillet était carré ou peu arrondi par les deux bouts, et que le marteau d'armes avait un côté carré et arrondi, et l'autre en pointe ou en tranchant.

Une autre sorte d'armes, mais dont les chevaliers se servaient rarement, se nommait *fauchon*, ou *fauchard* : c'était une espèce de serpe tranchante des

deux côtés, et à laquelle on adaptait un long manche.

Telles étaient les armes offensives et défensives des chevaliers; elles éprouvèrent des variations suivant les siècles, et furent totalement abandonnées quand on fit un usage général des armes à feu. Quelle devait être la force de ces guerriers pour pouvoir passer des journées entières couverts de ces armes, et supporter toutes les fatigues des voyages et des combats! et en même temps quelle souplesse, quelle agilité, pour s'élancer à cheval ou sauter de cheval à terre sans mettre le pied à l'étrier! enfin, quelle adresse ne fallait-il pas, au milieu de tout cet attirail si lourd et si embarrassant, pour manier avec dextérité la lance, l'épée ou la hache d'armes, et savoir attaquer et se défendre avec un égal succès! On conçoit combien devait être long et pénible l'apprentissage d'un pareil métier, et qu'il était nécessaire de s'y exercer dès l'enfance.

C'était, comme nous l'avons dit, sur l'écu ou bouclier que l'on représentait les signes de noblesse des chevaliers; quelques autres pièces de l'armure entraient aussi dans l'ensemble de l'écusson, et c'est probablement là l'origine du mot *armoiries,* ou simplement *armes,* dont on se sert pour désigner les signes héraldiques ou de blason, qui vont faire l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE V

Des armoiries, des devises et des cris de guerre.

§ 1er. — ORIGINE DES ARMOIRIES

Les armoiries, considérées comme des signes guerriers servant à reconnaître au milieu des combats un chef distingué, une tribu, une nation, remontent à la plus haute antiquité. Une vanité frivole ne fut point l'unique motif de ces signes honorifiques. Souvent ils étaient les justes récompenses du mérite ou le prestige utile qui répondait aux grands des respects du peuple. Plus souvent encore ils servaient de points de reconnaissance et de ralliement, sans lesquels les adversaires entre eux, et les chefs avec leurs guerriers, se fussent aisément confondus au milieu d'une lice tumultueuse ou d'un champ de bataille, à une époque où l'on n'avait pas encore

imaginé les uniformes, et où l'armure cachait même les traits du visage.

L'antiquité employait souvent ces marques distinctives. Les Égyptiens, peuple mystérieux en toutes choses, couvrirent d'hiéroglyphes les temples, les palais et les tombeaux. Dans leurs campements aux bords du Nil et du Jourdain, les Hébreux reconnaissaient leurs douze tribus à des images convenues; les Assyriens peignaient une colombe sur leurs étendards, parce que cet oiseau, dans leur langue, avait le nom de *Sémiramis*. Un aigle d'or se déployait au-dessus du bouclier des Mèdes et des Persans; les Athéniens gravaient sur leur monnaie un hibou, et les Carthaginois la tête d'un coursier.

Dans les temps héroïques et fabuleux, on trouve mille exemples de ces images allégoriques. Euripide en décore les boucliers des sept chefs combattant devant Thèbes; Valérius les prodigue aux Argonautes; Homère a tellement multiplié les emblèmes sur les armes de ses héros, que, selon plusieurs auteurs, le blason fut inventé pendant le siége de Troie. Les Romains ont fait aussi un usage multiplié des emblèmes et des symboles. Leurs légions arboraient divers signes, enseignes, *signa*. Sur les colonnes Trajane et Antonine, et sur l'arc de triomphe érigé en l'honneur de Marius, près de la ville d'Orange, on voit des soldats dont les armures sont chamarrées de traits et de figures particulières.

Mais il ne faudrait pas conclure de toutes ces pratiques de l'antiquité qu'elle ait connu les armoi-

ries. Les marques militaires employées alors comme signaux ou comme simples ornements n'étaient point des preuves invariables de noblesse et d'honneur, des titres héréditaires exclusivement affectés par le prince à telle ou telle maison. Les armoiries, considérées sous ce point de vue moral et politique, sont une institution moderne et qui ne remonte pas au delà des croisades (1). En effet, les chevaliers qui revenaient de l'Asie attachaient trop de prix aux hommages dont ils étaient l'objet, ils les avaient obtenus par trop de sacrifices pour ne pas chercher à les perpétuer.

Ils plaçaient les bannières sous lesquelles ils avaient combattu sur les tours les plus élevées, sur les donjons, au-dessus des grandes portes de leurs châteaux, comme des témoignages de leur gloire.

Les familles conservaient avec soin ces marques d'honneur, ces signes éclatants de la valeur de leurs pères; les dames, toujours amies du courage, brodaient ces nobles et touchantes images sur leurs meubles, sur leurs robes, sur les habits de leurs époux ou de leurs frères. On les sculptait sur les remparts, on les peignait sur les lambris, on les représentait sur les écus, on les plaçait sur les tombes, on les consacrait dans les sanctuaires, on en décorait les fêtes, on les retrouvait sur les habits des écuyers, des pages, des varlets, des hommes d'armes, de tous ceux qui dépendaient de la famille

(1) Marchangy, *Gaule poétique.*

du guerrier. Une sorte de langue hiéroglyphique était née de divers signes employés pour rappeler les actions les plus mémorables du guerrier. La croix simple ou double, bordée, dentelée, crénelée, ancrée, fleurdelisée, patée, paraissait sous différentes formes, et retraçait les combats livrés pour conquérir la cité sainte. Un palmier rappelait l'Idumée ; une arche, un pont attaqué ou défendu avec valeur ; une tour, un château pris de force ; un casque, une armure enlevée à un ennemi redoutable ; une étoile, une attaque de nuit ; un glaive, un combat singulier ; un croissant, la défaite d'un musulman terrible ; un pal, une bande, une barre, un chevron, des palissades, des barrières renversées ou détruites ; un lion, un tigre, le courage indomptable ; un aigle, la bravoure sublime. Et voilà l'origine de tout le système des armoiries (1). Une fois adoptées par les familles, reconnues et accordées par le prince, elles devinrent une propriété héréditaire, à laquelle nul étranger n'avait le droit de toucher. Les hérauts d'armes furent spécialement chargés de maintenir les règles établies pour la conservation des armoiries ; et les connaissances qu'ils étaient obligés d'acquérir pour accomplir cette partie de leurs fonctions constituaient l'art héraldique, appelé aussi blason, du mot allemand *blasen*, qui signifie donner du cor, parce qu'en Allemagne, dans les tournois, les hérauts d'armes allaient en avant

(1) Lacépède, *Histoire de l'Europe.*

de la barrière pour reconnaître les titres de ceux qui se présentaient, et venaient ensuite les proclamer à son de trompe.

Dans les armoiries, peintes ordinairement sur l'écu ou bouclier, on n'admettait que six couleurs et deux fourrures, savoir : le jaune, le blanc, le bleu, le vert, le rouge et le noir. Ces couleurs s'appellent, en général, *émaux*, parce qu'on les émaillait sur les armes ; mais le blason leur donne des noms particuliers : ainsi le jaune s'appelle *or;* le blanc, *argent* (et ces deux couleurs se nommaient aussi *métaux*)*;* le bleu, *azur,* mot dérivé de l'arabe, et qui prouve l'influence des croisades sur les armoiries ; le vert, *sinople;* le rouge, *cinabre,* ou *riche couleur,* ou *gueules ;* ce dernier nom vient du mot persan *gul*, qui signifie une rose ; enfin le noir se nomme *sable.* Si dans les armoiries on représentait avec les couleurs qui leur sont propres des parties du corps humain, des animaux, des plantes, des fruits, des fleurs, etc., ces couleurs se nommaient de *carnation* pour la partie du corps représentée, et au *naturel* pour les autres figures. Enfin les deux fourrures étaient l'hermine et le vair ou petit-gris.

Quelques auteurs ont donné des significations à chacune de ces couleurs ; selon eux, l'or fut l'emblème de la foi ; l'argent, celui de l'innocence et de la pureté ; le rouge indiquait la vaillance, l'audace, la générosité ; l'azur peignait la beauté, la curiosité, la bonne renommée ; le vert signifiait amour, espé-

rance, jeunesse, grâce et plaisir ; le noir désignait le deuil et la tristesse.

L'écu ou cadre des armoiries se divisait parfois en plusieurs parties par des barres transversales, perpendiculaires ou obliques, sous les noms de pal, de bandes, de sautoirs, de chevrons ; elles représentaient quelques pièces de l'équipage chevaleresque et des fragments de la charpente qui formait la lice ; ces figures partageaient l'écusson en diverses sections, où se plaçaient les émaux et les symboles ; elles répondaient quelquefois les unes aux autres, et étaient ondées, cannelées, attachées, coupées, liées, entrelacées, etc. En dehors de l'écu étaient placées d'autres figures qui accompagnaient les armoiries, et que l'on nommait ornements extérieurs. On en distinguait de trois sortes : ceux qui apparaissaient au-dessus de l'écu, ceux qui étaient à côté, et ceux qui l'environnaient.

Au-dessus de l'écu on mettait le *timbre*, le *heaume*, le *cimier*, et quelquefois les *devises* et les *cris de guerre*. Le timbre est ce qui couvre le haut de l'écu, comme la couronne, le casque, le chapeau ; le heaume est le casque ancien des chevaliers, dont nous avons donné la description dans le chapitre précédent ; il était placé de profil ou de face, la visière baissée, entr'ouverte ou entièrement levée, avec plus ou moins de grilles à cette visière, selon la dignité ou l'ancienneté de la noblesse. Le cimier était la pièce la plus élevée des armoiries ; on pouvait le faire de toutes sortes de figures, de plumes,

4

d'animaux, d'arbres, de lances, etc. C'était aussi l'usage assez universel de mettre les devises et les cris de guerre au-dessus de l'écu.

Sur les côtés de l'écu on plaçait quelquefois des figures d'anges, d'hommes, de dieux de la Fable, de centaures; on les appelait *tenants*. Si l'on y mettait des lions, des léopards, des licornes, on les nommait *supports;* si c'étaient des arbres ou des êtres animés auxquels l'écu paraissait attaché, on leur donnait le nom de *soutiens*. Quand on voulait mettre les bannières aux côtés de l'écu, on les faisait porter aux *tenants* ou *supports*. En France, ceux qui n'avaient ni tenants ni supports les remplaçaient par des cartouches, des palmes et autres choses semblables.

Les pavillons, les manteaux, les colliers des ordres formaient l'encadrement et l'entourage de l'écu. Outre ces ornements, il y en avait encore d'autres qui étaient attachés à certains emplois, et qui servaient à distinguer les dignités les unes des autres.

La première chose à faire quand on veut expliquer des armoiries, c'est d'examiner le fond sur lequel les figures sont gravées ou peintes, et ensuite les figures elles-mêmes. En langue de blason, le fond porte le nom de *champ*, et la figure celui de *signe*.

Le champ est toujours couvert, ou d'une des six couleurs ou métaux que nous avons mentionnés, ou de l'une des deux fourrures. Vient ensuite le

signe gravé sur cet écu. Les couleurs pour les signes sont les mêmes que pour le champ, à l'exception de ce que nous avons dit relativement aux couleurs naturelles.

La première de toutes les règles du blason, c'est que, si le champ est couvert d'une couleur ou d'une fourrure, le signe soit couvert d'un métal; réciproquement, si le champ est couvert d'un métal, que le signe soit couvert d'une couleur ou d'une fourrure. Cette règle se résume ainsi : il ne faut mettre ni métal sur métal, ni couleur sur couleur. Faire le contraire de cette loi, c'est violer complétement la science du blason : car le blason est une langue, dit un écrivain de nos jours, la plus étendue, la plus riche, la plus difficile de toutes; une langue rigoureuse et magnifique, ayant sa syntaxe, sa grammaire, son orthographe. L'art du blason consiste à lire et à écrire dans cet idiome. Quelques notions rapides et superficielles relativement à la lecture de la langue héraldique suffiront pour en donner une idée (1).

Dans l'écu, la partie supérieure s'appelle *chef*, et la partie inférieure *pointe*. Les pièces placées sur un écu sont premièrement toutes les pièces d'une armure de bataille ; secondement tous les objets de la création, depuis l'éléphant jusqu'à la fourmi, depuis le chêne jusqu'à l'humble fleur des champs, depuis les astres brillants dans la voûte des cieux

(1) Granier de Cassagnac, *Revue de Paris*, 9 septembre 1838.

jusqu'aux pierreries enfouies dans les entrailles de la terre; enfin on y fait entrer des êtres fabuleux ou fantastiques, tels que des licornes, des griffons, des phénix, des aigles à deux têtes, etc. En général, les animaux sont toujours tournés de gauche à droite. On met encore sur les écus tous les signes de la religion; la croix, comme nous l'avons dit, y est surtout fréquemment employée. Il y a enfin quelques signes particuliers, comme la *bande*, la *barre* et la *fasce*, dont il convient de dire deux mots. La bande est une espèce de ruban placé sur l'écu en diagonale de droite à gauche; placée en diagonale de gauche à droite, c'est la barre; placée horizontament vers le milieu, c'est la fasce.

Lire l'écriture héraldique, cela s'appelle *blasonner*. Pour blasonner les armoiries, il faut d'abord nommer le champ, et puis le signe et la couleur, en se servant de cette formule : « Telle maison porte de... » Par exemple, la maison de France depuis Charles VI porte d'azur à trois fleurs de lis d'or, ce qui signifie que le champ de l'écu est d'azur, et que les signes indiqués sont jaunes ou d'or; ou bien, la maison de Montmorency porte d'or à la croix de gueules, cantonnées de seize alérions d'azur (1).

Les écussons compliqués offrent une lecture beaucoup plus difficile, et dont l'explication nous entraînerait au delà des bornes que nous nous sommes prescrites dans ce chapitre, où nous n'a-

(1) Granier de Cassagnac, lieu cité.

vons voulu que donner une idée de la formation et de la lecture des armoiries.

§ 2. — ORIGINE DE QUELQUES ARMOIRIES

Pour se reconnaître dans ce dédale, les maîtres de l'art héraldique furent obligés de diviser les armoiries en plusieurs classes, qu'on appela de domaine, de prétention, de concession, d'enquerre, de patronage, d'alliance, de substitution, de communauté, etc. Les armes de *domaine* étaient celles attachées à une principauté, à une terre, à une seigneurie ; les armes de *prétention*, celles d'un royaume ou de quelque principauté qu'un seigneur ou un prince étranger s'attribuait à cause de quelque prétention qu'il avait ou qu'il s'imaginait avoir : ainsi les rois d'Angleterre ont porté longtemps les armes de France, *écartelées au premier quartier,* à cause de la prétention chimérique qu'ils croyaient avoir à la souveraineté de ce royaume. Les armes de *concession* étaient celles que les souverains donnaient à leurs sujets en récompense de quelque action glorieuse ou de leurs services; les armes de *patronage,* celles d'une personne qu'on ajoutait aux siennes propres, pour reconnaître quelque bienfait qu'on en avait reçu ; les armes d'*enquerre,* celles qui, étant composées contre les règles du blason, donnaient lieu de s'enquérir pourquoi elles s'éloignaient de l'usage commun; les armes d'*alliance,*

ou assemblage de celles de plusieurs familles illustres avec lesquelles on avait quelque alliance; les armes de *substitution,* celles que l'on se chargeait par contrat de porter sous certaines conditions; les armes de *communauté,* celles qui appartenaient à une société particulière, à un ordre militaire ou religieux, à une ville, etc. ; enfin les armes *parlantes,* celles qui retraçaient le sujet pour lequel elles avaient été créées, et qui s'interprétaient par les noms et surnoms de ceux qui les premiers eurent le droit de les porter. Ainsi les maisons des Stella, des Salis, des Tresséols, des Luna, des Cressentini, dont les noms rappelaient ceux des astres, portaient des soleils, des étoiles et des croissants dans leurs émaux d'azur. La maison de Leiris avait dans les siens un arc-en-ciel, dont la Fable fit l'écharpe d'Iris.

Souvent, dans leur double acception, ces noms fournissaient aux armoiries des allusions, des équivoques, des analogies, et ce qu'on appelle des calembours; mais ces jeux de mots, dont l'abus est devenu méprisable, présentaient alors quelque chose de naïf et de gracieux ; car pouvait-on voir sans une sorte de plaisir la simplicité charmante de ces nobles et vieux chevaliers, ayant acquis par cent blessures le privilége de porter des armoiries, choisir, au lieu des exploits qu'y pouvait consigner leur orgueil par de pompeux simulacres, choisir, disons-nous, l'innocent rébus, la facétie ou la plaisante anagramme, trouvés en causant dans leurs

paisibles foyers? Ainsi la maison de Louvers portait dans ses armes des têtes de loup; celle de Larcher, des flèches; celle de Vignole, un cep de vigne d'argent; celle de la Tour de Turenne, une tour; celle de Santeuil, un argus; celle de Montepesat, des balances; celle de l'Étang, des poissons; celle de Legendre, des têtes de filles aux cheveux d'or. Le seigneur de Vaudray, possesseur des terres de Valu, Vaux et Vaudray, avait pour devise : *J'ai Valu, Vaux et Vaudray.* La maison de Mailly avait pris un maillet; celle de Martel de Bagneville, un marteau, etc. (1). Les anciens connaissaient cette espèce de symbole. Delphes avait un dauphin dans ses monnaies; Florus portait une fleur dans son cachet; Voconius Vitulus fit graver sur le sien un veau, et César un éléphant, parce que, en langue punique, ce quadrupède s'appelait César. La ville de Rhodes avait une rose pour emblème, parce qu'en grec cette fleur se nomme ῥόδον (2).

Mais les figures d'un blason avaient encore mille autres origines; tantôt c'étaient les marques des dignités et des fonctions : ainsi les magistrats portaient dans leurs armes des mortiers et des hermi-

(1) Louis XVIII, en élevant à la pairie, avec le titre de comte, M. de Sèze, défenseur de l'infortuné Louis XVI, lui donna pour armoiries les tours du Temple et seize fleurs de lis, ingénieuse et touchante allusion qui rappelle tout à la fois le nom du courageux défenseur, la prison et le nom de son royal client.

(2) Marchangy, *Gaule poétique*. — Le P. Ménestrier, *Origine des armoiries*.

nes; les bannerets, des enseignes; les échansons, des coupes d'or; les grands veneurs et les officiers de la fauconnerie, des cors de chasse ou des oiseaux de proie; tantôt ces figures indiquaient les gages d'une piété fervente, ou les souvenirs d'un pèlerinage ou d'un vœu; tantôt les symboles des vertus, des talents et des plaisirs. Deux mains l'une dans l'autre désignaient la concorde et la foi; l'ancre et le pal signifiaient la constance inébranlable; les tourteaux (pains), si communs dans les écussons, y représentaient le pain de la bienfaisance, les gâteaux des saintes fêtes et l'exercice de l'hospitalité; deux ailes d'or développées sur un champ d'azur furent, dans les armes de Doriole, chancelier de France, l'indice des conceptions élevées; deux cygnes tenant dans leur bec un anneau, une branche de myrte, des palombes, un cœur traversé d'une flèche, des bagues, une rose avec ou sans épines, un arbre que le lierre entoure de ses rameaux flexibles, furent originairement dans notre blason français de doux monuments de tendresse et d'amour (1).

Les villes possédant des armoiries tiraient presque toujours leurs emblèmes des choses qui les distinguaient. L'humide pays de Frise portait dans son écusson des feuilles de nénufar et des bandes ondées comme des vagues. Bologne, dont les fleuves sont couverts de cygnes, prit un de ces oiseaux pour

(1) Marchangy, *Gaule poétique.*

image. Les armes de Paris, dont la Cité a la forme d'un vaisseau, sont un navire aux voiles déployées, sous un ciel semé de fleurs de lis. Les villes de Pont-à-Mousson et du Pont-Saint-Esprit ont des ponts dans leurs armoiries; Tours a trois tours dans les siennes.

Les factions et les croisades contribuèrent principalement à multiplier les emblèmes dans les armoiries.

La moderne Italie trouve l'origine d'un grand nombre de ses armoiries dans les factions des Guelfes et des Gibelins, comme dans toutes les dissensions politiques dont Florence, Lucques et Pistoie furent longtemps désolées.

La haine d'York et de Lancastre fit éclore les deux rivales, la rose blanche et la rose rouge. Combien n'imagina-t-on pas en France de couleurs et de cocardes différentes durant les troubles de la Jacquerie, de la Ligue et de la Fronde !

Quant aux croisades, elles eussent suffi pour couvrir les émaux du blason de toutes sortes de figures allégoriques. Les voyages pieux des guerriers expliqueront pourquoi se voient dans un grand nombre d'armoiries des coquilles, des merlettes, des besants d'or et des croix. Les coquilles étaient la parure des pèlerins à leur retour d'outre-mer. Les merlettes sont des oiseaux de passage : on les peignait sans bec et sans pieds pour en faire de plus fidèles emblèmes des chevaliers, qui souvent revenaient mutilés des combats de la terre sainte. Les

besants d'or, monnaie d'Orient, furent, dans l'art héraldique, le symbole de la rançon des captifs ou du tribut qu'imposaient les chrétiens aux infidèles.

Mais la croix surtout, la croix figurée sur leurs vêtements par ceux qui allaient à Jérusalem, consacra dans les armes de mille familles le souvenir de ces expéditions religieuses (1).

§ 3. — DEVISES ET EMBLÈMES, ET CRIS DE GUERRE

Il nous reste à parler des légendes ou devises et cris de guerre que les armoiries admettaient, outre les figures dont elles se composaient. Monuments de valeur, de courtoisie et de magnanimité, ces devises devenaient, pour les descendants des preux, des leçons placées sans cesse sous leurs yeux; elles étaient, pour ainsi dire, l'abrégé des récits rimés que les troubadours et les trouvères allaient composant de château en château, accompagnés par les lyres, les harpes et les autres instruments des ménestrels; ils s'identifient, pour ainsi dire, avec l'esprit de la chevalerie (2). Souvent c'était un axiome, un proverbe, une expression naïve, analogue aux figures représentées dans l'écusson, et conforme aux goûts et aux inclinations du chevalier. La gloire et l'amour dictaient aussi un grand nombre de ces devises.

(1) Marchangy, *Gaule poétique.*
(2) Lacépède, *Histoire de l'Europe.*

La maison royale de Bourbon avait pour devise ce mot, *Espérance.*

Les rois d'Angleterre ont pour devise, *Dieu et mon droit.*

Celle des rois d'Écosse était *In deffens,* c'est-à-dire pour ma défense.

Les chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, *Immensi tremor Oceani.*

Les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, *Pretium non vile laborum.*

Les chevaliers de l'ordre de la Jarretière, *Honni soit qui mal y pense.*

Les ducs de Savoie, et aujourd'hui les rois de Sardaigne, ces quatre lettres *F. E. R. T.,* que l'on explique ainsi : *Frappez, entrez, rompez tout.*

La maison de Montmorency avait deux devises, l'une ἀπλανῶς, qui signifie *sans errer ni varier,* et l'autre, *Dieu aide au premier baron chrétien.*

Les ducs de Bourgogne de la maison de France ont eu successivement plusieurs devises : celle de Philippe le Hardi était *Moult me tarde* (1) ; celle de Charles le Téméraire, *Ainsi je frappe.*

Presque toutes les devises recevaient une nouvelle force des emblèmes auxquels elles s'appliquaient. On peignait un carquois vide, et pour devise *Hærent in corde sagittæ, Ses traits sont dans mon cœur.*

(1) Cette devise est l'étymologie du mot *moutarde,* parce que les vinaigriers de Dijon, très-renommés pour la préparation de cette substance, plaçaient sur les pots les armoiries de leur duc avec sa devise.

Une rose en bouton : *Moins elle se montre, plus elle est belle,* L'hirondelle traversant les mers : *Pour chercher le soleil je quitte mon pays.* Une nacre ouverte aux rayons du soleil : *Sa beauté vient du ciel.* Une hermine avec ces mots : *Malo mori quam fœdari, Plutôt mourir que de me souiller ;* c'était la devise de François Ier, duc de Bretagne. Le tournesol en bouton : *C'est aux rayons de mon astre que j'ouvrirai mon cœur.* Une grenade ouverte : *Sub diademate vulnus, Sous la pourpre on n'est pas à l'abri des blessures.* Un grenadier chargé de fleurs : *Tous les ans nouvelle couronne.* Un lion blessé et couché sous l'arbre du baume, qui distille sur lui ses gouttes salutaires : *Me lacryma sanat, Ses larmes me guérissent.* Un lion enchaîné par un berger : *Doux et terrible.* Un aigle regardant le soleil, *Il est seul digne de mon hommage* (1).

Les cris de guerre devenaient aussi quelquefois des devises, et ils faisaient, ainsi que les noms et les armes, partie de l'héritage inaliénable de l'aîné des familles. Les vassaux d'un suzerain s'excitaient, en poussant son cri de guerre, à combattre vaillamment; ceux qui portaient la bannière le faisaient entendre pour rallier plus facilement les hommes d'armes après la mêlée et les rappeler auprès de leurs chefs et de leurs étendards. Quelquefois ce cri n'était qu'un seul mot; rarement il était composé

(1) Le P. Ménestrier, *Traité sur l'art des devises.* — Marchangy, *Gaule poétique.*

de plus de trois. *Mont-Joye-Saint-Denis* était le cri de guerre des anciens rois de France ; les ducs de Bourgogne criaient : *Mont-Joye-Saint-André;* les ducs de Normandie, *Diex-aye-Dam*, *Dieu-aye*, c'est-à-dire *Dieu nous aide, Dieu nous aide : dam* signifiait monseigneur ; les ducs de Montmorency criaient : *Dieu aide au premier baron chrétien.* Les anciens comtes de Champagne avaient pour cri de guerre : *Passavant, passavant li meillor,* c'est-à-dire, Que le plus brave s'avance contre nous. Les seigneurs de Salvaing en Dauphiné, *A Salvaing le plus gorgias;* ce mot de gorgias, anciennement, signifiait hardi, délibéré, ou richement armé et habillé.

CHAPITRE VI

Les chevaliers errants.

En temps de paix, les chevaliers ne restaient pas oisifs : fidèles au serment de redresser les torts et d'abolir les injustes coutumes, ils chevauchaient *par monts et par vaux*, quêtant les aventures, s'informant à chaque endroit si les bonnes lois et les bons usages étaient observés. Ils consacraient ainsi les premières années de leur installation dans l'ordre à visiter les pays lointains, les cours étrangères, afin de s'y rendre chevaliers parfaits ; le vert dont ils étaient vêtus, symbole de l'espérance, annonçait la verdeur de leur printemps et la vigueur de leur courage. Ils étudiaient les différentes manières de joutes des différentes nations, et les plus beaux coups de lance des chevaliers qui excellaient dans l'art des tournois; ils ambitionnaient l'honneur de se mesurer eux-mêmes avec ces maîtres, pour s'es-

sayer et pour s'instruire. Ils prenaient des leçons encore plus utiles dans les guerres où ils servaient volontairement, en se rangeant du côté qui paraissait avoir pour lui la justice et le bon droit. Ils étudiaient aussi les principes d'honneur ou de cérémonial, et de civilité ou de courtoisie, observés dans chaque cour. Curieux de s'y faire distinguer par leur bravoure, leur talent et leur politesse, ils ne l'étaient pas moins de connaître les princes et les princesses de la plus haute réputation, d'observer les chevaliers et les dames les plus célèbres, d'apprendre leur histoire, de retenir les plus beaux traits de leur vie, pour en faire ensuite des rapports instructifs et des récits intéressants ou agréables, quand ils seraient de retour dans leur patrie.

Outre les fréquentes occasions de s'exercer aux tournois et à la guerre, que nos chevaliers errants trouvaient dans leurs voyages, le hasard leur offrait souvent encore, dans les lieux écartés où ils passaient, des crimes à punir, des violences à réprimer et des moyens de se rendre utiles en pratiquant ces sentiments de justice et de générosité qu'on leur avait inspirés. Toujours armés pour l'assistance qu'ils devaient aux malheureux, pour la protection et la défense qu'ils avaient promises aux hommes et aux femmes, on les voyait voler de toutes parts dès qu'il était question d'acquitter leur serment de chevalerie ; souvent aussi plusieurs chevaliers assemblés dans une cour, qui venaient d'y recevoir les honneurs de la chevalerie, ou qui avaient as-

sisté à ses fêtes solennelles, s'associaient en commun pour faire des courses ou voyages, qu'ils appelaient *quêtes,* soit pour retrouver un fameux chevalier qui avait disparu, une dame restée au pouvoir d'un ennemi, soit pour d'autres objets encore plus relevés. Nos héros, errant de pays en pays, parcouraient surtout les forêts, presque sans autre équipage que celui qui était nécessaire à la défense de leur personne, vivant uniquement de leur chasse. Des pierres plates plantées en terre, qu'on avait exprès placées pour eux, servaient à faire les apprêts de leurs repas; les chevreuils qu'ils avaient tués étaient mis sur ces tables et recouverts d'autres pierres, avec lesquelles ils les pressaient pour en exprimer le sang : du sel et quelques épices, les seules munitions dont on se chargeait, en faisaient tout l'assaisonnement.

Afin de surprendre plus sûrement les ennemis qu'ils allaient chercher, ils ne marchaient qu'en petites troupes de trois ou quatre, ayant soin, pour ne pas se faire connaître, de changer et de déguiser leurs armoiries, ou de les cacher en les tenant couvertes d'une housse. L'espace d'un an et un jour était le terme ordinaire de leur *emprise;* au retour ils devaient, selon leur serment, faire un récit fidèle de leurs aventures, exposer ingénument leurs fautes et leurs malheurs (1).

(1) Lacurne de Sainte-Palaye. — Gassier, *Histoire de la chevalerie française.*

Ce sont les chevaliers errants qui ont surtout fourni aux troubadours et aux romanciers ces récits merveilleux où de vieilles traditions, quelquefois vraies au fond, se mêlent aux fictions d'une imagination brillante et poétique. M. de Marchangy a réuni dans un cadre resserré quelques-unes des aventures les plus remarquables de ces preux, qu'on peut appeler les Thésées ou les Hercules du moyen âge.

« Quelquefois, arrivé au déclin du jour vers la lisière d'une forêt, le paladin voyait entre la cime des arbres les tours crénelées et les donjons grisâtres d'un grand château dont les brillants vitrages étincelaient au soleil couchant. Pour connaître le seigneur de ce manoir et le chemin qui mène à lui, il interrogeait quelques charbonniers, dont les chevaux erraient çà et là dans les taillis touffus, paissant la fougère et les mauves en agitant leurs clairons; mais ceux qu'il questionne se regardent sans lui répondre; l'un d'eux enfin lui apprend que ce château, depuis longtemps désert, est hanté par des spectres et des démons, qu'on y entend toutes les nuits un bruit sinistre et de longs hurlements. Le chevalier s'y fait conduire, laissant aux premières portes son écuyer et son palefroi; l'épée à la main, il se fraie une route à travers l'ortie, les ronces, les débris dont la cour et les perrons sont couverts.

« Des restes d'armoiries à moitié effacées sur les lambris par la verte humidité annoncent que ce séjour fut jadis occupé par de nobles familles, et le

paladin soupire en songeant combien les grandeurs s'écoulent rapidement dans cette vallée de misère; il s'assied sur la pierre de la fenêtre antique, et se plaît à voir la douce clarté de la lune vaciller sur les tiges de la forêt; au milieu du silence de la nuit, dans ces lieux romanesques et solitaires, le rossignol fait entendre ses concerts harmonieux, et la nature est en extase.

« Mais tout à coup le chevalier sent un vent rapide tourbillonner dans la salle où il veille; les fenêtres se ferment avec fracas, un fantôme paraît à la porte du milieu; le preux sans peur et sans reproche tire son glaive, marche sur cette apparition, la suit dans les détours des corridors et des escaliers tortueux, à mesure qu'elle recule devant lui; mais, arrivé face à face de ce mystérieux ennemi, il sent une trappe perfide s'enfoncer sous ses pieds, et il se trouve dans un vaste souterrain éclairé par quatre lampes.

« C'est là que le faux monnayeur cache aux yeux des hommes ses coupables travaux, craignant qu'un bruit délateur n'attire le glaive des lois; à chaque coup de balancier, frémissant d'épouvante, il voudrait en étouffer le son retentissant et imposer silence aux échos des voûtes sonores; ses cheveux se dressent, et dans ses yeux effarés se peint l'effroi du futur supplice. Le preux l'arrache à son repaire et le livre aux habitants de la contrée, qui pendant longtemps apprendront aux voyageurs le nom et les exploits du *chevalier de minuit*.

« Mais un soin plus pressant sollicitera le courage du héros aventureux. Aux approches d'une cité gothique, surpris d'entendre les affreux tintements du beffroi sonnant le tocsin ou le glas de la mort, il demande à de jeunes lavandières occupées à étendre leurs toiles sur les branches des saules, quelles angoisses annonce une cloche aussi lugubre ; il en apprend qu'une dame de renom, accusée d'un crime, doit être brûlée vive, si un chevalier ne prouve, le fer à la main, son innocence (1).

« A cette nouvelle, le paladin presse les flancs de son coursier, entre dans la cité dolente et funèbre, parcourt, sans y rencontrer un seul habitant, les rues sombres et fangeuses ; puis, arrivant sur l'esplanade couverte d'une foule innombrable, il voit au milieu un tribunal élevé où siégent les juges du camp en habits de deuil; vis-à-vis se tient le grand pénitencier, accompagné de religieux portant la croix et les flambeaux : d'un côté le bûcher (2), et la victime assise auprès; de l'autre côté paraît l'accusateur, monstre exécrable qui, pour se venger du mépris de la femme qu'il avait insultée, l'accuse d'un crime qu'il a commis.

« Les regards du chevalier ont déjà justifié l'accusée ; il dit l'accusateur être faux, traître, mensonger, et requiert vivement de le prouver en combattant, non par armes courtoises et lances gracieuses, mais à fer émoulu et à outrance.

(1) Flores et Blanche-Fleur. — Voir l'extrait de Tressan.
(2) Gérard de Nevers.

« Il jette son gant dans l'arène; les deux adversaires s'avancent à pied, le visage découvert, armés de l'estoc et du poignard, font le signe de la croix et combattent. Le bon droit prévaut, le félon tombe et avoue son crime. Alors les juges du camp livrent son cadavre aux hérauts d'armes, qui le traînent sur la claie fangeuse (1). Ses armes sont attachées au pilori, puis dépiécées et honnies; ses éperons brisés sur le fumier, et il est inhumé en povre lieu et en terre qui oncques ne fut bénie, ainsi que cela se pratiquait à l'endroit du chevalier parjure, déloyal et foy-mentie.

« La dame délivrée n'a point encore repris ses sens, et déjà le chevalier libérateur a quitté la ville. Les citadins le reconduisent en lui criant : « Gentil « sire, nous prions Dieu qu'il vous donne ce que « vous désirez. »

« Mais le chevalier trouvait au milieu de ses courses bienfaisantes un doux repos dans les châteaux, où le retenait toujours un accueil bienveillant. Aux portes et sur les flèches de ces résidences on plaçait des casques dorés, comme les signes convenus de l'hospitalité et du logis apprêtés aux chevaliers errants; car c'était une coutume en notre bon pays, tant que courtoisie et charité régnèrent en celui, que ses gentilshommes et nobles dames fissent mettre au plus haut de leur hostel ung

(1) Beloi, *Origine de la chevalerie*. — De la Roque, *Traité de la noblesse*.

haulme, en signe que tous chevaliers trépassant les chemins entrassent hardyment en cet hostel comme en leur propre (1).

« A l'approche du chevalier, le cor sonne, et le pont s'abaisse. Les dames s'empressent de le recevoir au pied du perron et de lui tenir l'étrier (2); elles le conduisent ensuite dans une grande salle dont les solives sont couvertes d'armoiries et de fleurs de lis. Les pages lui donnent à laver; on délace les courroies de son armure, et de moelleux tissus essuient la poussière dont son front humide est souillé. « Beau sire, lui dit-on, soyez ici à votre « aise, et si quelque chose y déplaît à vos yeux, « dites-le en maître, car vous l'êtes dès ce mo- « ment. »

« Des varlets vont promptement inviter, au nom de leur maître, les châtelains, les vavasseurs et les bons plaisants d'alentour, afin qu'agréable et joyeuse compagnie célèbre la venue du chevalier. Bientôt arrivent en beaux accoutrements les comtes, les bannerets, le sénéchal, damp-abbé, les sires-clercs, les mires, les ménestrels, les gobeurs, les joueurs de vieille, de *cornet* et de flûte *behaigue*.

« Après le repas, et quand s'en vient la veillée, on commence à *baller* et à rire; les troubadours font entendre le galoubet provençal, la mandoline

(1) Perceforest, tome V.

(2) Instruction du chevalier de la Tour à ses filles. — Lacurne de Sainte-Palaye.

italienne, la harpe de la cour de Champagne, la flûte de Cologne, la musette des bords du Lignon. Cependant, assis sur l'escabelle, le pèlerin conte ses voyages aux anciens du lieu ; le scolastique et le théologal discutent quelque passage captieux extrait du Maître des sentences, et le fou de la cour, se glissant derrière les fauteuils, s'évertue à maints quolibets et bouffonneries.

« Le chevalier, conduit dans l'appartement qui lui est préparé, y trouve de l'eau de rose et de l'électuaire pour se laver, puis un lit *haüt de paille et mou de plumes,* avec un oreiller parfumé de violette; les pages lui servent le vin du coucher, le clairet, l'hypocras et les dragées. Le lendemain, à l'instant de la départie, le chevalier demeurait moult ébahi en voyant un page lui apporter des pièces de drap de soie, voire des joyaux et de l'or, en disant : « Sire chevalier, viez-ci un présent que Monsei-
« gneur vous prie de garder pour l'amour de lui,
« et, en outre de ces dons, sont amenés sous l'ar-
« cade du clocher deux palefrois pour vous, et
« deux forts roussins pour vos gens; Monseigneur
« vous les baille pour ce que vous êtes venu le voir
« en son hostel. »

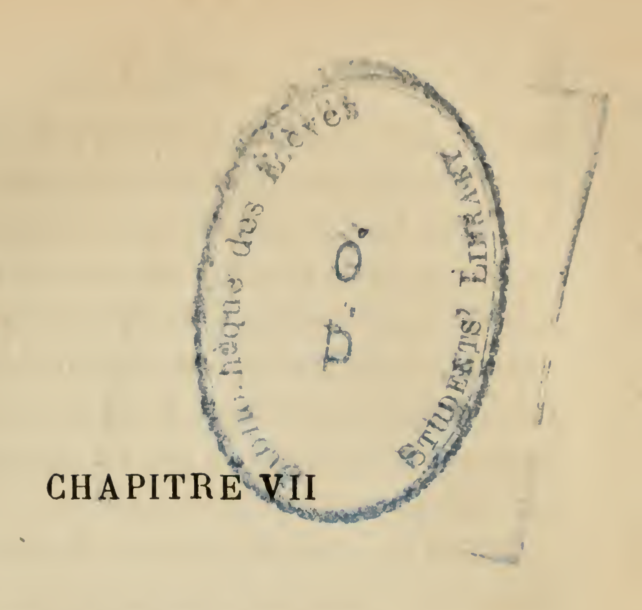
« Ces présents étaient volontiers reçus; et comment auraient-ils humilié, quand le sentiment qui les offrait rappelait à l'orgueil du chevalier comment il les mérita? En effet, ces libéralités s'exerçaient non-seulement pour en faire des marques de souvenir, mais encore afin de s'associer d'une ma-

nière quelconque aux exploits et aux aventures du preux (1) : pacte secret souscrit d'un commun accord par la courtoisie et la loyauté de ces temps. Une pensée délicate, une illusion chevaleresque disait au châtelain généreux qu'en sortant de ses mains cette parcelle de ses trésors allait devenir, par l'entremise d'un héros, des semences de vertu et de gloire. Il voyait, par son or ennobli, l'indigent et la veuve consolés, la rançon d'un captif acquittée, de pauvres paladins remis en équipage, des navires se construire, et s'armer l'escorte que le paladin devait conduire à d'éclatantes expéditions; il espérait pouvoir dire un jour : « Le chevalier était peut-être monté sur mon coursier quand il a dispersé les gens d'armes d'Angleterre; peut-être avec mon épée a-t-il renversé le géant ou le chef sarrasin; en ma maison pourrait bien avoir été filé le beau manteau dont il se para le jour du tournoi. »

Mais si dans les temps d'anarchie féodale, temps de désordres, d'oppression, de tyrannie, la chevalerie errante a rendu d'importants services, on conçoit que son action ne pouvait être que passagère et ne devait durer qu'autant que la cause qui l'avait produite. Depuis que la société, vers la fin du moyen âge, commençait à devenir de plus en plus régulière, que la police des États modernes commençait à s'établir et à se fonder, l'esprit indé-

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie.*

pendant, aventureux, excentrique, des chevaliers errants ne pouvait que gêner et embarrasser l'action du gouvernement, au lieu de le servir. Dès lors les souverains s'attachèrent à faire disparaître de la chevalerie tout ce qu'il y avait d'imprévu, de désordonné dans les habitudes de ces guerriers coureurs d'aventures et redresseurs de torts, pour ramener cette institution à un esprit d'ordre et de discipline plus en rapport avec le nouvel état de la société. Ainsi disparut peu à peu cette chevalerie romanesque, qui s'était mêlée aux réalités de la chevalerie historique, et qui, suivant l'expression de Chateaubriand, « retentit par un extrême écho jusqu'au règne de François Ier, où elle donna naissance à Bayard, comme elle avait enfanté du Guesclin auprès du trône de Charles V. » Ce qui lui survécut longtemps encore, et ce que les princes encouragèrent pour maintenir l'adresse, la valeur et l'enthousiasme chevaleresques, ce sont les jeux militaires, les tournois, les pas d'armes, les *emprises*, dont nous allons parler dans les chapitres suivants.



CHAPITRE VII

Des pas d'armes, ou emprises.

De tous les jeux militaires auxquels a donné lieu la chevalerie, les pas d'armes ou *emprises*, c'est-à-dire *entreprises*, étaient ceux qui avaient le plus d'analogie avec le génie aventureux et romanesque des anciens chevaliers. Nous avons vu déjà que, pour ne pas rester oisifs en temps de paix, les jeunes gens nouvellement élevés au rang de chevalier allaient voyager dans les provinces étrangères et visiter les cours des rois et des princes les plus renommés. Ils ne rencontraient pas toujours des aventures à mener à fin, ni des torts à redresser, surtout depuis que les princes eurent assez de pouvoir pour rendre régulièrement la justice par eux-mêmes ou par les magistrats qu'ils avaient institués. A défaut d'aventures que le hasard ne leur offrait plus, les preux en imaginèrent : ils faisaient

publier que, dans un lieu indiqué, et pendant un certain temps, ils combattraient contre tout venant, à telle ou telle condition, pour soutenir l'honneur de leur nation, la gloire de leurs rois et la renommée de leurs armes. Cet engagement se nommait *emprise,* et son accomplissement était le *pas d'armes,* parce que ordinairement il consistait à défendre un passage sur un pont ou sur un chemin, ou même sur une place fréquentée.

Quand le cartel contenant la formule et les conditions de l'emprise avait été publié, les chevaliers tenants se rendaient à l'endroit qu'ils avaient assigné; là, plantant leur étendard, ils appendaient leurs écus armoriés de leurs armes, ou enrichis de quelques chiffres ou devises particulières, à des arbres ou à des pals et colonnes dressés pour ce sujet, et obligeaient tous les chevaliers qui désiraient passer par là à combattre ou à jouter contre eux. S'ils étaient plusieurs ensemble pour garder le pas, il y avait autant d'écus pendus à ces arbres ou colonnes qu'il y avait de chevaliers, et alors, pour éviter la jalousie, le chevalier qui désirait passer touchait avec sa lance un de ces écus, et celui à qui il appartenait était tenu de combattre.

Quand le cartel d'un pas d'armes était publié, il était bientôt connu au loin, et bientôt arrivaient de toutes parts des chevaliers jaloux de s'éprouver avec les gardiens de l'emprise, et des dames curieuses de ces sortes de spectacles, offerts ordinairement en leur honneur. Au jour fixé, les com-

bats s'engageaient dès le matin, et duraient une partie de la journée. On joutait soit à fer émoulu, soit à lance morte, suivant les conditions du cartel, ou suivant la permission qui en avait été accordée par les princes souverains sur le territoire desquels se tenait le pas d'armes. Le vaincu était le plus souvent obligé de donner un gage au vainqueur. C'était une verge d'or, un poinçon, des fourrures, ou quelque pierre précieuse. D'autres fois les conventions de l'emprise portaient que le vaincu serait obligé d'aller se rendre prisonnier à la merci du roi ou prince souverain du vainqueur, et de lui confesser que, ayant été vaincu en tel pas d'armes, il venait se mettre à ses pieds et se rendre son prisonnier pour le temps qu'il plairait à Sa Majesté; en ce cas, les rois avaient coutume d'en user le plus généreusement qu'il leur était possible, et de flatter, consoler et honorer de tout leur pouvoir les chevaliers qui leur étaient ainsi envoyés (1).

Chaque jour les joutes se renouvelaient pendant toute la durée de l'emprise; chaque jour succédaient aux combats les danses, les concerts, les jeux et les repas que les chevaliers donnaient à tous les spectateurs, sur le bord des rivières, des forêts, et sur le penchant des collines; car on choisissait pour théâtre des pas d'armes le voisinage des bois, de l'onde et des hauteurs, non-seulement pour y

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie.*

trouver une décoration naturelle à ces fêtes, mais encore afin de respirer un air toujours rafraîchi par l'ombre des arbres et le courant des flots, et aussi pour ménager à la foule des spectateurs la facilité de se grouper et de s'asseoir sur la pente des monts (1).

Ces pas, ou emprises, étaient si fréquents en France que, dès que la paix était faite, quantité de chevaliers se liguaient ensemble pour aller en divers lieux faire preuve de leur valeur. Entre Calais et Saint-Jacquevert, il y avait une lice dressée tout exprès, où la noblesse de France allait éprouver sa valeur contre les Anglais qui passaient par là pour se rendre en France ou ailleurs. Le maréchal de Boucicault, le seigneur de Saintré, Regnaud de Roye, Saint-Prix et plusieurs autres y ont combattu avec succès. Ceux des provinces de Languedoc et de Guienne, qui ne voulaient pas venir si loin, allaient dresser des pas aux frontières d'Espagne, pour obliger les chevaliers de cette nation à venir se mesurer contre eux. Au-devant du château de Pau, en Béarn, il y avait une barrière au champ fermé, où ceux de cette nation avaient coutume de combattre ; et même aujourd'hui cet endroit est appelé le *Champ de bataille.* A Paris on se battait aussi de cette façon; le lieu où se tenaient ces joutes en a conservé le nom de *Maupas;* il est situé dans le faubourg Saint-Jacques.

(1) Marchangy, *Gaule poétique.*

Sous Charles VIII, un gentilhomme du comté de Bourgogne, nommé messire Claude de Vaudré, tint à Lyon, pendant le séjour du roi dans cette ville, un pas d'armes devenu célèbre, parce que ce fut là que se signala pour la première fois, de la manière la plus brillante, un jeune homme à peine hors de page, qui devait plus tard acquérir tant de gloire sous le nom de chevalier sans peur et sans reproche.

Parmi les plus célèbres pas d'armes *maintenus* par les chevaliers de France, on compte l'emprise du Dragon, le pas de Sandricourt et le cartel du Chevalier Solitaire. L'emprise du Dragon, ainsi appelée parce qu'on avait élevé sur le lieu du combat une haute colonne qu'entourait un dragon, fut *maintenue* près de Saumur par quatre chevaliers, en l'honneur et pour le plaisir des dames; elle fit remarquer surtout la magnificence de René d'Anjou, roi de Sicile, qui passa une partie de sa vie à rédiger des modèles de tournois et à peindre des armoiries. Il dessinait une perdrix au moment où un message lui vint apprendre la prise de Naples. Le prince philosophe ne quitta point son ouvrage, mais représenta cet oiseau les ailes déployées, pour en faire l'emblème des biens d'ici-bas; il vint à l'emprise du Dragon, précédé d'un cortége nombreux; devant lui marchaient deux estafiers turcs conduisant chacun un lion enchaîné; après eux s'avançait un dromadaire, sur lequel était assis le nain qui portait l'écu du roi. Une dame d'une rare

beauté, et qu'on prit pour une fée, ouvrit la barrière aux chevaliers et donna le prix aux vainqueurs (1).

Le pas de Sandricourt, tenu près de Pontoise, ne fut pas moins brillant; les plus grands seigneurs s'empressèrent de s'y rendre. La Colombière, en nous apprenant le nom des tenants, des assaillants et des dames, raconte quels exploits illustrèrent pendant plusieurs jours le Carrefour Ténébreux, le Champ de l'Épine et la Barrière Périlleuse, noms romanesques donnés par les chevaliers aux divers passages qu'il s'agissait de défendre ou d'attaquer.

Quant à l'emprise du Chevalier Solitaire, elle offre un trait d'audace et de valeur digne d'être placé au nombre de nos victoires (2).

Un Français, voulant rester ignoré sous le nom du Chevalier Solitaire, *se fit passer dans un batelet en la Grande-Bretagne avec un sien compagnon;* se rendant droit à Londres, ils dressèrent, entre le palais et la marine, leurs bannières et leurs écussons; puis vinrent en face du roi, lequel tenait alors *cour plénière et tinel ouvert*, pour lui demander la permission de combattre avec les chevaliers de son royaume qui voudraient leur faire l'honneur de se mesurer avec eux; ces aventuriers, après avoir jouté durant huit jours contre toute la

(1) La Colombière. — Marchangy, *Gaule poétique.*
(2) Marchangy, *Gaule poétique.*

noblesse d'Angleterre, s'en revinrent en France vainqueurs et chargés de présents.

Quelquefois les pas d'armes étaient ambulants, c'est-à-dire que les chevaliers plantaient leurs pennons çà et là selon l'occasion, puis erraient au hasard, épuisant tous les lieux d'aventures.

Antoine Darces, seigneur de la Bastie, en Dauphiné, surnommé le chevalier Blanc, et trois autres chevaliers, ses aides, par la permission du roi et de la reine de France, Anne de Bretagne, portèrent au cou une écharpe blanche pour emprise, et allèrent visiter les royaumes d'Angleterre, d'Espagne, d'Écosse et de Portugal; le sommaire de ladite emprise portait que « celui qui y toucherait serait tenu de se battre avec eux à la lance et à l'épée. »

Les Français n'étaient pas les seuls qui se signalassent par des emprises de ce genre; les Anglais, les Écossais, les Espagnols surtout, conservèrent longtemps ces goûts chevaleresques. On cite comme un des derniers pas d'armes célèbres l'emprise du chevalier *Sauvage à la Dame noire*. C'était un chevalier écossais qui avait pris ce nom bizarre, et qui, secondé par deux autres chevaliers, ses aides, fit publier partout, avec la permission du roi d'Écosse, qu'il combattrait pendant cinq semaines, à pied et à cheval, contre tous venants, gentilshommes de nom et d'armes.

Voici le premier article de ce cartel, qui prouve que la chevalerie écossaise ne le cédait en rien à celle d'aucune nation.

« Ces armes se feront en cedit royaume et ville d'Édimbourg, dedans le champ du Souvenir, lequel sera entre le château nommé des Damoiselles et le Pavillon Secret, et dedans ledit champ sera l'arbre d'Espérance, lequel croît au jardin de Patience, portant feuilles de plaisance, fleurs de noblesse et fruits d'honneur; et au bas dudit arbre seront attachés, pendant cinq semaines, cinq écus l'un après l'autre, de différentes couleurs; en chaque semaine un, dont le premier blanc, le deuxième gris, le troisième vert, le quatrième de pourpre, et le cinquième d'or, à chacun desquels il y aura une lettre couronnée du nom dudit chevalier Sauvage et de ses deux compagnons.

« Le prix que les vaincus seront obligés de donner au vainqueur sera une verge d'or.

« Lesdites armes à pied et à cheval seront assignées et commenceront le 1er août 1507. »

Toutes les emprises dont nous avons parlé jusqu'ici peuvent être appelées historiques parce que les héros sont des personnages connus, et que ce que nous en avons raconté a tous les caractères de l'authenticité. Si nous avions voulu puiser dans les romans de chevalerie, nous aurions trouvé une foule d'anecdotes de ce genre, mais où la féerie et le merveilleux sont tellement prodigués, que les auteurs semblent avoir eu moins en vue de peindre les mœurs réelles de la chevalerie que de donner carrière à leur invention. Un seul de ces romans, laissant de côté toutes les ressources de l'imagina-

tion, nous donne sur cette partie des mœurs chevaleresques des détails où tout paraît vrai, ou du moins vraisemblable ; où tout est conforme à l'histoire et à l'usage du temps. Nous terminerons ce chapitre par quelques passages de ce roman (1), rajeuni par M. le comte de Tressan ; ils compléteront ce que nous avons à dire ici des pas d'armes ou emprises des chevaliers. Nous y reviendrons encore à l'occasion des joutes et des tournois de la cour de Bourgogne.

Le jeune Saintré, page de la cour du roi Jean, après avoir passé par les différents grades, était parvenu à celui d'écuyer poursuivant d'armes. Voulant se signaler par quelque action d'éclat capable de l'élever au rang de chevalier, il demanda au roi la permission de former une entreprise et de parcourir les cours étrangères. Le roi, qui l'aimait beaucoup, lui répondit : « Eh quoi ! mon ami Saintré, c'est au moment où je vous attache le plus « intimement à ma personne, que vous voulez vous « éloigner de moi ! Mais, ajouta ce bon prince, je « ne puis vous condamner : je veux encore moins « vous refuser une occasion de faire honneur à « mes sentiments et de me mettre en droit de vous « armer chevalier. »

Dès que le jeune Saintré eut obtenu cette permission de son maître, il s'occupa activement des préparatifs de son entreprise. Il déploya dans cette

(1) Saintré, M. de Tressan, tome III.

occasion une magnificence et un luxe dignes de la noble cour à laquelle il avait l'honneur d'appartenir. Le jour du départ arrivé, il alla prendre congé du roi et recevoir ses lettres d'armes. L'usage de ce temps était que le monarque, la famille royale et les princes du sang fissent un don au jeune gentilhomme dont l'entreprise faisait honneur à la nation. Le roi lui donna deux mille écus d'or de son épargne, la reine lui en donna mille de la sienne; messieurs de Bourgogne, d'Anjou et de Berry en donnèrent autant; les princesses leurs épouses l'enrichirent de bracelets, d'attaches, d'anneaux, de pierreries, pour qu'il pût répandre ses dons dans les différentes cours où il allait combattre.

Le jeune Saintré se dirigea sur l'Espagne; il se fit admirer par sa beauté, par ses sentiments et par sa magnificence dans toutes les villes françaises qui se trouvèrent sur son passage. Cette magnificence et ces dons augmentèrent dès qu'il entra sur les frontières étrangères; quelques aventures même signalèrent son adresse et sa valeur. Des chevaliers catalans gardaient différents pas dans les montagnes; vaincus également par les armes, les dons et la courtoisie de Saintré, ils le précédèrent à Barcelone, où les seigneurs du pays marquèrent son arrivée par des fêtes. Il s'y arrêta pendant quelques jours pour faire réparer ses équipages et les rendre encore plus brillants. De là il envoya trois hérauts, dont le principal était couvert des attributs et des livrées de France; les deux autres l'étaient des

siennes. Il les députait pour présenter les patentes du roi de France, qui autorisait son emprise, et pour demander la permission de paraître à la cour du roi d'Aragon, d'embrasser les genoux de ce prince, et de lui présenter lui-même ses lettres d'armes. Tout lui fut accordé, et peu de jours après il arriva près de Pampelune, où la cour était alors. La grande réputation du noble poursuivant d'armes français l'avait devancé, et Saintré vit accourir à sa rencontre un nombre infini de chevaliers et de dames, qui furent frappés de la magnificence et de la galanterie qui régnaient dans tout son cortége.

Quand il fut arrivé au pied du trône, le monarque lui parla avec distinction, et lui demanda des nouvelles du brave chevalier qui régnait sur la France, ajoutant qu'il le félicitait d'avoir fait un pareil élève. Les premiers chevaliers étaient prêts à se disputer l'honneur de le *délivrer* (1); mais ils furent forcés de céder cet honneur à monseigneur Enguerand, le premier d'entre eux et proche parent du roi, dont il avait épousé la nièce (Mme Aliénor, la princesse de Cordoue, l'une des plus belles et des plus parfaites dames de toutes les Espagnes). Au moment où Saintré quitta les genoux du roi, monseigneur Enguerand vint à lui avec toute la noblesse, l'air galant et ouvert qui distinguaient

(1) On appelait délivrer un poursuivant d'armes de son entreprise, lui enlever par force ou courtoisie la marque qu'il avait choisie pour la porter toujours.

les chevaliers aragonais de ceux des Deux-Castilles, dont l'air était plus fier et plus réservé. « Mon frère, dit-il à Saintré en lui tendant les « bras, m'acceptez-vous pour vous délivrer? — « Oui, seigneur, répondit Saintré; et l'honneur « que vous daignez me faire est déjà si grand, « que je rougis de l'avoir encore si peu mérité. — « Que ne dois-je pas faire, reprit Enguerand, « pour l'élève d'un si grand roi et pour un tel « poursuivant d'armes, également agréable aux « yeux de nos dames et de tous nos chevaliers? » A ces mots, il embrasse le jeune Saintré, et le conduit au monarque; il détache alors le bracelet de Saintré; il appelle Aragon, premier héraut d'armes de la cour, et le lui remet avec un ruban d'un prix inestimable. Enguerand le présente ensuite aux dames et aux autres chevaliers.

Le lendemain fut marqué par une fête brillante que donna la reine d'Aragon. Saintré y parut avec tout le goût et l'éclat qui caractérisaient la cour de France. Il plut aux hommes par sa politesse noble, aux dames par sa galanterie respectueuse. Ce fut le premier honneur qu'il fit à la nation. Le fier et juste Aragonais ne put s'empêcher de juger des succès de l'éducation de la noblesse française, lorsque l'amour-propre et de légers défauts ne la font point abuser des dons naturels qu'elle semble avoir reçus pour plaire.

Pendant ces moments de plaisir on préparait les lices. Les lettres de Saintré portaient que le pre-

mier jour les deux tenants rompraient cinq lances, et que le prix serait adjugé à celui qui aurait remporté quelque avantage. Les mêmes lettres portaient que, dans la seconde journée, les tenants combattraient à pied avec l'épée, la dague et la hache (1), et que le vainqueur recevrait un riche don du vaincu.

Le roi et la reine, suivis d'une cour nombreuse, honorèrent ces joutes de leur présence. Monseigneur Enguerand surpassait le jeune Saintré de toute la tête. Son air martial, sa force, sa valeur éprouvée dans vingt combats, formaient un préjugé favorable pour lui. Le vœu général était cependant pour Saintré.

L'honneur des trois premières joutes fut absolument égal entre les combattants. A la quatrième course, monseigneur Enguerand parut avoir quelque avantage, mais celui du jeune Saintré fut décisif dans la cinquième. Monseigneur Enguerand ayant manqué son atteinte, Saintré brisa sa lance

(1) Cette espèce de hache, dont nous avons déjà parlé, était une arme dangereuse et très-meurtrière. M. le comte de Tressan fait ainsi la description d'une de ces haches qu'il a eue longtemps en sa possession : « Elle était toute de fer et profondément damasquinée d'or, longue de deux pieds. La tête portait une pointe longue de cinq pouces, d'un fer triangulaire à lame pleine. La croisée portait d'un côté une lame de hache dont le tranchant avait cinq pouces de long et offrait la figure d'une courbe faisant partie d'un ovale allongé. L'autre côté, long de trois pouces, se terminait par un marteau dont la tête formait un bouton allongé. Le tout pesait environ quinze livres. »

jusqu'à la poignée, en atteignant Enguerand dans la visière de son casque, et lui faisant ployer la tête jusque sur la croupe de son cheval, sans toutefois le renverser.

Ici le combat fut arrêté. Les juges du camp, ayant saisi les adversaires, les conduisirent au balcon royal. Aragon, premier héraut d'armes, ayant recueilli les voix (pour la forme), Saintré fut proclamé vainqueur. Enguerand prit le rubis des mains du héraut et le présenta à Saintré. Tous deux furent admis le soir au festin royal et traités avec la distinction la plus glorieuse. Le lendemain fut un jour de plaisirs publics.

Le troisième jour, les trompettes annoncèrent un combat plus sérieux; et les lices rétrécies furent préparées différemment pour le combat à pied. Ce combat fut assez long et assez violent pour que les deux adversaires fussent obligés de reprendre haleine et de relacer leurs armes, que la violence des coups avait en partie faussées et désassemblées.

Ce dernier assaut fut le plus terrible. Le jeune Saintré, ayant laissé échapper sa hache, eut recours à son épée, avec laquelle il para longtemps les coups qu'Enguerand lui portait. Se servant alors de toute son adresse pour esquiver ou pour parer, il saisit un moment favorable pour porter un coup si furieux sur le poignet de son adversaire, que, sans la force de la trempe du gantelet, il eût peut-être coupé le bras d'Enguerand, dont la hache vola

à plusieurs pas de distance. Saintré ramassa alors la sienne avec la plus grande agilité, et en présenta la pointe à la visière du casque d'Enguerand, sautant légèrement et posant le pied sur la hache tombée, que celui-ci voulait ramasser. Enguerand, désespéré de se voir désarmé, sauta sur Saintré, et, l'embrassant étroitement, il essaya vainement de le jeter par terre : Saintré, le saisissant aussi du bras gauche, tenait sa hache levée du bras droit, mais sans lui porter un seul coup ; il se contentait de résister à ses efforts, et de l'empêcher de lui saisir ce même bras. Le roi d'Aragon, voulant faire finir cette lutte dangereuse, jeta sa baguette. Les juges saisirent les combattants, qu'ils séparèrent sans effort. Enguerand, levant aussitôt sa visière de la main qui lui restait libre, s'écria : « Noble Français, mon courageux frère Saintré, « vous m'avez vaincu pour la seconde fois. — Ah ! « mon frère, que dites-vous ? reprit vivement Saintré ; ne suis-je pas vaincu par votre main, puis« que ma hache d'armes est tombée la première ? » Pendant ce noble débat, ils furent conduits au balcon royal, dont le roi descendit pour recevoir l'un et l'autre dans ses bras. Tandis que les hérauts recueillaient les voix pour proclamer le vainqueur, Saintré s'échappa de ceux qui les entouraient, vola vers le roi d'armes, reprit son bracelet, et vint, la main droite désarmée, le présenter à monseigneur Enguerand, comme à son vainqueur, sans vouloir donner aux hérauts le temps de faire

leur proclamation. Enguerand, loin d'accepter, lui présenta aussitôt son épée par le pommeau. Le roi eut de la peine à arrêter ces mouvements de générosité, et décidant enfin que Saintré devait garder son riche bracelet, celui-ci, sur-le-champ, courut au balcon de la reine, et, mettant un genou à terre vis-à-vis de Mme Aliénor, il voulut lui faire accepter ce bracelet comme le prix de la victoire que son époux venait de remporter sur lui. Un cri d'admiration s'éleva ; la reine même, emportée par ce sentiment, vint le relever des genoux de Mme Aliénor, qui refusait obstinément de recevoir ce riche don. La reine décida qu'il devait être accepté par courtoisie, et pour honorer celui qui montrait une âme aussi élevée. Mme Aliénor céda ; mais, sur-le-champ, détachant un riche carcan de diamants dont son cou était paré : « Seigneur, lui dit-elle, il ne con-« viendrait pas que vous restassiez sans des mar-« ques de votre victoire. »

Le roi aida lui-même à désarmer les deux chevaliers. Saintré, s'apercevant que monseigneur Enguerand était blessé, se précipita sur son poignet sanglant, et baisa l'empreinte du coup qu'il avait porté, en la baignant de ses larmes.

La légère blessure de ce seigneur ne le privant pas d'assister au festin qui suivit ce combat, le roi fit asseoir à sa table le seigneur de Saintré, entre lui et Mme Aliénor ; et la reine fit le même honneur à monseigneur Enguerand.

Plusieurs fêtes couronnèrent encore ce beau jour ;

et Saintré y fut toujours l'objet des attentions les plus glorieuses. Pressé de revenir en France, Saintré prit congé du roi et de la reine d'Aragon, embrassa tendrement monseigneur Enguerand, à qui il jura une amitié inviolable, et se mit en route pour retourner dans sa patrie. Arrivé à Paris, il reçut du roi Jean l'accueil le plus flatteur; les anciens chevaliers et toutes les dames de la cour encouragèrent le jeune poursuivant d'armes par des applaudissements qui étaient la plus douce récompense de sa victoire.

Un mois après son retour d'Espagne, une nouvelle occasion vint s'offrir à Saintré de signaler sa vaillance au yeux mêmes de son roi et de toute sa cour. Un des plus grands seigneurs palatins de la Pologne, le comte de Loiselench, grand officier de cette couronne, accompagné de quatre autres palatins d'un rang à peine inférieur au sien, arrivèrent à Paris, où ils étaient venus pour admirer la cour du roi Jean. Tous les cinq, ayant fait la même entreprise d'armes, portaient au bras un carcan d'or et une chaîne qui l'attachait au pied, sans leur ôter la liberté de se servir de l'un et de l'autre. Ils firent supplier le monarque de leur permettre d'attendre dans sa cour qu'il se présentât le même nombre de chevaliers pour les *délivrer*.

La magnificence et la noble simplicité des habits des seigneurs polonais se firent admirer de toute la cour de France. Une veste de brocart d'or, qui leur prenait exactement la taille, leur tombait jusqu'aux

genoux. Une ceinture couverte de pierreries soutenait la large épée recourbée qu'ils portaient à leur côté. Des bottes légères, ornées de riches éperons d'or; un bonnet relevé sur le front, que surmontait une aigrette de plumes de héron, qui paraissait sortir d'une gerbe de diamants; un long manteau de pourpre, doublé de martre zibeline ou de peaux d'agneau d'Astracan, qui retombait à moitié jambes, et se relevait sur l'épaule droite avec une agrafe de pierreries : tout réunissait dans ce simple et noble habillement l'air militaire des guerriers du Nord et la magnificence des seigneurs des cours du Midi. Leur courtoisie, l'aménité de leurs mœurs se firent bientôt connaître, malgré l'air fier et même un peu farouche que les peuples du Nord, descendants des disciples d'Odin et de Fréga, conservaient encore.

Plusieurs jeunes chevaliers ou poursuivants d'armes s'empressèrent de remplir de leurs noms la liste des prétendants au combat, que les deux maréchaux de France devaient présenter au roi. On pense bien que Saintré ne fut pas des derniers à briguer cet honneur, et le roi Jean ne balança pas à le nommer le premier des cinq qui devaient combattre les chevaliers étrangers.

La cérémonie se fit avec la plus grande splendeur. Ce fut Saintré qui, s'avançant avec grâce, alla demander au palatin, comte de Loiselench, s'il l'acceptait pour le *délivrer*. Celui-ci, prévenu par la réputation de Saintré, regarda comme un honneur le choix que le monarque français avait fait de son

élève et du jeune seigneur le plus renommé de sa cour. Il serra tendrement Saintré dans ses bras, tandis que celui-ci se baissait pour le délivrer de sa chaîne et du carcan attaché à l'un de ses pieds.

Les lices furent élevées près du palais Saint-Paul, dans la grande culture Sainte-Catherine. Les combats durèrent deux jours, et furent également honorables pour les deux partis. Saintré, cependant, dans toute sa force alors, et n'ayant rien perdu de son adresse et de son agilité, sentit bientôt la supériorité que l'une et l'autre lui donnaient sur son courageux adversaire. Loin d'en abuser, il se contenta, dans la première journée, de remporter l'avantage nécessaire pour en avoir l'honneur. Mais la seconde journée mit sa courtoisie à l'épreuve la plus dangereuse. Le fier et brave palatin, exercé de bonne heure à combattre avec son sabre recourbé, eût peut-être remporté une victoire décisive, sans l'adresse extrême de Saintré à éviter ou à parer les coups de son ennemi. Saintré, conservant toujours son sang-froid contre un adversaire que son adresse irritait, se contenta longtemps de rendre ses coups inutiles. Sachant par lui-même que la douleur la plus profonde qui puisse pénétrer une belle âme, c'est l'humiliation, il eut l'art d'entretenir le combat jusqu'à l'heure marquée pour le terminer : il s'apercevait déjà que le bras de Loiselench s'appesantissait et ne portait plus que des coups mal assurés, il fit alors bondir son cheval, et par une passade, ayant gagné la croupe de celui de Loiselench, il

porta un coup adroit sur la pointe de son sabre, qu'il enleva, pour ainsi dire, de sa main. Ayant sauté légèrement à terre, il le ramassa, delaça son casque, et tirant son gantelet il s'empressa de le présenter, par la croisée, au palatin. Celui-ci, frappé de la grâce et de la courtoisie de Saintré, descendit promptement de cheval pour recevoir son sabre et embrasser un si digne adversaire, en avouant noblement sa défaite. Déjà le roi Jean était descendu du balcon royal pour embrasser les deux combattants; il sentit, en serrant Saintré dans ses bras, le tendre et vif intérêt d'un père.

On peut imaginer tout ce que la bonté du roi Jean et la politesse noble, vive et prévenante de la cour la plus aimable et la plus brillante de l'univers, réunirent pour adoucir aux seigneurs polonais l'embarras et le chagrin de leur défaite. Ils repartirent pour les bords de la Vistule, comblant Saintré, qui alla les reconduire une journée, de riches présents et de leurs caresses.

Peu de temps après, un simple courrier vint annoncer au monarque français que douze chevaliers de la Grande-Bretagne avaient passé la mer, et qu'après avoir séjourné quelque temps à Calais, dédaignant de se soumettre aux usages reçus, ils avaient pris le parti, non-seulement de ne point paraître à la cour, mais même de ne rien entreprendre qui pût les obliger à y envoyer un héraut, et à recevoir aucune espèce de permission d'un prince qu'ils ne reconnaissaient pas pour roi de

France, puisqu'il était le fils de Philippe de Valois, auquel leur maître avait vainement disputé la couronne. A cet effet, les chevaliers bretons avaient seulement dressé un pas d'armes sur les confins de leur territoire, et fait élever un perron où leurs douze écus blasonnés étaient attachés près des tentes où les Bretons devaient attendre ceux des chevaliers français qui seraient assez hardis pour toucher ces écus.

Cette nouvelle excita l'indignation de la chevalerie française, et ralluma cette espèce d'animosité entre les deux nations que depuis longtemps rien ne pouvait éteindre. Les Français, cependant, plongés alors dans la plus profonde ignorance, auraient peut-être eu besoin d'imiter leurs voisins, qui commençaient à s'instruire, et dont plusieurs auteurs méritaient déjà d'être goûtés. Mais les Anglais eussent eu plus besoin encore de se conformer à l'aménité des mœurs des Français, de porter moins d'injustice et d'avidité dans leur commerce, de montrer moins de férocité dans leur génie turbulent et factieux, qui, sous l'apparence de la liberté, les entraînait à des guerres civiles, où le sang le plus illustre de leur nation inondait sans cesse les échafauds, ce qui les rendait encore plus dangereux les uns contre les autres dans l'intérieur de leur gouvernement, que redoutables dans les guerres qu'ils entreprenaient sans aucune raison légitime contre leurs voisins.

Un grand nombre de chevaliers obtinrent d'aller

réprimer leur orgueil, et se rassemblèrent, au nombre de douze, dans le port d'Ambleteuse, d'où, sans s'informer du nombre de leurs adversaires, ils partirent avec cette confiance courageuse qui n'apprécie jamais aucun danger, pour aller toucher les écus de ceux qui tenaient ce pas d'armes. Ils eurent presque tous du désavantage dans les premières joutes, genre de combat où la noblesse bretonne s'exerçait sans cesse dans les plaines de Cramalot, en mémoire d'Artus et des chevaliers de la Table ronde. On sut bientôt cette humiliante nouvelle à Paris. Le roi Jean jeta les yeux sur Saintré, et l'honneur de la nation lui parut déjà vengé. Saintré, enflammé par le regard de son maître, embrasse les genoux du monarque et vole à la gloire. Aux motifs qui devaient l'entraîner se joignait le penchant de sa modestie naturelle, qui le portait à punir l'orgueil effréné d'une nation impérieuse jalouse de la sienne. Ce sentiment né dans son cœur s'était augmenté sans cesse en voyant les moyens injustes dont elle se servait pour réussir dans ses desseins.

Il partit accompagné de chevaliers dont il connaissait l'attachement et la bravoure. A peine parut-il près du perron qu'il toucha les écus; les Bretons sortirent de leurs tentes tout armés, et, croyant marcher contre de faibles ennemis, ils ne craignirent point de leur montrer les boucliers français renversés et traînés dans la poussière (audace accompagnée de propos insultants). Saisi d'une juste

indignation, Saintré et ses compagnons chargèrent les Bretons avec fureur. Ceux-ci plièrent bientôt. Les lances, la hache et l'épée leur furent également funestes. Saintré en renversa cinq sous la pesanteur de ses coups. Ils furent enfin obligés de demander merci.

Saintré, s'étant emparé de leurs boucliers et de leurs bannières, fit relever ceux des Français et les plaça sur le perron avec honneur. Il dédaigna de s'emparer des chevaux; et, renvoyant les Bretons à Calais, il leur dit qu'il garderait le même perron pendant trois jours, prêt à le défendre contre ceux qui sortiraient de Calais pour l'attaquer. Mais les trois jours s'étant écoulés sans qu'il vît paraître aucun chevalier breton, il fit renverser le perron, et, revenant à grandes journées, il rentra dans Paris aux acclamations d'un peuple nombreux. Les boucliers furent déposés aux pieds du roi. Le monarque ne chercha pas longtemps pour trouver une récompense digne du vainqueur : dès le lendemain il fit convoquer une assemblée brillante, et Saintré fut reçu chevalier.

Cependant les pas d'armes étant, pour l'ordinaire, entrepris seulement par de simples chevaliers amis des aventures, ces combats n'avaient ni la pompe ni la solennité des tournois que donnaient souvent les rois et les princes, et qui vont faire l'objet des chapitres suivants.

CHAPITRE VIII

Les tournois; leur origine; règlements et ordonnances; préparatifs et formulaires des tournois.

Les tournois étaient des exercices militaires dans une lice entourée de spectateurs.

En France, en Angleterre, en Espagne et autres royaumes et provinces de l'Europe, les rois et princes souverains, aux jours de fêtes et réjouissances, qui avaient lieu à leurs mariages, à leurs couronnements, aux baptêmes de leurs enfants, lorsqu'ils étaient obligés de tenir cour plénière, et en plusieurs autres circonstances remarquables, avaient coutume de dresser des tournois, où, en nombre égal, des chevaliers combattaient les uns contre les autres avec des *armes courtoises*, c'est-à-dire avec des lances dont le fer était arrondi par le bout, au lieu d'être coupant et aigu, et avec des épées qui n'étaient ni pointues ni tranchantes : ainsi les coups étaient bien moins dangereux.

Le roi Philippe de Valois a publié plusieurs lois et ordonnances touchant ces tournois; il a spécifié particulièrement ceux qui devaient en être exclus, comme on le verra par les articles suivants, extraits d'une de ces ordonnances.

1° Quinconque des nobles et chevaliers aura dit ou fait quelque chose contre la sainte foi catholique sera exclu du tournoi; et s'il présume, nonobstant ce crime, d'y pouvoir entrer pour être issu d'ancêtres grands seigneurs, qu'il soit battu par les autres gentilshommes et jeté dehors par force.

2° Quiconque ne sera pas noble de trois races paternelles et maternelles du moins, et qui ne fera paraître le certificat des armes qu'il porte, ne sera point admis au nombre des combattants.

3° Celui qui sera accusé et convaincu de foi mentie sera honteusement exclu du tournoi, et ses armes seront renversées et foulées aux pieds par les officiers d'armes.

4° Quiconque aura commis ou dit quelque chose contre l'honneur du roi, son prince souverain, qu'il soit battu en plein tournoi et chassé honteusement hors des barrières.

5° Quiconque aura trahi son seigneur, ou l'aura laissé au combat, s'enfuyant lâchement, excitant trouble et confusion de l'armée, et frappant malicieusement et par haine ceux de son parti, au lieu d'attaquer l'ennemi, lorsque ce crime sera bien prouvé, il sera puni exemplairement et chassé du tournoi.

6° Celui qui aura commis quelque violence de fait ou outrage de paroles contre l'honneur et la bonne renommée des dames ou damoiselles, filles ou mariées, sera battu et chassé du tournoi.

7° Celui qui aura falsifié son sceau ou celui d'un autre, qui aura violé et enfreint son serment, ou qui aura juré faussement, qui aura fait quelque acte infamant de soi, qui aura volé les églises, les monastères, les chapelles et autres saints lieux, et qui les aura profanés, qui aura oppressé les pauvres, les veuves et les orphelins, ou retenu par force et ôté par violence ce qui leur appartenait, au lieu qu'il leur en devrait donner, les maintenir et les garder, qu'il soit puni selon les lois, et chassé de l'assemblée du tournoi.

8° Celui qui, devenu ennemi d'un autre, cherchera les moyens de se venger de lui par une voie extraordinaire et contre l'honneur, soit par pilleries, incendies de ses maisons, dégât de ses terres, de ses blés et de ses vins, au moyen desquels le public reçoit dommage et incommodité, qu'il soit châtié au tournoi et chassé honteusement.

9° Celui qui, par de nouvelles inventions, aura mis sur ses terres de nouvelles impositions, sans la permission de son souverain seigneur, en sorte que les marchands soient rançonnés et le commerce interrompu, tant par eau que par terre, au dommage du public, qu'il soit puni publiquement au tournoi.

10° Celui qui sera atteint et convaincu d'adultère,

ou qui sera ivrogne, querelleur, sera honteusement chassé de l'assemblée du tournoi.

11° Celui qui ne mène vie digne d'un vrai gentilhomme, vivant de ses rentes et revenus féodaux, et des bienfaits de son souverain, et qui se mêle de faire trafic de marchandises, comme les roturiers, qui s'adonne à mal faire à ses voisins, et par ainsi rend le titre de noblesse contemptible et méprisable par ses mauvais déportements, qu'en plein tournoi il soit battu de verges et chassé honteusement.

12° Celui qui ne se trouvera à l'assemblée, en étant averti, qui, par avarice ou autre occasion, se sera marié à une femme roturière, sera exclu et forclos du tournoi.

Ainsi ces tournois étaient établis non-seulement pour donner un divertissement magnifique et royal aux spectateurs, mais comme de nobles assemblées où la vertu était, pour ainsi dire, épurée. Les princes, par cette rigoureuse sévérité, forçaient la noblesse à remplir ses devoirs, et l'obligeaient à suivre la vertu et à s'abstenir du vice, par l'appréhension du déshonneur qu'elle en recevrait en public ; le désir que les gentilshommes avaient d'être reçus au rang des combattants les rendait honnêtes gens, et les obligeait à fuir tout ce qui les en pouvait éloigner.

Dans ces tournois et combats à plaisance, il était absolument défendu de frapper personne de la pointe de l'épée, mais seulement du plat ou du taillant, qui était rabattu et émoussé, et ce seulement de

la ceinture en haut, le visage excepté. Un chevalier d'honneur, nommé par les dames, était chargé d'empêcher que personne des combattants ne fût maltraité et trop rudement frappé; il était ordonné que lorsque le chevalier d'honneur toucherait quelqu'un avec l'écharpe ou le couvre-feu que les dames lui auraient attaché au bout de sa lance, alors l'adversaire de celui qui aurait été ainsi touché lui laisserait prendre haleine; de cette sorte il arrivait rarement quelque accident.

Les jeunes novices, bacheliers (bas-chevaliers), varlets ou damoiseaux qui aspiraient à l'ordre de chevalerie, s'exerçaient avec des épées de bois peint, et joutaient avec des planches de sapin, afin que la faiblesse de ces armes les empêchât de se faire du mal.

Les tournois et combats à outrance ont été condamnés par l'Église. Les papes Innocent et Eugène les défendirent, et, à leur imitation, le concile de Latran, tenu à Rome l'an 1180, sous le pontificat du pape Alexandre III. Innocent III renouvela cette défense; enfin le pape Clément publia une bulle, au mois d'octobre de l'an 1313, sous le règne du roi Philippe le Bel, par laquelle toute sorte de combat était entièrement défendue, sous peine d'excommunication. Mais, par l'effet des préjugés de faux honneur et de vaine gloire, ces défenses furent trop longtemps violées.

Le tournoi se proclamait un ou plusieurs mois d'avance, en France et dans les pays étrangers; les

hérauts d'armes se rendaient dans les villes et les grands châteaux, avec l'écu blasonné du seigneur au nom duquel se faisait le ban du tournoi, qu'on publiait ainsi à son de trompe : « OR OUEZ, OR OUEZ, OR OUEZ.

« Seigneurs, chevaliers et écuyers, vous tous « qui, parmi les délices de fortune, espérez la « victoire par la trempe de vos armes, au nom du « bon Dieu et de la sainte Vierge, on vous fait « savoir la très-grande joute qui sera frappée et « maintenue par le très-haut et redouté seigneur « dont vous voyez les armoiries, laquelle joute sera « ouverte à tous venants, et prouesse y sera vendue « et achetée au fer et à l'acier. Le premier jour on « y combattra à trois coups de lance et à douze coups « d'épée, le tout à cheval, et portant armes cour- « toises non effilées et mi-tranchantes. Il est dé- « fendu, comme à l'ordinaire, entre loyaux cheva- « liers, de férir le coursier de son adversaire, de « frapper icelui au visage, ni de lui causer *affolure* « de membres, et de courir sus après le cri de merci. « Le prix pour le mieux faisant sera un plumail « flottant au moindre souffle, et un bracelet d'or « émaillé, à la livrée du prince, et du poids de « soixante écus.

« Le second jour, les tenants jouteront à pied et « lance en arrêt; après les lances il y aura assaut « à coups de hache et à la discrétion des juges du « camp : le prix du plus vaillant sera un rubis de « cent écus et un cygne d'argent.

« Le troisième jour se verra castille et behours (1);
« la moitié des cavaliers combattra l'un contre l'au-
« tre; les vainqueurs feront des prisonniers, qu'ils
« amèneront aux pieds des dames ; le prix sera une
« armure complète, et un palefroi avec sa houssure
« d'or.

« Vous donc qui désir avez de tournoyer, êtes
« tenus de vous rendre à... (ici était indiqué le lieu
« du tournoi) quatre jours avant les joutes, pour
« exposer vos blasons aux palais, abbayes et autres
« édifices voisins des lices. Voici ce que vous an-
« nonce, en outre, la royale ordonnance. » (Le hé-
raut lisait les lois et ordonnances sur les tournois.)

Ces publications étaient très-fréquentes en temps de paix; car les tournois, arrachant la noblesse française à l'oisiveté, l'exerçant au maniement des coursiers et des armes, entretenaient dans tous les cœurs l'ardeur martiale qu'un long repos aurait assoupie (2).

Le lieu du tournoi était ordinairement choisi auprès d'une grande ville, qui eût une rivière et une forêt dans le voisinage. L'assiette du camp devait être telle, que la ville formât en quelque sorte un

(1) Le *behours,* nommé aussi *étour* ou *behourdis,* représentait une vraie bataille. Les chevaliers, après s'être réunis en escadrons, se chargeaient la lance en arrêt. Ceux dont la lance était brisée dans ce premier choc combattaient l'épée à la main, cherchaient à renverser leurs adversaires, à leur arracher leurs écus, leurs casques, leurs épées, et même à les faire prisonniers.

(2) La Colombière. — Marchangy, *Gaule poétique.*

des grands côtés de l'enceinte, et la forêt un autre; les deux extrémités étaient closes de barrières de bois comme les lices; en dehors étaient tendus les pavillons des chefs du tournoi.

Les tournois n'étaient guère moins remarquables par leurs accessoires que par leur objet principal; le luxe des équipages et des parures, la beauté des festins et des bals, en un mot, les magnificences de ces jeux célèbres durent électriser l'industrie, le commerce, les arts, en ramenant dans toutes les classes du peuple un or que la féodalité avait fait monter dans les premiers rangs de la société.

Les tournois, où se rendaient les troubadours et les ménestrels, afin d'y chanter les vainqueurs dans leurs ballades et leurs tensons, devenaient pour ces romantiques Pindares un motif d'émulation, dont la fréquence dut contribuer peut-être à la renaissance et au goût des lettres (1).

On peut encore ajouter à l'éloge de ces sortes d'exercices, qu'en attirant en France par leur renommée tous les seigneurs des cours étrangères, et multipliant ainsi nos relations avec les peuples voisins, ils nous créaient parmi eux une réputation de courtoisie et de vaillance, dont nos ennemis et nos rivaux eux-mêmes n'ont jamais osé contester la supériorité.

Ce n'étaient pas seulement le roi de France et les princes souverains qui faisaient publier les tour-

(1) *Mémoires de l'Académie des belles-lettres.*

nois; les grands de la cour, et jusqu'aux simples chevaliers, se plaisaient quelquefois à y consacrer une partie de leurs revenus. Ces fêtes avaient souvent pour objet de concourir à célébrer un événement heureux, un anniversaire mémorable.

Fréquemment un suzerain opulent invita les plus vaillants des chevaliers français à un tournoi, pour octroyer la main de sa fille au vainqueur.

Aussitôt que les hérauts d'armes avaient publié le ban du tournoi, tous les seigneurs, les preux et leurs dames se disposaient à se rendre au lieu indiqué ; ils y venaient de toutes les provinces, et même des pays étrangers; pendant plusieurs jours les routes étaient couvertes de caravanes, d'écuyers *menants de beaux destriers en dextres*, de jongleurs et de *plaisantins;* se voyaient aussi de toutes parts gentilshommes, le faucon sur le poing, suivis de pages et de varlets; des femmes richement parées, tenant d'une main les rênes de soie de leurs haquenées, et de l'autre leurs ombrelles transparentes; ensuite venaient des compagnies de deux cents personnes, faisant petites journées et grande dépense. C'était la noblesse de toute une province réunie en partie joyeuse pour se rendre au tournoi dans un costume uniforme; ainsi, par exemple, les deux sexes portaient des habits blancs chamarrés d'or, ou des habits d'écarlate brodés en argent, ne se laissant connaître dans les monastères et hôtelleries où ils s'arrêtaient, que sous le simple nom de *compagnie blanche* ou de *compagnie à la riche couleur*.

On y comptait de grands seigneurs sous la désignation de comte rouge, de baron vert, de prince noir, parce qu'ils se rendaient au tournoi avec des armures de ces couleurs. Ces surnoms, tenus pour honorables en ce qu'ils prouvaient leur admission au tournoi, se conservaient fidèlement parmi leurs contemporains, et même dans l'histoire, où d'illustres personnages dérobèrent leurs noms de famille sous de pareilles dénominations.

Les chevaliers arrivés aux lices s'empressaient, conformément aux avis qu'ils recevaient, d'exposer, avant l'ouverture des joutes, leurs casques, leurs écus armoriés, leurs décorations, sur les murs les plus apparents et les plus voisins du champ du tournoi.

Voici comment un ancien auteur raconte dans son naïf langage les préparatifs et le formulaire d'un tournoi.

« La mode et cérémonie des tournois étaient que le roi ou le prince envoyait un héraut, accompagné de deux poursuivants d'armes ou de deux damoisels, portant son écu et son blason au roi ou au prince contre lequel il devait s'éprouver, avec un cartel contenant sa volonté, qui était de désirer faire un tournoi avec lui pour le haut nom de sa prouesse et vertu, en tel lieu, pour prix et honneurs des chevaliers et plaisirs et soulas des dames...

« Le prince appelant se présentait longtemps devant en gaie réception des chevaliers qui arrivaient

pour soutenir son parti, leur aidant de tout ce que mestier leur était. Les chevaliers du plus haut état y portaient telles couleurs et blasons que bon leur semblait sur leurs armes, sauf quelques petites marques du prince pour lequel ils combattaient les moindres chevaliers ne portaient que celles du prince; nulles bannières ne se déployaient que de ceux qui étaient chefs de bandes; lesquelles le plus souvent étaient departies en trois batailles, selon leur nombre, divisées en trois parties égales, et au dernier on mettait les meilleurs chevaliers, afin que, par leur vertu, fût l'effort mieux soutenu, et la fin du combat vaincue.

« L'acceptant se présentait seulement trois ou quatre jours avant le temps, et se logeait à l'opposite de la ville, parce qu'il ne lui était permis d'entrer dans l'enceinte des murs jusque après le tournoi.

« Les échafauds des dames pour regarder étaient plantés à l'endroit où les deux lices venaient aboutir, qui étaient communément devant les murs de la ville où s'adressaient les premières rencontres des combattants; et vis-à-vis il n'y avait d'autre clôture que rivière ou forêt.

« En chacune lice, il y avait trois grandes portes et bien spacieuses, par où les chevaliers entraient au camp, six à six, pour se ranger en bataille sous leurs enseignes.

« Chaque cavalier pouvait aller visiter ses amis à son plaisir, avant le jour échu du tournoi; mais

non les princes, sinon en habit déguisé; ce qui était bien permis aussi aux officiers d'armes, aux damoisels et gioliers des deux côtés, jusqu'à la veille du tournoi; car alors inhibé et défendu à tous de sortir de leur place, sans le commandement du prince qu'ils servaient.

« Le jour de la veille, tous les damoiseaux qui aspiraient à l'ordre de la chevalerie se rangeaient tous ensemble, étant le jour de devant tous vêtus d'une même livrée, et dînaient près de la table de leurs seigneurs, selon l'ordre et dignité de chacun; après ils allaient ouïr vêpres, en la compagnie et conduite des vieux chevaliers.

« Le prince alors les admonestait amiablement comme ils devaient garder la foi et loyauté sur toutes choses, révérer l'Église, soutenir les veuves et les orphelins, hanter les guerres, s'exposer avec les armes pour droit et raison jusques à victoire ou mort; honorer noblesse, aimer les vaillants hommes, être doux et gracieux aux bons, et fiers aux méchants.

« Ce fait, ils s'en retournaient à l'église, où ils veillaient toute la nuit dévotement jusqu'au matin, qu'était célébrée la messe du Saint-Esprit.

« Après laquelle s'étant un peu reposés en leur logis, ils accompagnaient le prince à la grand'-messe, marchant devant lui deux à deux, chacun assis au siége qui lui était ordonné par le maître des cérémonies; incontinent que l'épître était chantée avec les bénédictions en tel cas accoutumées, le

prince leur donnait l'accolade, leur ceignait les épées, et certains chevaliers leur chaussaient les éperons; de là, ils s'allaient asseoir en leurs premiers lieux, et, le sacrifice achevé, ils reconduisaient le prince en son pavillon, là où ils dînaient en la manière du jour précédent.

« A l'heure des nones les cors sonnaient pour le tournoi du soir, et ils paraissaient par couples au camp, armés, vêtus, et montés richement; mais à nul d'eux n'était permis de porter écu, que d'une simple couleur ou métal, ni de ceindre épée, mais seulement avoir une lance de sapin à fer court, bout poli ni tranchant, et ainsi, chacun de son côté, courir et rompre leurs lances jusqu'au soir que les cors sonnaient la retraite; alors ils s'allaient désarmer et revêtir somptueusement, retournaient au souper, où ils étaient reçus et caressés par le prince, selon leur mérite, et celui qui était jugé avoir le mieux fait était assis à sa table, même y festoyé et loué sans cesse.

« A l'aube du jour, la messe ouïe, déjeunaient ceux qui en avaient la volonté; à l'heure de prime, se montraient au camp tous les combattants en armes sous leurs enseignes.

« Au tournoi, chacun portait telle devise qu'il lui plaisait, moyennant qu'il montrât quelque petit signal du prince sous lequel il marchait, excepté ceux qui survenaient et qui ne voulaient être connus.

« Les dames se réduisaient ez hourts ou écha-

fauds, accompagnant les grandes princesses, où elles étaient couvertement conduites par leurs propres parents.

« Ceci ordonné de telle sorte, et le signal donné par les cors et buccines, les premiers rangs de chevaliers entraient au camp, où se faisaient maints beaux coups; et maints chevaliers étaient abattus, tant que l'un des bataillons allait à déconfiture, s'il n'était relevé et soutenu par un autre nouveau survenant; et autant en faisaient les autres, selon le besoin, se multipliaient, renforçant de bandes à bandes, et amélioraient en puissance, tellement que tous mêlés ensemble en bataille, c'était chose merveilleuse à voir, que l'effort et la vertu de chacun pour défendre leur honneur propre et conquérir l'autrui. Or, aucune fois que l'un parti semblait avoir défait l'autre, alors y entraient les chevaliers inconnus très-valeureux, qui aidaient tellement les plus foulés et les oppressés, qu'ils leur mettaient en main la victoire, si par autres nouvellement arrivants ils n'étaient derechef renversés à toute finale; tellement que d'un côté et d'autre le plus souvent variant la fortune muable, les vainqueurs se voyaient vaincus, et le cri du peuple se jetait sur ces chevaliers étrangers, disant : Celui à tel blason vainc toujours.

« Enfin, le parti qui était totalement rompu et défait abandonnait le camp et s'enfuyait dans la forêt sans plus se présenter, sinon un à un, à pied et désarmé; et les vainqueurs, sans plus mener

les mains en acte de joie et liesse, se ralliaient tous sous leurs enseignes.

« Souvent il arrivait que les chevaliers inconnus se partaient, quoique victorieux, si célèrement du tournoi, que nul, sinon par conjectures, ne pouvait juger qui ils étaient; à cette cause plusieurs se mettaient en quête pour les retrouver et reconduire en la cour du prince, pour y être reçus par lui et reconnus à grand honneur.

« Il est vrai que quelquefois, le tournoi fini, il était loisible au parti vaincu de requérir nouveau combat le lendemain ou autre jour qu'il avisait, moyennant que l'assemblée ne fût encore départie et retournée en leurs maisons.

« Le troisième jour, les princes se départaient, aucune fois en grande amitié, autre fois avec quelque aigreur en leur courage, mais bien couverte, à l'occasion de laquelle se renouvelaient souvent les tournois, tellement qu'on passait peu de mois sans en faire, et les bons chevaliers étaient à cette cause tant prisés et caressés en ce temps-là, que plusieurs y étaient plus honorés et estimés que les princes mêmes; ce qui fut cause de produire tant de chevaliers preux et hardis aux armes (1). »

Il existe dans la bibliothèque nationale un manuscrit entièrement écrit de la main de René d'Anjou, roi de Jérusalem, sur *la forme et la manière* des tournois à plaisance. Ce traité, l'un des plus com-

(1) La Colombière, *Théâtre d'honneur et chevalerie.*

plets qui aient été composés sur cette matière, et fait par un prince qui lui-même prenait beaucoup de plaisir à ces sortes de divertissements, donne l'explication précise des coutumes qui précédaient les tournois. L'étendue de ce traité ne nous permet pas de le rapporter en entier, d'ailleurs plusieurs de ses dispositions se trouvent déjà insérées dans ce chapitre; nous nous contenterons donc d'en donner ici une analyse succincte, et quelques extraits qui suffiront pour faire connaître le style de ce prince, véritable chevalier troubadour.

L'auteur établit d'abord en principe que celui qui veut donner un tournoi doit être quelque prince, ou du moins un haut baron ou banneret. Il entre ensuite dans le détail des cérémonies par lesquelles le prince *appelant* enverra le cartel du tournoi au prince *défendant;* il indique comment doit se faire l'élection des *juges-diseurs*, la forme et le mode des proclamations, etc. Passant ensuite au costume et aux armes que devront porter les chevaliers ou *écuyers-tournoyeurs*, il les décrit avec les détails les plus circonstanciés. Nous en rapporterons quelques-uns.

« D'abord le timbre doit être sur une pièce de cuir bouilli, laquelle doit être bien feutrée d'un doigt d'épée au moins par le dedans, et doit contenir tout le sommet du heaume, et sera couverte de lambrequin, armorié des armes de celui qui le portera; et sur ledit lambrequin, au plus haut du sommet, sera assis le timbre, et autour d'icelui y

aura un tortil des couleurs que voudra ledit tournoyeur, du gros du bras, ou plus ou moins à son plaisir.

« *Item*, le heaume est en façon d'un bassinet ou d'une capeline, excepté que la visière est autrement.

« *Item*, le harnais du corps est comme une cuirasse ou comme un harnais à pied qu'on appelle *tonnelet*, et aussi peut-on, si l'on veut, tournoyer en brigandines, mais en quelque façon de harnais large et si ample, qu'on puisse mettre dessous un pourpoint ou corset, et faut que le pourpoint soit feutré de trois doigts d'épée, sur les épaules et au long des bras, jusqu'au col et sur le dos, pour que les coups de masse et des épées descendent plus volontiers ès endroits susdits qu'en autres lieux.

« L'épée doit être large de quatre doigts, afin qu'elle ne puisse passer à travers les grilles de la visière; elle doit avoir les deux tranchants larges d'un doigt, et, pour qu'elle soit plus légère, elle doit être évidée par le milieu; elle ne doit avoir, la poignée comprise, que la longueur du bras. La masse aura la même longueur, et sera garnie d'une petite rondelle bien clouée devant la main pour la garantir.

« La grosseur des masses et la pesanteur des épées seront constatées par les juges, la veille du jour du tournoi; ils y apposeront une marque avec un fer chaud, *afin qu'elles ne soient point d'outrageuse pesanteur ni longueur*.

« Les plus courts éperons sont plus convenables que les longs, afin qu'on ne les puisse arracher ou détordre hors les pieds en la presse. La cotte d'armes doit être faite comme celle d'un héraut, à la réserve qu'elle doit être sans plis par corps, afin qu'on connaisse mieux de quoi sont les armes. »

Suit une longue description de l'armement et de l'équipement en usage dans les tournois en Brabant, en Flandre, dans le Hainaut et dans les pays d'outre-Rhin. Il passe ensuite à la manière d'établir les lices, et à l'entrée des tournoyeurs dans la ville où doit se faire le tournoi.

« Les lices doivent être un quart plus longues que larges, et de la hauteur d'un homme ou d'une brasse et demie de fort merrain et pal carré à deux travers. L'un et l'autre bas jusqu'au genou doivent être doublés. Une autre lice par dehors, à quatre pas près des autres premières lices, pour rafraîchir les serviteurs à pied et les sauver hors de la presse, et là dedans doivent se tenir gens armés, commis par les juges pour garder les tournoyeurs de la foule du peuple; et quant à la grandeur de la place des lices, il les faut faire grandes et petites, selon la quantité des tournoyeurs et par l'avis des juges.

« Voici comment les tournoyeurs doivent entrer dans la ville où doit se faire le tournoi : d'abord les princes, seigneurs ou barons qui voudront déployer leurs bannières au tournoi, doivent être accompagnés, pour leur entrée, de la plus grande

quantité de chevaliers ou écuyers qu'ils pourront fixer.

« Le destrier du prince, seigneur ou baron, chef des autres chevaliers et écuyers qui l'accompagnent, doit être le premier en entrant dans la ville et couvert de la devise du seigneur, et quatre écussons de ces armes aux quatre membres du cheval; la tête emplumée de plumes d'autruche, et au col le collier de clochettes, un bien petit page tout à dos ou selle, et après ledit destrier doivent entrer ceux des autres chevaliers et écuyers tournoyeurs de sa compagnie, deux à deux, ou chacun pour soi à leur plaisir, ayant toutes voies, leurs armes ès quatre membres de leurs chevaux, et après lesdits destriers doivent aller les trompettes et ménestriers cornants et sonnants, ou autres instruments, tel qu'il leur plaira, et puis après leurs hérauts ou poursuivants, ayant leurs cottes d'armes vestu, et après eux, lesdits chevaliers et écuyers tournoyeurs, avec leur suite de tous autres gens.

« Dès qu'un seigneur ou baron est arrivé au *hébergement*, il doit faire de son blason fenêtre, et pour ce, faire mettre par les hérauts et poursuivants, devant son logis, une longue planche attachée contre le mur, sur laquelle sont peints les blasons, et à la fenêtre haute de son logis fera mettre sa bannière déployée pendant sur la rue; pour ce faire, lesdits hérauts et poursuivants doivent avoir quatre sols parisis pour chaque blason et bannière, et sont tenus de fournir clous et cordes.

« Les juges-diseurs doivent faire leur entrée ainsi qu'il suit : d'abord ils doivent avoir devant eux quatre trompettes sonnantes, portant chacun d'eux la bannière de l'un des juges-diseurs; après les quatre trompettes, quatre poursuivants portant chacun une cotte d'armes de juges, armoyée comme les trompettes ; ensuite doit aller seul le roi d'armes, ayant sur sa cotte d'armes la pièce de drap d'or, velours ou satin cramoisi, et dessus icelle le parchemin des blasons.

« Et après ledit roi d'armes doivent aller pair à pair les deux chevaliers juges-diseurs, sur beaux palefrois couverts chacun de ses armes jusqu'en terre, et doivent être vêtus de longues robes, les plus riches possibles, et les écuyers après eux pareillement. Doit avoir chacun des juges un homme à pied ayant la main à la bride du destrier, et doit avoir chacun une verge blanche à la main, de la longueur d'eux, qu'ils portent droit amont, laquelle verge ils doivent porter à pied et à cheval durant toute la fête. Et à noter que le seigneur appelant et le seigneur défendant sont tenus d'envoyer devant lesdits juges-diseurs, dès qu'ils sont arrivés, chacun l'un de ses maîtres d'hostel avec de leurs gens de finances, lesquels auront soin de faire faire et payer tout ce qui sera avisé nécessaire pour lesdits juges. »

Viennent ensuite les instructions sur la manière dont les juges doivent procéder à l'examen et à la vérification des armoiries, et prononcer l'exclusion

du tournoi contre ceux qui se trouveraient dans l'un des cas cités par l'ordonnance dont nous avons parlé.

La veille du jour fixé pour l'ouverture du tournoi, le seigneur appelant fera sa montre (revue), à la suite de laquelle les juges-diseurs feront prononcer aux tournoyants le serment, dont la formule sera proclamée par le héraut de la manière suivante :

« Hauts et puissants princes, seigneurs barons,
« chevaliers et écuyers, s'il vous plaît, vous tous
« et chacun de vous lèverez la main dextre vers les
« saints, et tous ensemble promettrez et jurerez
« par la foi et serment de vos corps et sur votre
« honneur que nul d'entre vous ne frappera audit
« tournoi ni d'estoc, ni aussi depuis la ceinture en
« aval, de quelque façon que ce soit; et d'autre
« part, si par adventure le heaume chéait de la
« tête à quelqu'un, autre ne lui touchera jusqu'à
« ce qu'il ait été remis et lacé; en vous soumet-
« tant, si autrement le faites à votre escient, de
« perdre armure et destrier, et être crié bannis du
« tournoi pour une autre fois; de tenir aussi ledit
« et ordonnance en tout et par tout, tel comme
« messeigneurs les juges-diseurs ordonneront la
« punition des délinquants, et ainsi vous le jurez et
« promettez par la foi et serment de votre corps et
« sur votre honneur. »

« A quoi ils répondront : « Oui, oui. »

« Cela fait, le défendant entrera dans les lices,

pour faire sa montre, qui aura lieu de la même manière que pour le seigneur appelant. »

Tous ces préliminaires sont suivis de repos, à la suite desquels le roi d'armes annonce l'heure fixe du tournoi pour le lendemain, de la manière suivante : *Or oyez, or oyez, or oyez.*

« Hauts et puissants princes, comtes, seigneurs, « barons, chevaliers, écuyers qui êtes au tournoi « partis, je vous fais savoir de par messeigneurs « les juges-diseurs, que chacune partie de vous « soit demain dans les rangs à l'heure de midi, « en armes, et prêt pour tournoyer; car, à une « heure après midi, feront les juges couper les « cordes pour commencer le tournoi, auquel il y « aura de riches et nobles dons distribués par les « dames.

« En outre, je vous avise que nul d'entre vous « ne doit mener dans les rangs varlets à cheval « pour vous servir, outre la quantité, c'est-à-dire « quatre varlets pour prince, trois pour comte, « deux pour chevalier, et un pour un écuyer ; et « de varlets à pied, chacun pour son plaisir. »

On procédait ensuite à l'élection du chevalier d'honneur, qui était choisi par les dames : c'était, comme nous l'avons dit, un médiateur, chargé d'empêcher les effets d'un trop grand emportement, et de soustraire un combattant trop faible à la violence d'un vainqueur irrité de la résistance de son adversaire, ou aveuglé par l'ardeur du combat et la joie du triomphe. Le chevalier d'honneur

devait aussi empêcher qu'on ne battît à outrance celui qui était condamné, d'après les lois et règlements, à recevoir ce châtiment et à être chassé de l'assemblée. Le signe de cette autorité était un couvre-chef que lui donnaient les dames, et qui, pour cette raison, se nommait *merci des dames*.

CHAPITRE IX

Grands tournois. — Distribution des prix.

Dans le chapitre précédent, nous avons vu tout ce qui concernait les préparatifs et le formulaire des tournois, jusqu'à la veille même de la fête. Ici nous allons réunir tout ce qui arrivait ordinairement dans les grands tournois ou tournois royaux; nous suivrons encore M. de Marchangy dans cette partie, et, avec un pareil conducteur, nous sommes sûrs de ne pas nous égarer.

Dès le matin du jour fixé pour le tournoi, les écuyers entraient à l'heure du *lacer* dans l'appartement du chevalier. Celui-ci, après avoir revêtu le gaubisson et la cotte de mailles, se rend dans la salle des atours. Là, sur des tables de marbre et des siéges richement sculptés, sont épars confusément les manteaux, l'hermine, le menu-vair, les ceintures, les plumes, les morions d'airain, les gui-

dons, les tortils, les lambrequins et mille autres parements de guerre.

Cependant le son du cor et des clairons se fait entendre, l'airain religieux s'ébranle dans les tours, les clochers, les basiliques, et remplit les airs de ses vibrations solennelles. Les hérauts d'armes vont criant de tous côtés : *Lacez les heaumes, lacez les heaumes,* c'est-à-dire, Chevaliers, armez-vous! Une immense population circule en habits de fête dans les rues jonchées de fleurs et tendues de draperies et de chiffres de feuillages.

Dès l'aurore, des milliers de spectateurs se sont placés sur les hauteurs qui dominent les lices; les coteaux voisins sont couverts de pavillons et de tentes, d'où flottent des banderoles, des panaches aux vives couleurs et des guirlandes de roses.

Le vaste emplacement destiné à la lice est entouré de gradins élevés, d'amphithéâtres circulaires, de portiques élégants surmontés par des galeries, des balustrades, des *trefs* ou loges en charpente légère, dont les rebords sont ornés de riches draperies et d'écussons.

Au-dessus de chaque loge, quatre lances soutiennent des draperies de pourpre à frange d'or; là, des berceaux tressés de verdure préservent des feux du soleil les dames et damoiselles qui viennent assister à ces jeux.

De distance en distance, de grands mâts dressés dans la carrière sont chargés de panonceaux, de

bannières, d'inscriptions où on lit ces mots : *Honneur aux fils des preux, prix et los au mieux faisant !* Ceux des seigneurs qui ne doivent pas combattre viennent en litière, vêtus de longues robes d'hermine à collet renversé.

Cependant les chevaliers arrivent de toutes parts; les uns excitent les acclamations de la foule émerveillée par la magnificence de leur costume et de leur cortége nombreux ; les autres, vêtus de noir ou couverts d'armes brunies, viennent sans escorte et s'arrêtent à l'écart : ils sont immobiles dans leur sombre attitude ; seulement, les coursiers impatients, creusant la terre et agitant leurs crinières, font par intervalles tressaillir le léger panache de ces paladins.

Leur écu est enveloppé d'une housse, et les armoiries ainsi cachées ne paraîtront aux regards qu'à travers les entailles dont les coups d'épée et de lance vont cribler ce voile ; alors seulement les spectateurs apprendront quel vaillant chevalier leur est apparu.

Plusieurs troupes de combattants vêtus à l'antique se présentent sous le nom de preux de Cyrus, d'Alexandre, de César, de chevaliers du Phénix, de la Salamandre, du Temple de la Gloire, du Palais de la Félicité. Ceux qui se plaisaient à reproduire les preux du roi Artus ou de Charlemagne étaient les plus nombreux ; ils portaient les couleurs et les devises des Lancelot, des Tristan, des Roland, des Ogier, des Renaud, des Olivier, enfin de tous

les héros fabuleux auxquels l'imagination prêtait une sorte de réalité, se plaisant à faire revivre ces braves dans nos vaillants chevaliers, bien dignes par leurs vertus et leur courage de remplacer leurs devanciers.

En les entendant annoncer sous ces noms adoptifs, la multitude, frappée de leur noblesse et de leur maintien belliqueux, se laissant par degrés entraîner au prestige et à l'illusion, finissait par confondre, dans son admiration, ces chevaliers avec les héros dont les romans de Chrétien de Troyes, d'Adènes le Roi, d'Huon de Villeneuve, et du bon archevêque Turpin leur avaient appris les aventures.

Le nombre des chevaliers augmentait à chaque instant; le pourtour des lices était hérissé de lances, parmi lesquelles flottaient les bannières, les gonfanons, comme on voit à travers les épis d'un vaste champ se balancer les pavots et les bluets.

Mais le coup d'œil le plus singulier, surtout pour les spectateurs placés dans les galeries, c'était la diversité des cimiers. Les uns portaient des dragons, des chimères dont la gueule jetait des flammes, des hures de sangliers, des têtes de lionnes, de lions, de taureaux, de sphinx, des aigles, des cygnes, des centaures, un amour lançant des flèches, un sauvage et sa massue, une tour, un cercle de créneaux, et mille autres simulacres, tous formés des métaux les plus précieux, ou peints des plus vives couleurs. Les panaches, les aigrettes, les gerbes d'or,

des roses et des couronnes de lis ornaient un grand nombre de ces cimiers.

Dans cette multitude de chevaliers sont ces personnages fameux dont un jour les poëtes et les romanciers raconteront les aventures. Là se trouveront ceux qui naquirent avec des signes mystérieux, sur lesquels les nécromans et les astronomes consultés prédirent au nouveau-né d'illustres destins.

Là on apercevra les jeunes sires qu'un bon serviteur sauva du palais incendié de leurs pères, ou qui, dérobés à la haine criminelle d'une marâtre, furent élevés dans le fond des forêts par une biche ou par une louve; là se montrent tristes et découragés les amants languissants sous l'empire d'un philtre secret; en allant aux lieux où un devin leur indiqua la fontaine de l'indifférence, ils s'arrêtent au tournoi, espérant y mourir, ou du moins y trouver de la gloire à défaut de bonheur.

Là sont ceux qu'on vit mettre fin à des aventures périlleuses, et sortir triomphants des piéges du château de Douloureuse-Garde, du château de Blanche-Épine, du château de l'Ile-Étrange, de la prison aux Quatre-Dames, de la Forêt-Gâtée, du Perron-Dangereux, du Lit-Adventureux, du castel des Sept-Donjons, de la grotte de Sibylle l'enchanteresse, du jardin de la Reine de Sobestan, et de vingt autres lieux grandement redoutés (1).

(1) Jourdain de Blave.—M. de Tressan.— Le P. Menestrier.

Là paraissent des hommes dont la vertu magnanime refusa la couronne des mains du peuple qu'ils avaient affranchi d'un tribut honteux, et délivré de l'affreux despotisme d'un usurpateur.

Là sont les frères d'armes qui ont bu leur sang mêlé dans une même coupe, en jurant de se défendre et de s'aimer toujours.

Compagnons de toutes fortunes et périls, ils s'aiment de leur corps et de leur avoir, sauf leur honneur, et s'aiment en telle manière, que l'un est toujours avec l'autre, et qu'ils vont ensemble brusquer la fortune (1). Ils portent des armes pareilles, et leurs cœurs, qu'anime une sainte amitié, ne demandent point au Ciel d'autres sentiments.

Voici venir aussi les aventuriers, sans patrimoine et sans naissance, cherchant, sous le nom de bacheliers, des occasions d'exercer leur courage; ils portent des boucliers blancs, et la victoire seule y doit graver des armoiries; leur devise est : *Honneur et triomphe de tout.*

On y voit aussi les servants d'amour, volontaires esclaves de la beauté, avec des *emprises*, des chaînes, des rubans. Plusieurs d'entre eux avaient un œil couvert de drap, ayant fait promesse de ne voir par cet œil tant qu'ils n'auraient accompli aucune prouesse (2).

Tout à coup redouble le bruit des fanfares, le

(1) Hardouin de la Joaille, Boutillier, etc.
(2) Froissard, chap. xx.

son des cloches, le cri de *Montjoie et Saint-Denis!* C'est le roi qui s'avance avec toute sa cour. Des hérauts d'armes ouvrent la marche deux à deux, portant le caducée ou le rameau de paix. Leur front est ceint de bandelettes et de couronnes de chêne; ils sont vêtus d'une draperie chamarrée d'or en forme de dalmatique sans manches. Sur leur poitrine paraît une plaque d'émail coloriée des armoiries de leur province. Leur personne est inviolable; ils peuvent sans crainte traverser le champ de bataille, aborder les chefs ennemis, leur porter au nom des peuples les paroles de la haine et de la vengeance, proclamer la guerre, la paix ou les trêves, annoncer et régler les tournois, les cérémonies des inaugurations et des grandes investitures, partager la terre et le soleil de la lice aux combattants, et mettre un frein à leur ardeur.

Ils sont les régulateurs des préséances et de l'étiquette des cours, les archivistes des titres de noblesse, les maîtres du blason, les peintres des armoiries, les poëtes des monuments et des tombeaux, quelquefois aussi les rimeurs naïfs des hauts faits des preux.

Après les hérauts marche le roi d'armes de France surnommé Montjoie, accompagné de maréchaux, de poursuivants et de varlets; rien n'égale la magnificence de son accoutrement : il est vêtu d'une cotte de velours violet à trois fleurs de lis brodées en perles sur le côté gauche, et par-dessus d'une tunique d'écarlate fourrée de menu-vair et

décorée d'une large broderie de rubis mélangés avec des étincelles (1).

Après le roi d'armes suivent les estafiers, couverts de hoquetons noirs, brodés en perles ou en jais brillant; derrière eux, six chevaux blancs traînent un char représentant celui du Soleil conduit par Phaéton; l'Aurore et les Saisons l'environnent. Cent autres estafiers dans le même costume précèdent un char plus vaste encore que le premier, et traîné par des taureaux. Devant cette machine roulante, sur laquelle s'élevaient des rochers et des arbres, s'avançait un troubadour représentant Orphée avec sa lyre.

Après ces pompes curieuses et plusieurs autres qui, selon l'expression d'un vieil historien, enfantaient beaucoup de choses mystérieuses et pleines d'esprit (2), défilent trente bannerets. Chacun d'eux est suivi de cinquante albalétriers, et fait porter devant lui une haute bannière, apanage de sa puissance. Tous possèdent de grands fiefs et un nombre considérable de vassaux. Ils doivent à leur naissance et à l'étendue de leurs domaines l'honneur de porter bannière dans les armées royales; mais la gloire de la rapporter est la tâchè de leur courage. Souvent, à leur retour, ces hauts et vaillants seigneurs, le bras en écharpe et tenant de leur main gauche leur bannière, avaient joint à cet étendard vainqueur les drapeaux et les enseignes de l'ennemi.

(1) Le P. Menestrier. — La Colombière. — La Roque, etc.
(2) Outreman, *Histoire de Valenciennes.*

A la suite des bannerets sont les juges-diseurs, revêtus de robes longues et une verge blanche à la main. Des varlets de pied passent autour du bras la bride de leurs coursiers.

Entre ces rangs on aperçoit les tambourins, les fifres et les trompettes du roi, habillés de damas incarnat et blanc.

Puis après, les écuyers des princes en tuniques de taffetas ou de satin blanc, brodées en argent, avec des manches en soie bleue galonnées d'or, et leurs chapels ombragés de plumes blanches et bleues.

Défilent ensuite les pages, dont un léger duvet cotonne à peine le menton; ils portent les livrées de leurs maîtres, couvertes *d'orfévreries*.

Enfin paraît le roi, entouré des princes du sang, des ducs, des grands dignitaires, du connétable, de l'échanson, du panetier, du chevalier d'honneur, des officiers de la fauconnerie, de la vénerie, tous accoutrés de drap d'or et de velours cramoisi, et portant les marques et les symboles de leurs fonctions.

Les chevaux des gens de cour ont la tête et la crinière couvertes de plumes d'autruche touffues; un collier de clochettes d'argent entoure le col.

Le roi a une tunique ou robe blanche semée de fleurs de lis d'or; son blanc destrier est paré d'une *housse* de velours bleu céleste, traînant jusqu'à terre, et pareillement semée de fleurs de lis d'or (1).

(1) Fargy, liv. III, p. 618. — Beneton, *Traité des marques nationales*.

« Près du monarque chevaulche un écuyer portant une lance vermeille peinte d'étoiles de fin or, et au bout d'icelle flotte un étendard orné aussi d'étoiles d'or fin. »

Cet étendard avait changé plusieurs fois de couleur depuis l'origine de la monarchie : sous la première et la seconde race, les Français arborèrent pour enseigne nationale la bannière bleue, ou *la chape* de saint Martin; pendant le premier règne de la troisième dynastie, la dévotion publique fit prévaloir l'enseigne rouge ou l'oriflamme de saint Denis; au temps de Charles VII, on adopta la cornette blanche semée de fleurs de lis d'or.

Après le roi se déploie le cortége de la reine, fermé par des sergents d'armes, des archers et des estafiers. Il fait deux fois le tour de la lice; chacun se range selon le cérémonial usité. Quand le roi et la reine ont pris place dans le balcon du milieu, le roi d'armes s'avance et crie à haute voix : « OR OYEZ, OR OYEZ, OR OYEZ.

« Messeigneurs les juges prient et requièrent « entre vous messeigneurs les tournoyeurs, que « nul ne frappe autre d'estoc ni revers, depuis la « ceinture en bas, comme vous l'avez promis, et « que nul d'entre vous ne veuille frapper par haine « sur nul plus que sur l'autre, si ce n'était sur au- « cun qui pour ses démérites fût recommandé. — « Outre plus, je vous avise que depuis que la trom- « pette aura sonné retraite et que les barrières se- « ront ouvertes pour plus longtemps demeurer sur

« les rangs, nul ne gagnera l'emprise après ladite « sonnade (1). » Après cette dernière proclamation, on donne aux tournoyeurs un peu d'espace, comme de la longueur de sept palmes ou environ, pour se mettre en ordre; cela fait, les juges du camp lèvent leurs baguettes blanches, en criant : *Coupez cordes, et laissez aller les bons combattants.* Aussitôt des soldats armés de haches coupent les câbles tendus devant chaque file de chevaliers afin de modérer l'ardeur de leurs chevaux. La trompette sonne, la barrière est ouverte, et des bouts opposés accourent, au bruit des fanfares et en faisant le signe de la croix, deux quadrilles de chevaliers. Ils se heurtent vers le milieu de la lice, et les huit lances volent en éclats : les combattants, un moment immobiles, se contemplent à travers les grilles de leurs visières, puis s'éloignent et reviennent avec d'autres armes qui se rompent encore sur les boucliers et cuirasses de leurs adversaires. Douze fois la carrière est livrée à leur essor, et douze fois, dans leurs foudroyantes atteintes, ils brisent comme un cristal fragile le bois de leurs fortes lances.

A chaque retour pour reprendre du champ, passant le long des amphithéâtres, ils saluent les dames du geste et de la voix. Les précepteurs crient à leurs élèves pour les exciter : *Or à eux, or à eux.* Des amis, des parents, mille spectateurs se prononçant pour tel ou tel chevalier, malgré les ordonnances,

(1) Manuscrit du roi René d'Anjou.

l'exhortent et l'enflamment à son passage en lui répétant sa devise ou son cri de guerre, ses vœux, ses exploits, sa naissance et tout ce qui peut électriser son âme. Durant ce trajet, sa valeur augmente de ce qu'il voit et de ce qu'il entend, comme le torrent, après s'être grossi dans son cours par cent ruisseaux, arrive écumant et grondant vers la digue opposée à ses flots.

Le fils du preux, devenant supérieur à lui-même, se croit invincible, et sent en lui se développer une force non encore éprouvée. Pressant son écu contre sa poitrine, brandissant son épée ou sa hache, il renouvelle un combat plus furieux; tantôt couché sur la crinière de son destrier, tantôt penché en arrière, il évite ou porte des coups terribles; l'œil suit à peine ses mouvements rapides, et son glaive, en un même instant, brille et frappe en cent endroits.

L'arène est semée de débris; les panaches, les écharpes, les colliers tombent sous le tranchant du fer; bientôt privés de leurs ornements distinctifs, les paladins n'ont plus qu'une armure informe et poudreuse.

Cependant, après avoir déployé durant des heures entières leur force et leur adresse, la plupart des chevaliers ont été mis hors de combat, et de tous les concurrents deux seuls restent encore dans la lice, prolongeant entre eux une lutte d'autant plus glorieuse que le vainqueur allait réunir sur son front les palmes cueillies par ses devanciers, et envelopper dans sa gloire la gloire de ses rivaux.

Ce succès insigne est proclamé par les trompettes et par des cris élevés jusqu'aux nues.

Le vaincu vide les arçons, et tombe dans la poussière; humilié, confus, il crie à son adversaire de lui arracher la vie; mais le vainqueur généreux ramène au paladin son coursier qui se cabrait dans l'arène, et lui dit avec un air affable : « Noble sire, « ne plaise à Dieu que je frappe à mort si bon chevalier comme vous êtes; ne le ferais pour la meilleure cité qu'avait en son temps le grand Charlemagne. Quoique la joute ne soit tournée à votre « gré, vous avez conquis aujourd'hui le haut nom « de prouesse; je ne le dis, cher sire, pour vous « louer, mais par pleine conscience; et si j'ai vaincu, « grâce en est à la bonté de mes armes et de mon « destrier. Je vous prie donc de prendre ce bracelet « pour l'amour de moi, et de le porter un an et un « jour. Que cette aventure n'ôte rien à votre gaieté; « demain vous serez peut-être vainqueur à votre « tour. »

C'est ainsi que la courtoisie et la générosité des chevaliers faisaient aimer et pardonner leur gloire; aussi non-seulement ceux qu'ils avaient vaincus se consolaient de leurs disgrâces passagères, mais encore devenaient les fidèles amis et les compagnons de leurs adversaires.

Le lendemain et le jour suivant, même affluence de spectateurs, même appareil, même ardeur de la part des concurrents; néanmoins on variait les genres de combat. Le premier jour était ordinaire-

ment réservé aux joutes, c'est-à-dire aux coups de lance de chevalier à chevalier; mais les deux autres jours, consacrés à des exercices plus importants, sous les noms de pas d'armes, de castilles, de combats à la foule et *de behours* ou *jeux de plaisance*, offraient une vive et parfaite image des scènes les plus périlleuses de la guerre, comme l'attaque simulée d'un bastion, l'escalade d'un rempart, la défense d'un défilé, le passage d'une rivière, la rencontre de deux partis dans le souterrain du mineur. Plus souvent encore, tous les chevaliers combattant à la fois donnaient une idée exacte du tumulte d'un champ de bataille.

Enfin arrivait le moment de décerner le prix au triomphateur. Les hérauts d'armes et les maréchaux du camp allaient recueillir les avis des assistants et principalement des dames, puis venaient en faire un rapport impartial au prince qui présidait à la fête. Alors les juges-diseurs nommaient le vainqueur à haute voix, les hérauts le nommaient à leur tour, et cet usage fut l'origine du mot *renommée* (1).

A peine a-t-on fait connaître ces noms glorieux, que les cloches, les timbales, les flûtes, les trompettes, les chants du troubadour, du trouvère, du ménestrel, remplissent à la fois les airs des sons et des accords de l'allégresse; on se hâte, on accourt pour contempler à leur passage les héros qui se

(1) Le P. Menestrier.

rendent aux pieds de la reine pour y être couronnés par elle. Chacun les félicite, les applaudit, veut toucher les armes glorieuses dont bientôt, comme des monuments sacrés, les voûtes des temples seront ornées. Du haut des balcons, on jette à pleines mains les fleurs sur ces braves guerriers portés en triomphe, dans les bras de la foule empressée, jusqu'au balcon royal. La reine, prenant des mains de son auguste époux la couronne ou *chapelet d'honneur,* le remet au vainqueur prosterné devant elle; alors le roi lui dit :

« Sire chevalier, pour le grand effort que chacun
« vous a vu faire aujourd'hui, et à raison que par
« votre prouesse votre parti a été victorieux, par le
« consentement de tous les meilleurs, avec le vou-
« loir des dames, le prix et los vous est adjugé,
« comme à celui à qui le bon droit appartient. »

Le chevalier répond humblement :

« Mon très-honoré seigneur (ou souverain, s'il
« était son sujet), je vous rends grâces infinies, et
« aux dames et aux chevaliers ci-présents, de l'hon-
« neur qu'il vous a plu me déférer; et bien que
« je connaisse ne l'avoir nullement gagné, néan-
« moins, pour obéir à vos bons commandements et
« à ceux des dames, puisque tel est votre vouloir,
« je le prends et accepte (1). »

L'instant où cet heureux guerrier relève sa tête couverte de lauriers est le nouveau signal des ap-

(1) La Colombière, *Théâtre d'honneur et de chevalerie.*

plaudissements et des acclamations. La joie, l'ivresse publique sont à leur comble; les vainqueurs, étonnés, interdits de cette profusion de bonheur, de ce concert d'éloges, semblent fléchir sous le poids des honneurs. Ces braves, dont cent fois le courage affronta d'un œil serein, d'un front inaltérable, les dangers et la mort, ne peuvent supporter l'excès de leur félicité : les uns s'évanouissent dans les bras de leurs écuyers, d'autres pleurent et sourient comme de simples enfants (1), se jettent sur le sein de leurs amis, de leurs compatriotes, de tous ceux enfin qui désirent les voir et les presser contre leurs cœurs.

Cependant les troubadours montés dans les galeries font entendre ce chant guerrier (2) :

« Quel est le gentil bachelier engendré au milieu « des armes, allaité dans un heaume, bercé sur un « bouclier et nourri de chair de lion, s'endormant « au bruit du tonnerre? Il a le visage du dragon, « les yeux du léopard et l'impétuosité du tigre. « Dans le combat voilà qu'il s'enivre de fureur, et « découvre son ennemi au travers des tourbillons « de poussière; tel le faucon voit sa proie à travers « les nuages. Rapide comme la foudre, il renverse « le paladin de son coursier, et son poing, ainsi « qu'une massue, peut les écraser l'un et l'autre.

(1) Lacurne de Sainte-Palaye.

(2) L'original de ce chant, traduit par M. de Marchangy, se trouve dans les fabliaux et poésies de Legrand d'Aussi, t. I, p. 161.

« Pour mettre fin à une grande aventure, il ne
« craindra pas de franchir les mers d'Angleterre ou
« les cimes du Jura. Dans la bataille on fuit devant
« lui, comme la paille légère fuit devant la tem-
« pête; aux joutes, ni fer, ni platine, ni lance, ni
« bouclier ne peut résister à ses coups. Les glaives
« brisés, l'haleine des chevaux fumants, les piques,
« les hauberts fracassés, voilà les spectacles et les
« fêtes chers à son noble cœur. Il aime à parcourir
« les monts et les vallées pour attaquer les ours, les
« sangliers et les cerfs dans le temps de leurs
« amours. Pendant son sommeil, son casque est
« son oreiller. »

Après les tournois, le chevalier quittait son armure, brisée et souillée de poussière, puis, en sortant du bain, se couvrait d'un habit galant appelé *justaucorps*, parce qu'en effet, serrant le corps, il dessinait sans aucun pli tous les contours de la taille et des bras. Ce vêtement, d'une coupe gracieuse et dont nos plus ingénieux modistes ne surpasseront jamais l'élégance, était ordinairement d'une couleur vive et claire, souvent d'un jaune pâle que rehaussait une broderie brillante; il descendait jusqu'au-dessus des genoux, et, quoique paraissant fermé sur le devant comme une tunique, il s'entr'ouvrait au moindre mouvement, et laissait à la démarche son aisance et sa grâce. Un pantalon également serré, de courtes bottines ou des brodequins de couleur, une ceinture de soie blanche à franges d'or et nouée avec goût sur le côté, où elle

retenait l'épée, quelquefois un manteau de semis écarlate, dont le collet était richement brodé, complétaient son costume. Sur sa poitrine pendaient les ordres de chevalerie. Le collet rabattu de sa camise de lin laissait à découvert son cou, où retombait sa chevelure bouclée; pour coiffure, il avait une toque de velours ornée d'une plume flottante en arrière.

C'est dans ce costume qu'ils attendaient les pages chargés de les conduire au palais du roi, où le banquet se trouvait préparé.

Dans les brillants salons d'une cour polie et magnifique, ils recevaient en particulier des éloges encore plus flatteurs et plus délicats.

Les chevaliers qui avaient obtenu des prix se plaçaient près du roi; mais ces héros tant admirés, n'osent élever la voix, car ils se souviennent du proverbe que leur répète souvent maint troubadour:

Un chevalier, n'en doutez pas,
Doit férir haut et parler bas.

Après le repas, le roi et les princesses distribuent de belles robes et des livrées aux seigneurs et aux dames de la cour, car alors ne se confondaient pas les livrées honorables avec les livrées de servitude; des *manteaux d'honneur* et des morions d'acier étaient également offerts aux chevaliers. Souvent le fond de la salle s'ouvrait, et des quadrilles exécutaient, sous divers costumes, des ballets allégoriques et champêtres.

retenait l'épée, quelquefois un manteau de samis écarlate, dont le collet était richement brodé, complétait son costume. Sur sa poitrine pendaient les ordres de chevalerie. Le collet rabattu de sa camise de lin laissait à découvert son cou, où retombait sa chevelure bouclée; pour coiffure, il avait une toque de velours ornée d'une plume flottante en arrière.

C'est dans ce costume qu'ils attendaient les pages chargés de les conduire au palais du roi, où le banquet se trouvait préparé.

Dans les brillants salons d'une cour polie et magnifique, ils recevaient en particulier des éloges encore plus flatteurs et plus délicats.

Les chevaliers qui avaient obtenu des prix se plaçaient près du roi; mais ces héros tant admirés, n'osent élever la voix, car ils se souviennent du proverbe que leur répète souvent maint troubadour:

Un chevalier, n'en doutez pas,
Doit férir haut et parler bas.

Après le repas, le roi et les princesses distribuent de belles robes et des livrées aux seigneurs et aux dames de la cour, car alors ne se confondaient pas les livrées honorables avec les livrées de servitude; des *anneaux d'honneur* et des morions d'acier étaient également offerts aux chevaliers. Souvent le fond de la salle s'ouvrait, et des quadrilles exécutaient, sous divers costumes, des ballets allégoriques et champêtres.



Suffolk et Regnault à la prise de Jargeau.

Ce récit, quoique incomplet, peut donner une idée de ce qu'étaient les fêtes de la chevalerie au moyen âge. « Il est permis de l'affirmer, dit M. de Marchangy, les Grecs et les Romains n'offrent rien de comparable à l'éclat et à la renommée de nos tournois français. Les jeux Olympiques, cérémonies les plus célèbres du plus célèbre peuple de l'univers, ne peuvent être assimilés aux fêtes de notre chevalerie, ou du moins tout parallèle à cet égard serait à notre avantage.

« Dans nos tournois, les chevaliers ne devaient se servir que d'armes *courtoises et gracieuses*, et il leur était expressément défendu de frapper au visage.

« Dans les combats d'Olympie, au contraire, l'odieux pugilat, le ceste meurtrier brisait les os des athlètes et des lutteurs, et faisaient jaillir leurs cervelles fumantes. Ceux qui n'expiraient pas dans la carrière restaient infirmes, ou traînaient misérablement une vie débile et languissante.

« On sait avec quelle modestie et quelle générosité le vainqueur, dans un tournoi, relevait et consolait le vaincu, et comment ce dernier rendait justice à son noble rival. Les ordonnateurs du tournoi avaient même la délicate précaution de faire planter les barrières près d'une forêt, afin que les chevaliers déçus par le sort des armes pussent aller sous ces ombrages cacher leur douleur et lever leur visière sans avoir des témoins de leurs larmes; tandis que, dans les jeux Olympiques,

le vainqueur insultait le vaincu et le foulait aux pieds, aux applaudissements d'une assemblée sans pitié.

« Dans les jeux de ce peuple, on proclamait parmi les vainqueurs des rois ou des citoyens opulents qui ne s'étaient point présentés dans l'arène, et dont l'unique mérite consistait à envoyer disputer des prix en leur nom. Ainsi furent couronnés Gélon et Hiéron, rois de Syracuse, Archélaüs et Philippe, rois de Macédoine, et même de simples particuliers, tels qu'Alcibiade.

« Dans nos tournois, au contraire, si les ducs, les princes et aussi les rois reçurent le prix, ce fut le front inondé de sueur et l'armure couverte de poussière et morcelée. Ce héros, vêtu comme un simple écuyer, renversant tour à tour les chevaliers, hausse sa visière à la fin de la joute, et l'on reconnaît un Louis de Bourbon, ou René, roi de Sicile, où Charles VIII, *le courtois et l'affable.* »

CHAPITRE X

Tournois et joutes de la cour de Bourgogne.

Les ducs de Bourgogne rivalisèrent longtemps de luxe, de magnificence et de pouvoir avec les rois de France eux-mêmes. Mais ce fut surtout sous Philippe le Bon, ce prince qui institua l'ordre fameux de la Toison d'or, et qui se fit constamment remarquer par ses goûts chevaleresques, que les joutes, les pas d'armes, les tournois furent le plus nombreux et le plus brillants.

A l'époque de son mariage avec Jeanne de Portugal, et des fêtes qui en furent la suite, cinq chevaliers du roi de France vinrent à Arras, à la faveur des trêves, demander au duc de Bourgogne l'honneur de combattre en sa présence cinq chevaliers de son obéissance. Le célèbre Poton de Xaintrailles, et Théaulde de Valperga, chevalier lombard, qui combattait depuis longtemps sous l'étendard des

lis, et qui s'était surtout fait remarquer pendant le siége d'Orléans, brillaient entre les chevaliers de France; leurs compagnons étaient Philibert d'Abrecy, Guillaume de Ber et l'Estendard de Neuilly. Le duc de Bourgogne accueillit leur demande; il leur désigna pour adversaires le chevalier Simon de Lalaing, si fameux dans les chroniques flamandes et bourguignonnes, le seigneur de Charny, Jean de Vaulde, Nicole de Menton et Philibert de Menton.

Il fut réglé que ces *armes* dureraient cinq jours, pendant lesquels un chevalier de France combattrait chaque jour un chevalier de Bourgogne, et romprait avec lui un nombre de lances déterminé. On ferma de palissades un grand espace ou parc, qu'on couvrit de sable; on établit au milieu de la lice une espèce de barrière appelée *aisselles,* qui empêchait que les chevaux des combattants ne pussent s'entre-heurter, et les chevaliers se toucher autrement que du bout de la lance.

Le duc vint chaque jour assister, comme juge, à ces jeux belliqueux; il était placé sur un échafaud magnifique, « grandement accompagné de sa chevalerie et en noble appareil. » Un homme d'armes nommé Alard de Mouhi présentait les lances aux chevaliers français avec une prestesse et une habileté qui lui méritèrent les plus grands éloges. Jean de Luxembourg s'était chargé du même soin pour les chevaliers bourguignons.

Simon de Lalaing et Théaulde de Valperga pa-

rurent les premiers dans la lice, et firent pendant longtemps admirer tour à tour leur force et leur adresse. A la fin, le chevalier lombard reçut de son adversaire un choc si terrible, que lui et son cheval en furent renversés.

La chronique bourguignonne garde le silence sur les combats de Xaintrailles et de Guillaume de Ber contre Jean de Vaulde et Nicole de Menton; elle donne par là le sujet de soupçonner que l'issue n'en fut pas glorieuse pour les chevaliers de Bourgogne. Xaintrailles surtout était un rompeur de lances auquel l'Europe pouvait opposer peu d'adversaires.

Le quatrième jour, le seigneur de Charny, au troisième coup de lance, porta la sienne dans la visière de Philibert d'Abrecy, la souleva et lui plongea le fer dans le visage. On emporta le chevalier français baigné dans son sang, « et comme en péril de mort. »

Le cinquième jour, l'Estendard de Neuilly, après avoir combattu vaillamment pendant un temps considérable, et rompu plusieurs lances sur l'écu de Philibert de Menton, reçut également un coup de lance dans le visage, qui le força d'abandonner la lice à son adversaire. « Et fut si grièvement blessé, « qu'à grand'peine se pouvait tenir sur son che- « val (1). »

Le malheur de ces deux chevaliers est d'autant

(1) Monstrelet.

plus difficile à concevoir, que, comme nous l'avons dit, il était défendu, par la loi des tournois et des pas d'armes, de frapper son adversaire ailleurs qu'entre les quatre membres. Comme il ne paraît pas que les Français se soient plaints à ce sujet, il faut supposer que les coups portés par les chevaliers bourguignons furent regardés comme des maladresses involontaires.

Le duc de Bourgogne, au reste, traita honorablement les chevaliers français, et leur fit même plusieurs présents lorsqu'ils s'éloignèrent de sa cour, laissant leurs compagnons blessés à Arras, où ils y furent assez longtemps à guérir (1).

Le mariage de Jean de Châlons (en 1443), fils du prince d'Orange, fut un autre motif de fêtes pour les seigneurs bourguignons. A cette occasion, le sire de Charny résolut de faire la plus belle joute qu'on eût vue depuis longtemps. Il envoya à ses frais des hérauts dans tous les royaumes de la chrétienté, pour y publier le défi suivant :

« En l'honneur de Notre-Seigneur et de sa glorieuse mère, de madame sainte Anne et de monseigneur saint Georges, je, Pierre de Beauffremont, seigneur de Charny, etc., fais savoir à tous princes, barons, chevaliers et écuyers sans reproche, excepté ceux du royaume de France et pays alliés, que, pour honorer le très-noble métier et exercice des

(1) Monstrelet.— Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc.*

armes, ma volonté est, avec les douze chevaliers ou écuyers gentilshommes à quatre quartiers dont les noms suivent : Thibaut, sire de Rougemont; Guillaume de Beauffremont, sire de Scey; Guillaume de Vienne, sire de Mombes; Jean de Valengin, Guillaume de Champs-Divers, Antoine de Vauldrey, Jean de Chaumergis, Jacques de Challant, Aimé de Ravenstein, Jean de Rupes, Jean de Saint-Charon, de garder un pas d'armes sur le grand chemin de Dijon à Auxonne, auprès de l'arbre nommé Arbre de Charlemagne, dans la charmille de Marcenay.

« Deux écus, l'un noir, semé de larmes d'or, l'autre violet, semé de larmes noires, seront pendus à cet arbre. Ceux qui feront toucher le premier par les hérauts seront tenus de faire armes à cheval avec moi ou mes chevaliers.

« Celui qui sera porté par terre d'un coup de lance donnera au vainqueur un diamant tel qu'il lui plaira.

« Ceux qui auront plus de plaisir à faire armes à pied feront toucher l'écu violet.

« Celui qui, en combattant ainsi, mettra la main ou le genou en terre, sera tenu de donner à l'autre un rubis de telle valeur que bon lui semblera. S'il est jeté à terre de tout son corps, il sera prisonnier et paiera une rançon d'au moins cinquante écus.

« Tout chevalier ou écuyer qui passera à moins d'un quart de lieue de l'Arbre de Charlemagne,

sera tenu de toucher un des deux écus, et donnera en gage son épée et ses éperons. »

Les conditions des armes étaient ensuite soigneusement réglées, afin que tout se passât loyalement.

Le pas d'armes devait durer quarante jours, à commencer du 12 juillet 1443; il se faisait avec la permission du duc de Bourgogne, qui avait donné pour juge le comte d'Étampes.

Cette joute fut honorée de la présence des ducs de Savoie et de Bourgogne, qui firent ensemble le voyage de Dijon pour y assister.

Un chevalier espagnol fameux pour ces sortes d'entreprises, qui se nommait Pierre Vasco de Saavedra, et qui venait déjà de se faire grand honneur dans de pareils tournois à Cologne et en Angleterre, avait touché les deux écus, et devait être le premier à combattre.

La lice était magnifiquement parée, les tentes couvertes des bannières des chevaliers. Rien n'égalait la richesse des armures, des harnais, de l'habillement des pages. Les ducs de Bourgogne et de Savoie assistèrent à la joute du premier jour, entre le sire de Charny et don Pierre de Saavedra, qui combattirent à pied. Puis le duc Philippe alla reconduire son noble cousin jusqu'à Saint-Claude. Mais l'entreprise d'armes continua en son absence et après son retour. Tout s'y passa avec courage et courtoisie; tous les champions montrèrent tant de force et d'adresse, que, malgré les beaux coups

qu'ils se portaient, aucun ne fut vaincu. Il n'y eut d'autre accident qu'une blessure légère reçue par un seigneur piémontais nommé le comte de Saint-Martin, en joutant contre le sire Guillaume de Vaudrey.

Les deux écus avaient déjà été suspendus à l'Arbre de Charlemagne durant un mois, et le terme du pas d'armes n'était pas encore arrivé. Il y avait encore deux joutes à faire entre le comte de Saint-Martin et Guillaume de Vaudrey, entre don Diego de Vallière et Jacques de Challant. Le duc les fit venir, et leur dit qu'il allait partir pour la guerre avec ses chevaliers, que son armée était déjà entrée dans le Luxembourg, qu'il les priait de vouloir bien, en sa faveur, renoncer à leur défi, et que chacun s'était suffisamment honoré dans ces tournois. Il leur fit de beaux présents, et les traita avec tant de bonté, qu'ils le remercièrent à genoux. Puis les tenants de la joute firent offrande à la sainte Vierge des deux écus de l'Arbre de Charlemagne, et les suspendirent dans l'église Notre-Dame de Dijon (1).

Au mois de novembre 1445, la cour de Bourgogne se trouvait à Mons, étalant tout le faste et le luxe qui lui étaient ordinaires. On y vit arriver un écuyer nommé Galleotto Baltazin, chambellan du duc de Milan, qui s'en allait de pays en pays,

(1) Lamarche. — M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

cherchant les faits d'armes et la renommée. Il était beau, de grande taille, de contenance assurée, et avait avec lui une suite de trente chevaux environ. Le duc de Milan était allié du duc Philippe, et il avait défendu au seigneur Galleotto de provoquer personne dans les États de Bourgogne, sans avoir auparavant l'agrément du duc. Il comptait passer en Angleterre pour y chercher aventure, s'il ne trouvait point d'adversaires parmi les Bourguignons. Mais il ne pouvait en manquer. Le sire de Ternant, entre autres, désirait depuis longtemps une telle occasion. Il obtint la permission du duc pour faire une entreprise d'armes. Aussitôt il commença par porter au bras gauche, comme gage de son entreprise, la manchette d'une dame en belle dentelle, bien brodée, suspendue par une aiguillette noire et bleue à un nœud de perles et de diamants.

Toison-d'Or, le héraut, alla alors annoncer au seigneur Galleotto que, s'il voulait se trouver à midi dans la grande salle chez le duc, il y verrait un chevalier qui faisait une entreprise. Il n'y manqua pas; mettant un genou en terre, il demanda d'abord la permission du duc; quand elle fut accordée, il s'avança avec une profonde révérence vers le sire de Ternant. « Noble chevalier, dit-il en portant la « main à son bras, je touche le gage de votre en- « treprise, et, au plaisir de Dieu, j'accomplirai ce « que vous désirez faire, soit à pied, soit à cheval. » Le sire de Ternant le remercia humblement; on

convint des conditions de la joute; elles furent écrites et scellées. Le seigneur Galleotto demanda à retourner à Milan pour achever ses préparatifs, et l'affaire fut fixée au mois d'avril 1446, dans la ville d'Arras.

La lice fut préparée sur la grande place de cette ville : elle était carrée et fermée d'une double enceinte de fortes planches; les deux portes étaient en face l'une de l'autre, et la tente de chacun des combattants y était dressée. Celle de Ternant était en damas noir et bleu, avec l'écusson de ses armes; il avait fait broder alentour en grosses lettres : *Je souhaite avoir de mes désirs assouvissance, et jamais d'autre bien.* La tente du seigneur Galleotto n'était pas moins belle.

Une tribune richement tapissée avait été préparée pour le duc, sur le milieu d'un des côtés de la lice. Deux cents soldats de la ville d'Arras étaient rangés, dans le passage laissé autour de la lice, entre les deux enceintes de planches. Huit hommes d'armes, le bâton blanc à la main, se tenaient dans la lice pour séparer les combattants et exécuter les ordres du duc. Il arriva avec son fils, le comte de Charolais, le comte d'Étampes, ses neveux Adolphe de Clèves et le seigneur de Beaujeu, accompagnés d'une foule de noblesse. Il descendit les gradins de sa tribune et vint s'asseoir devant la balustrade, tenant son bâton de juge.

Bientôt après, le sire de Ternant parut à cheval et tout armé, mais la visière levée, laissant voir

son visage fier et brun et sa barbe noire. Le comte de Saint-Pol et le seigneur de Beaujeu étaient venus lui servir d'écuyers. On remarqua, non sans quelque blâme, que, contre la coutume de tout dévot chevalier, il ne portait point à son col une banderole de dévotion. Il descendit de cheval, s'approcha de la tribune du duc, et lui exposa son emprise, puis se retira en sa tente. Le seigneur Galleotto entra ensuite dans la lice, sauta légèrement de son cheval, tout armé qu'il était, se présenta à son tour devant le duc, avec le comte d'Étampes, qui lui servait d'écuyer, puis alla dans sa tente.

Pour lors le sire de Humières, lieutenant du maréchal de Bourgogne, et remplissant son office en son absence, parut à la tête des rois d'armes et des hérauts. Les publications et les défenses de rien faire qui pût porter trouble ou dommage aux combattants furent criés comme à la coutume; puis il alla à la tente du sire de Ternant lui demander les armes que, selon les conditions, il devait fournir. Le seigneur Galleotto choisit une des deux lances qu'on lui présenta de la part de son adversaire. Un moment après, chaque combattant sortit de son pavillon, tout armé et la visière baissée.

Le sire de Ternant fit d'abord un grand signe de croix, puis mit sa lance en arrêt, et commença à marcher d'un pas ferme et puissant, de sorte qu'il enfonçait d'un pied à chaque pas dans le sable dont la lice était couverte. Quand le seigneur Galleotto eut aussi fait le signe de la croix, avec sa banderole

bénite, toute peinte d'images de dévotion, il prit sa lance des mains du comte d'Étampes. Il la maniait comme une flèche, et se mit à courir à l'encontre de son adversaire de telle façon qu'on n'aurait pas cru qu'il fût couvert d'une lourde armure. Les deux combattants se rencontrèrent de leurs lances. Le seigneur Galleotto brisa la sienne, et son casque fut faussé du coup que lui porta le sire de Ternant.

Les rois d'armes arrivèrent, et, avec une corde qu'avait mesurée le maréchal de la lice, marquèrent les sept pas dont chaque combattant devait reculer pour recommencer à pousser une nouvelle lance. Ils y revinrent ainsi jusqu'à sept fois, toujours avec une force et une fermeté merveilleuses, brisant leurs lances et faussant profondément leurs armures.

Puis vinrent les combats à coups d'estoc. Le sire de Ternant avait changé d'armure, et avait pris une cotte d'armes de satin blanc brodée en écailles d'argent, comme on représentait les neuf preux dans les tapisseries d'Arras. Ce combat fut terrible; ils rompirent leurs epées, ils firent sauter des pièces de leurs armures, leurs gantelets de fer furent brisés : à chaque fois on rajustait les pièces qui auraient laissé les champions désarmés.

Ensuite on apporta des haches. Elles étaient faites dans la forme d'un triple coin à fendre le bois, et, selon les conditions du combat, elles n'avaient point de pointes. Le seigneur Galleotto vint d'abord sur son adversaire avec une force et une vivacité ex-

traordinaires; mais le sire de Ternant se déroba au coup en passant de côté; la hache tombe à vide; l'Italien, déjà chancelant de ce faux mouvement, reçut au même moment une atteinte vigoureuse sur le col; on crut qu'il allait choir, mais il reprit pied: le combat s'anima, et le seigneur Galleotto se mit à serrer de près et à coups si redoublés le sire de Ternant, qu'on pensa un moment que celui-ci allait succomber. Cependant l'un et l'autre étaient encore debout après les quinze coups.

Quelques jours après se fit le combat à cheval. Rien n'était si riche que le harnachement et l'armure des chevaux, mais chacune des pièces qui bardaient le cheval du seigneur Galleotto se terminait par une longue pointe d'acier. Le duc envoya aussitôt Toison-d'Or lui dire que cela était contre l'usage des nobles champs clos. Il s'excusa, et arma son cheval d'autre sorte.

Le combat était à la lance et à l'épée. Le sire de Ternant avait la lance en arrêt et son épée à la ceinture. L'Italien tenait sa lance de la main droite, son épée et sa bride de la main gauche. Il évita le choc de la lance, et, connaissant la force de son cheval, il s'en vint heurter rudement celui de son adversaire. En effet, il le fit fléchir des jambes de derrière, et le sire de Ternant tomba sur la croupe. On le crut perdu; mais, sans se troubler, il releva son cheval et lui. Aussitôt il porta la main pour tirer son épée. Dans le mouvement, la ceinture s'était à demi brisée, et l'épée pendait à l'envers. Ne pouvant la sai-

sir, il prit sa bride de la main droite; de la gauche il opposait son gantelet à l'épée du sire Baltazin, et cherchait à la saisir par la lame. Enfin la ceinture acheva de se rompre, et l'épée tomba sur le sable. Pour lors, d'après les conditions, il fallait qu'elle lui fût rendue. Le combat recommença plus égal; après quelques coups, le sire de Ternant parvint à serrer de près son adversaire, et chercha longtemps à faire pénétrer la pointe de son épée entre les pièces de l'armure, au poignet, au pli du bras, sous l'épaule, à la jointure du casque et de la cuirasse, à la ceinture. Parfois on la voyait entrer de deux doigts, mais ce fut en vain; l'armure était si bien faite, qu'elle garda l'Italien de toutes blessures. Après un assez long temps, le juge fit cesser le combat. Il y avait longtemps qu'on n'en avait vu un si beau et si rude. Les deux champions s'embrassèrent par ordre du duc; il fit asseoir le seigneur Galleotto à sa table, et lui donna les plus beaux présents.

Quelque temps auparavant, et pendant les fêtes qui eurent lieu à l'occasion d'un chapitre de la Toison d'or que le duc tint à Gand sur la fin de l'année 1445, il arriva d'Italie un chevalier sicilien, serviteur d'Alphonse roi d'Aragon, qui se nommait Jean de Bonifazio. Il demanda au duc la permission de faire une entreprise d'armes. L'ayant obtenue, il se montra à la cour avec son gage d'entreprise, qui était un carcan d'or attaché à la jambe gauche, et soutenu par une chaîne. C'était à qui toucherait

le premier ce gage d'entreprise. Le duc accorda la préférence à l'un des plus vaillants, des plus courtois, des plus sages seigneurs de Flandre, que chacun aimait et estimait au premier rang, tout jeune qu'il était, car il n'avait que vingt-quatre ans : c'était le sire Jacques de Lalaing.

La lice fut dressée sur le grand marché des Vendredis. Une tribune richement ornée fut préparée pour le duc, juge du combat, pour le duc d'Orléans et pour toute la cour, qui était nombreuse et brillante. A une des portes de l'enceinte était la tente de messire Bonifazio, d'étoffe de soie blanche et verte. Il sortit de sa tente, vint se présenter devant le duc, et rentra pour prendre ses armes. Les hérauts avertissaient à haute voix les tenants de prendre leurs armures : « Lacez, lacez, » criaient-ils.

Jacques de Lalaing entra par la porte opposée, tout armé, avec une cotte aux armoiries de sa maison, et la visière levée. Il avait pour écuyers Simon de Lalaing, son oncle, chevalier de la Toison d'or, et un vaillant Breton, nommé Hervé de Mériadec. Il s'avanca vers la tribune du juge, se mit à genoux, et pria le bon duc, son maître, de vouloir bien le faire chevalier. Le duc descendit dans la lice. Jacques tira son épée, en baisa la poignée, la remit au duc ; il s'en servit pour donner la collée ; le coup retentit sur l'armure ; puis le duc le releva, le baisa sur la bouche, et lui dit : « Au nom de Dieu, « de Notre-Dame, et de Monseigneur saint Georges,

« puissiez-vous être bon chevalier! » Le nouveau chevalier se retira dans son pavillon, et bientôt les deux champions entrèrent en combat. « Faites votre devoir, » crièrent les hérauts.

Chacun portait de la main droite une lourde épée, de celles qu'on nommait estocs; de la main gauche, une hache d'armes; une épée plus petite était attachée à la ceinture. Au bras gauche était passé un petit bouclier d'acier, de forme carrée, nommé targe. Le duc avait lui-même visité les armes avec soin, comme il n'y manquait pas lorsqu'elles étaient laissées au choix des combattants. Ils commencèrent par se lancer leurs estocs l'un à l'autre de toutes leurs forces. Le sire de Lalaing se garantit avec sa targe; le chevalier sicilien ne fut pas atteint. Alors ils tirèrent leur targe, chacun la jeta dans les jambes de son adversaire pour l'embarrasser, et le combat à la hache commença. Le Sicilien frappait de grands coups à la hauteur de la tête du jeune chevalier, tâchant de l'atteindre au visage, car il avait une visière qui ne couvrait que le menton et la bouche. Jacques de Lalaing, avec un admirable sang-froid, profitant de tout l'avantage de sa taille, rabattait, avec le bâton de sa hache, les coups du seigneur Bonifazio, et tâchait, en les écartant, d'enfoncer le bout ferré de ce bâton dans la visière. Enfin il réussit à le faire entrer dans une des ouvertures, mais le fer se rompit.

Voyant combien son adversaire était fort et sub-

til à manier la hache, le Sicilien jeta tout à coup la sienne, saisit de la main gauche celle du sire de Lalaing; puis, ayant tiré son épée, il allait lui porter un coup au visage; mais le sire de Lalaing fit un pas en arrière, et dégagea sa hache. Le combat devenait pressant et dangereux. « Beau-« frère, dit le duc d'Orléans au duc Philippe, voyez « en quel état est ce noble chevalier. Si vous ne « voulez sa honte, il est temps de jeter votre bâton. » Le duc jeta, en effet, sa baguette blanche dans la lice, et le combat cessa. On lui amena les chevaliers; il leur donna des louanges, et remit à une autre fois le combat à cheval. Jacques de Lalaing s'en alla dévotement et tout armé remercier Dieu dans l'église prochaine.

Le combat à cheval n'eut rien de remarquable que la dextérité du chevalier sicilien et la magnificence de l'armure et des ajustements du sire de Lalaing. Il avait, ainsi que cela se pratiquait quelquefois, des rondelles d'acier ajustées à son armure, l'une au poignet, l'autre au coude, l'autre près de l'épaule. Le seigneur Bonifazio frappait si juste, que sa lance venait à s'arrêter sur l'une ou l'autre des rondelles; il tenait le jeune chevalier à une distance où de sa lance celui-ci ne pouvait atteindre tout à fait jusqu'au corps de l'adversaire. On fut obligé d'interrompre la joute pour ôter les rondelles. Après qu'ils eurent couru vingt-sept lances, le combat fut terminé à leur grand honneur à tous deux. Ce fut un beau commencement de

chevalerie pour le sire de Lalaing, et le seigneur Bonifazio augmenta la renommée que se faisaient les chevaliers d'Italie.

Après ce tournoi, Jacques de Lalaing, que les Flamands ont surnommé le bon chevalier, était allé chercher des joutes en France, en Castille, en Aragon, en Portugal, en Écosse, et avait eu partout de beaux faits d'armes. De là il était venu en Angleterre, où il avait publié une entreprise. Comme il n'avait pas obtenu la permission du roi, on lui remontra qu'il agissait contre l'usage et la loi du pays. A cela il répondit : « J'ai fait vœu de publier « mon entreprise dans la plupart des royaumes « chrétiens; si je demandais une permission qu'on « pourrait me refuser, je m'exposerais à manquer « à mon vœu, et à désobéir à une personne que je « crains plus de mécontenter que tous les rois du « monde entier. » Ainsi il continua à publier son entreprise; mais, le roi n'ayant pas fait connaître sa volonté, personne ne se présenta. Comme il venait de s'embarquer à Sandwich, un écuyer du pays de Galles nommé Thomas Kar se jeta dans un petit bateau, et, abordant son vaisseau, lui demanda à le combattre, sinon en Angleterre, du moins en présence du duc de Bourgogne. Sa demande fut accueillie avec empressement, et le duc de Bourgogne fit dresser à Bruges une lice pour ce combat.

Le sire de Lalaing avait pour écuyers le sire de Beaujeu, Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein, le bâtard de Bourgogne et d'autres grands

seigneurs qui, pour lui faire honneur, portaient ses couleurs, la robe de satin gris et le pourpoint cramoisi.

Le combat de la hache commença; le sire de Lalaing portait la sienne par le milieu pour se servir à son choix, ou du bout ferré, ou de la masse qui était en bec de faucon. Tantôt il essayait d'entrer dans la visière avec la pointe, tantôt, tenant sa hache des deux mains, il frappait à grands coups de masse sur le casque de l'adversaire. Celui-ci, sans s'émouvoir, parait les coups et se défendait fièrement. Enfin, repoussant du tranchant de sa hache une des attaques du sire de Lalaing, il l'atteignit au défaut du gantelet. On vit tout aussitôt le sang couler en abondance du bras du bon chevalier, et sa main gauche lâcher la hache, car il n'avait plus la force de la soutenir.

Chacun pensa que le duc allait arrêter le combat, où son chevalier le plus aimé courait un tel péril. Mais il craignait de paraître partial contre l'étranger, et ne donna aucun ordre. Cependant le sire de Lalaing avait passé sa hache sous le bras gauche, *comme une femme porte sa quenouille,* et, la dirigeant de la main droite, il parait avec le manche les coups qui lui étaient portés. Toute l'assemblée tremblait pour le jeune chevalier; de temps en temps il soulevait sa main blessée, et l'on en voyait dégoutter le sang. Il semblait qu'il voulût ainsi montrer à son seigneur en quel état il se trouvait. Les assistants avaient tous les yeux fixés sur le duc. Quoi qu'il lui

en pût coûter, il voulut faire son devoir de juge, et s'en fia à Dieu et à la chevalerie de son cher Jacques de Lalaing.

Ne pouvant plus soutenir ce combat inégal, Jacques poussa le bâton de sa hache entre le bras et le corps de son adversaire, et, se jetant sur lui, il souleva son bras blessé et le lui jeta sur l'épaule, tandis que de l'autre il le saisit par le bord de son casque; puis il tira avec force. L'Anglais fut pris à l'improviste; son armure était lourde, et le bon chevalier armé à la légère. Il fut ébranlé et entraîné en avant sans pouvoir se retenir. En un clin d'œil il tomba de son long, la visière dans le sable. Jacques de Lalaing ne songea point à user de son avantage, ni à faire un mauvais parti à son adversaire; il ramassa la hache, et se présenta devant son juge. Les hérauts relevèrent l'Anglais; il voulut dire qu'il n'était tombé que sur le coude et s'était retenu. Le maréchal de la lice et les témoins attestèrent qu'il avait eu tout le corps à terre, et la victoire fut reconnue au bon chevalier. Il se montra si courtois et si généreux, qu'au lieu d'enjoindre à son adversaire vaincu de s'en aller, selon les conditions du combat, rendre son gantelet à la personne que désignerait le vainqueur, il lui fit grâce de cet affront, et lui donna même un beau diamant, comme gage de consolation et d'amitié.

Après son tournoi de Bruges, le sire de Lalaing continua à chercher les aventures, car il s'était promis de paraître trente fois en champ clos avant

d'avoir atteint sa trentième année. Pour en venir plus sûrement à ses fins, il imagina d'aller tenir son entreprise à Châlon-sur-Saône. C'était la route d'Italie, et comme on approchait de l'année 1450, où devait se faire le jubilé à Rome, beaucoup de chevaliers devaient passer par là. Le sire de Lalaing s'était associé au seigneur Pierre de Vasco, ce chevalier espagnol qu'il avait combattu à l'Arbre de Charlemagne. Ils firent dresser à Châlon, de l'autre côté de la rivière, un grand pavillon; on y voyait un tableau représentant la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus. Au bas de ce tableau était la représentation d'une figure de femme richement vêtue qui semblait éplorée, et dont les larmes tombaient dans une fontaine. Près de cette fontaine était une licorne qui portait les trois écus qu'on devait toucher pour le combat de la hache, de l'épée ou de la lance.

Les deux chevaliers devaient passer une année entière à Châlon, pour combattre contre tous venants, au nom de la dame des Pleurs. Le duc n'avait pu venir si loin de la Flandre, où ses affaires le retenaient; mais il avait envoyé Toison-d'Or pour servir de juge en sa place, et tout se fit avec une extrême solennité. Il se présenta successivement plusieurs chevaliers ou écuyers de Bourgogne, de Nivernais, de Savoie, de Suisse. On y vit Jacques de Bonifazio, et ce fut lui qui eut le prix de la lance. Le duc d'Orléans, la duchesse et toute une cour brillante qui revenait d'Italie, honorèrent de leur présence plusieurs joutes. Lorsque l'entreprise fut

à sa fin, le bon chevalier donna un grand banquet à tous les nobles combattants. Pour orner la table, il avait fait faire un entremets. C'était ainsi qu'on appelait les figures et représentations qu'on faisait paraître dans les banquets. Il avait voulu que tous les combattants fussent peints avec leurs armures, et l'on voyait son propre portrait avec un couplet écrit devant ses pieds, où il témoignait sa reconnaissance à tous les nobles compagnons qui avaient bien voulu le prendre pour adversaire, leur offrant de les servir, en toute occasion, de son corps et de ses biens, comme leur frère d'armes. Il fit présent d'une belle robe de martre zibeline à Toison-d'Or. Enfin, après avoir salué courtoisement la dame des Pleurs et baisé les pieds de la sainte Vierge, il fit porter processionnellement le tableau, la figure et la licorne dans l'église de Châlon. De là il partit pour aller publier des entreprises en Italie.

Le duc Philippe employa le même chevalier de Lalaing pour donner les premières leçons d'armes au comte de Charolais, son fils, qui succéda à son père sous le nom de Charles le Téméraire. Le duc fit préparer à Bruxelles, en 1451, un magnifique tournoi, exprès pour que le jeune prince y combattît. Mais, comme il n'était jamais descendu dans la lice, le père choisit Jacques de Lalaing pour courir la première lance avec son fils. Chacun disait que jamais si grand honneur ne pouvait être attribué à un meilleur chevalier, et que c'était à lui mieux qu'à tout autre qu'il appartenait d'éprouver

le noble fils de son souverain, celui qui devait être un jour son seigneur.

On se rendit au parc de Bruxelles, et pour cette fois la bonne duchesse, qui d'ordinaire n'assistait pas à ces jeux guerriers, vint au tournoi pour y voir jouter son fils unique, qu'elle aimait tant. Les lances furent données, et, les chevaliers courant l'un sur l'autre, le comte de Charolais brisa sa lance sur l'écu de son adversaire. Pour le sire de Lalaing, sa lance ne toucha point; elle passa au-dessus du casque. Le duc vit bien que le bon chevalier avait ménagé son fils. Il se fâcha et fit dire au sire de Lalaing que, s'il voulait en agir ainsi, il ne s'en mêlât plus. D'autres lances furent apportées. Cette fois Jacques de Lalaing courut ferme sur le comte, et les deux lances furent brisées en même temps. Alors ce fut la duchesse qui se fâcha contre le sire de Lalaing; mais le duc riait et se raillait doucement de sa crainte. Ainsi le père et la mère étaient d'opinion diverse : l'un désirait l'épreuve, et l'autre la sûreté.

Tous les gens sages de cette cour se réjouissaient, voyant l'assurance et la bonne grâce de leur jeune prince; chacun disait qu'il se montrerait digne de sa noble race. Le jour du tournoi, dans la place du marché de Bruxelles, il ne parut pas avec moins d'avantage devant la brillante noblesse qui était venue de toutes parts, et devant une foule de spectateurs. Il fut conduit et accompagné par son cousin le comte d'Étampes, et les princes ses pa-

rents et alliés. Le Ber d'Auxi et le sire de Rosimbos, qui l'avaient nourri et gouverné depuis son enfance, se tenaient au plus près de lui. Tous ses jeunes compagnons, Philippe de Croy, Jean de la Trémoille, Charles de Ternant et d'autres, étaient venus aussi faire leurs premières entreprises d'armes. Le comte rompit dix-huit lances, donna et reçut de fortes atteintes, fit bien son devoir en tout. Sans cesse il fut encouragé par les applaudissements de l'assemblée et par les hérauts, qui criaient « Montjoie-Saint-André ! » Le soir, les dames lui décernèrent le prix.

Nous terminerons la relation des tournois de la cour de Bourgogne par celui qui eut lieu à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire avec la sœur du roi d'Angleterre, en 1468.

On prépara la lice sur la grande place de Bruges, et le bâtard de Bourgogne fut le tenant de la joute; il avait pris le personnage et le nom de chevalier de l'Arbre-d'Or. Dès le matin, un poursuivant d'armes à la livrée de l'Arbre-d'Or avait remis au duc, de la part de la princesse de l'Ile-Inconnue, une lettre où elle promettait sa bonne grâce au chevalier qui pourrait délivrer le géant enchaîné qu'elle avait mis sous la garde de son nain. En effet, dans la lice, en face de la tribune des dames, était un grand sapin dont la tige était toute dorée, et qui s'élevait au-dessus d'un perron. Au pied de l'arbre était le nain, vêtu d'une robe mi-partie de blanc et cramoisi, et le géant avec une robe de drap d'or et un

chapeau à la mode des Provençaux. Il était enchaîné par le milieu du corps, et le nain le conduisait en laisse.

Bientôt on frappa à la porte de la lice : c'était Ravenstein, héraut de M. de Ravenstein : « Noble « officier d'armes, que demandez-vous ? dit Arbre-« d'Or, le poursuivant. — A cette porte est arrivé « haut et puissant seigneur, M. Adolphle de Clèves, « seigneur de Ravenstein, pour accomplir l'aven-« ture de l'Arbre-d'Or. Je vous présente le blason « de ses armes, et vous prie qu'ouverture lui soit « faite et qu'il soit reçu. »

Arbre-d'Or s'agenouilla, prit respectueusement l'écusson du chevalier, alla le montrer aux juges, puis le suspendit à l'arbre. Le nain et son géant allèrent eux-mêmes ouvrir la porte. M. de Ravenstein fit alors la plus brillante entrée : ses trompettes, ses clairons, ses tambours ouvraient la marche ; ensuite venaient ses officiers d'armes et un chevalier de son conseil, tous vêtus de ses couleurs en velours bleu et argent. Pour lui, il était dans une litière cramoisie et or. Sa robe était de velours couleur de cuir, fourrée d'hermine, à collet renversé et à manches ouvertes. Il portait sur la tête une barrette noire. Après la litière, un valet de pied conduisait en main son grand destrier magnifiquement enharnaché ; puis venait un cheval de somme chargé de deux paniers qui renfermaient les armures du sire de Ravenstein. Son fou, qui était

un enfant vêtu à sa livrée, était assis entre les deux paniers.

Lorsqu'il fut arrivé devant la duchesse, il ôta sa barrette, mit un genou en terre, et lui tint un fort beau discours, où il racontait, selon le rôle qu'il avait appris, qu'il était un ancien chevalier longuement éprouvé aux armes et aux aventures, mais tellement affaibli sur ses vieux jours, qu'il avait laissé le métier. Toutefois, dans une si belle occasion, il avait voulu tenter une dernière joute, pour laquelle il demandait humblement son agrément.

Lorsque les chevaliers se furent armés, le nain sonna du cor pour donner le signal, et renversa un sablier pour mesurer le temps que la joute devait durer. Après une demi-heure, il sonna encore pour arrêter le combat. C'était le bâtard de Bourgogne qui avait rompu le plus de lances; ce fut lui qui eut l'anneau d'or; et toute la cour se rendit à un splendide banquet, dont les entremets furent fort récréatifs: c'était une grande licorne, sur laquelle était monté un léopard portant la bannière d'Angleterre et une fleur de marguerite qu'il vint présenter au duc; c'était la petite naine de Mlle Marie de Bourgogne, habillée en bergère, montée sur un grand lion qui ouvrait la gueule par ressorts, et chanta un rondeau en l'honneur de la belle bergère, espoir de la seigneurie de Bourgogne.

Ce furent, pendant huit jours, semblables fêtes, tournois, joutes pour l'entreprise de l'Arbre-d'Or, en guise d'aventures de chevalerie: banquets et

entremets de plus en plus merveilleux par l'imagination et les industrieuses mécaniques qui les faisaient mouvoir. Si bien que le dernier jour on vit entrer dans la salle une baleine de soixante pieds de long, escortée de deux grands géants. Son corps était si grand qu'un homme à cheval aurait pu s'y tenir caché. Elle remuait la queue et les nageoires, ses yeux étaient deux gros miroirs ; elle ouvrit la gueule, et l'on vit sortir des sirènes qui chantaient merveilleusement, et douze chevaliers marins qui dansèrent, puis se combattirent les uns les autres, jusqu'à ce que les géants les fissent rentrer dans leur baleine (1).

Ces sortes d'*entremets* étaient en usage, dans toutes les cours, dans les banquets solennels qui avaient lieu aux grandes fêtes. Entre les différents services, on représentait devant les convives des spectacles aussi merveilleux que les enchantements placés par les auteurs des romans de chevalerie dans les palais des fées et des magiciens. Pour donner une grande idée de la magnificence de nos rois, de l'immensité des salles, des tables où se dressaient les décorations destinées à produire des illusions et des surprises, il suffit de rappeler qu'apparaissaient tout à coup, avec un art inconcevable, des villes, des campagnes, des châteaux peuplés de divers personnages, des fontaines de vin, des ruisseaux de lait et de miel, des rochers de pâtisseries. Une

(1) M. de Barante, *Histoire des ducs de Bourgogne.*

figure de lion remplie de ressorts bien ajustés entre dans la salle, s'arrête devant le roi, et, ouvrant son estomac, fait paraître les armes de France (1).

Matthieu de Couci et Olivier de la Marche, témoins oculaires de la fête qu'un duc de Bourgogne donna pour la croisade qu'il voulait entreprendre, racontent comment, en guise d'entremets, on offrit, sur la table même, des spectacles analogues à l'entreprise pour laquelle se rassemblaient tous les braves chevaliers. Un géant armé en Sarrasin entra, conduisant un éléphant chargé d'une tour, dans laquelle une femme éplorée et captive, versant des larmes, accusait la lenteur de ceux qui avaient juré de la défendre. Sous cet emblème, les convives reconnurent la religion, opprimée par le joug musulman; rougissant de leur inertie, ils sentirent le réveil de leur antique ardeur, et ne demandèrent plus pour partir que le congé de leurs dames et la bénédiction de leurs évêques (2).

(1) La Colombière.

(2) Marchangy, *Gaule poétique*.

CHAPITRE XI

Des officiers d'armes.

Nous avons eu déjà souvent occasion de parler des rois, des hérauts et des poursuivants d'armes, que l'on désignait sous le nom générique d'*officiers d'armes*. Il est indispensable, pour l'intelligence de ce que nous avons dit et de ce qui nous reste à dire sur les institutions chevaleresques, de connaître la nature des fonctions, les droits, les charges et les priviléges de ces officiers, qui jouent un si grand rôle dans tout ce qui tient à la chevalerie.

L'institution de ces représentants des rois, des princes et des peuples, destinés à entretenir, au milieu de la guerre, des relations pacifiques entre les États et les souverains, remonte au berceau de l'histoire. On voit dans l'*Iliade* des hérauts porter au roi des rois les messages de Priam et d'Hector. Agamemnon envoya les hérauts Eurybate et Tal-

thybius enlever la belle Briséis de la tente du fils de Pélée; et tel est le respect du fougueux Achille pour ces ministres de Jupiter et des hommes, qu'il ne s'oppose point à ce qu'ils exécutent les ordres qu'ils ont reçus (1). Les bardes paraissent avoir rempli le même emploi chez les Gaulois nos aïeux, et la harpe de ces chantres sacrés, qui étaient membres de l'ordre sacerdotal, ne faisait point en vain retentir des accents pacifiques devant la barrière des camps, ou sous les sombres murs des palais des chefs. Les féciaux et les pères-patrats des Romains étaient révérés d'un bout du monde à l'autre, avant même que leur aigle victorieuse eût parcouru la terre. En Grèce, ils étaient honorés de tous les citoyens, nourris et entretenus par le peuple, et reconnus par tout le monde pour être les seuls chargés d'inviter à la paix; c'est pour cela qu'on les appelait εἰρηνοδίκαι, *arbitres de la paix*. Ils portaient à la main des baguettes de palmier ou d'olivier (symbole de la paix) entourées de laine, pour indiquer avec quelle douceur ils devaient s'acquitter de leur charge; ces baguettes étaient ornées de deux cornes d'abondance, pour signifier que la paix produit toutes sortes de biens.

En France, l'institution des hérauts et rois d'armes est aussi ancienne que la monarchie. Ces ministres d'un prince et d'un peuple guerriers étaient divisés en trois classes, sous le nom de *chevaucheurs*,

(1) Homère, *Iliade*, chant Ier.

de *poursuivants* et de *hérauts d'armes*. Un chef suprême, appelé *roi d'armes*, exerçait sur ces diverses hiérarchies une autorité presque absolue. On ne parvenait aux différents degrés de l'ordre que successivement, et après un certain nombre d'années de service dans les cours et dans les armées. Les fonctions les plus pénibles, et cependant les moins importantes, étaient confiées aux chevaucheurs, qui commençaient par là à se former aux exercices de leur profession. Toujours prêts à accomplir les commissions dont il plaisait à leur seigneur de les charger, ils l'environnaient quand il commandait l'armée, pour être à portée de recevoir ses ordres et de les porter aux chefs de guerre répandus sur les divers points de la bataille. Ces ordres étaient-ils en même temps plus importants et d'une nature plus difficile, c'était aux poursuivants d'armes qu'on les confiait. Ceux-ci remplissaient à peu près les mêmes fonctions que celles dont les aides de camp sont chargés de nos jours auprès de nos généraux d'armée.

Quand un chevaucheur passait au grade de poursuivant, un héraut le présentait au seigneur, et demandait à celui-ci quel nom il voulait lui donner. Le seigneur lui imposait ordinairement celui d'une ville de son obéissance. Le héraut, tenant le récipiendaire de la main gauche, l'appelait à haute voix par son nouveau nom, et répandait sur sa tête, inclinée sur un bassin, une coupe de vin et d'eau qu'il tenait de la main droite, céromonie qui rap-

pelait celle du baptême, et qui avait aux yeux des peuples un caractère presque également sacré. Le héraut prenait ensuite la tunique du Seigneur, en revêtait le poursuivant, et, par une singularité assez bizarre, observait qu'elle fût placée de manière que l'une des manches tombât sur la poitrine et l'autre entre les épaules. Le poursuivant devait toujours porter ainsi cette sorte de vêtement, jusqu'au jour où il passait au grade de héraut. Ces officiers portaient toujours sur eux l'écusson des armes de leur seigneur. A la différence des simples coureurs, qui le suspendaient à leur ceinture, les chevaucheurs le portaient au bras droit, les poursuivants au bras gauche, et les hérauts sur la poitrine. On ne parvenait à ce dernier grade qu'après avoir exercé pendant sept années celui de poursuivant. L'usage était de recevoir les hérauts, soit à la guerre, dans un jour de bataille, soit au couronnement des rois et des reines, soit dans les solennités d'un tournoi. Le prince, après avoir fait publiquement l'éloge de la fidélité, de la diligence, de l'honnêteté et de la discrétion de son poursuivant, déclarait qu'il le mettait au nombre de ses hérauts. Le plus ancien des hérauts dictait alors un serment que le récipiendaire répétait après lui. Ce grade anoblissait celui auquel il était conféré. Son seigneur lui donnait ordinairement une terre ou fief, et désignait les armes ou le blason qui devait lui appartenir, et à sa descendance à perpétuité. Le nouveau héraut changeait encore de nom : il recevait le plus souvent

celui de quelque province ou du seigneur même.

L'emploi des hérauts d'armes consistait principalement à représenter la personne du prince dans les négociations dont ils étaient chargés, traités de mariages entre les grands, propositions de paix, défis de bataille. Voilà pourquoi ils étaient revêtus des mêmes habits que les seigneurs au service desquels ils étaient attachés. La considération dont ils jouissaient était proportionnée à la qualité du prince dont ils étaient les officiers. Ils assistaient en général à toutes les actions militaires, aux combats en champ clos, aux tournois, aux mariages, aux couronnements, aux réjouissances, enfin à toutes les solennités publiques, où nos aïeux mêlaient toujours un appareil guerrier.

Lorsque les rois et les princes souverains instituaient les ordres de chevalerie, ils créaient en même temps un héraut de cet ordre, et baptisé de son nom. Louis XI, après la création de l'ordre de Saint-Michel, nomma *Mont-Saint-Michel* le héraut de cet ordre. Les noms de *Jarretière*, de *Toison-d'Or*, d'*Hermine* de *Porc-Épic*, de *Croissant*, etc., furent donnés en Angleterre, en Bourgogne, en Bretagne, à Orléans, et en Anjou, au héraut des ordres du même nom.

On a dit plus haut que ces divers officiers, chevaucheurs, poursuivants et hérauts, étaient subordonnés au roi d'armes. On ne peut mieux faire connaître les fonctions et les prérogatives de ces derniers qu'en rapportant ce qui se pratiquait à

la réception du premier des rois d'armes : c'était celui qui avait l'honneur de représenter le roi de France; on le nommait *Montjoie.* Le jour choisi pour cette cérémonie (et c'était ordinairement celui de quelque fête solennelle), le récipiendaire se rendait au palais, où le roi se trouvait alors. Les valets de chambre du prince l'attendaient dans l'appartement qui lui était destiné. On le revêtait des habits royaux comme si c'eût été le roi lui-même. Lorsque le monarque était prêt à se rendre à l'église ou à la chapelle de son palais pour entendre la messe, le connétable de France, ou, à son défaut, les maréchaux du royaume y conduisaient l'*élu,* précédé des hérauts et rois d'armes des différentes provinces qui se trouvaient alors à la cour. Ils le plaçaient en face du grand autel sur une chaire (*chaise à bras*) couverte d'un tapis de velours, au-dessous de l'oratoire du roi. A l'aspect du monarque, le récipiendaire se levait de sa chaire, se mettait à genoux devant lui et prononçait à haute voix le serment qui lui était dicté par le connétable ou le premier maréchal. Après le serment, le connétable lui ôtait le manteau royal, prenait une épée des mains d'un chevalier, et la présentait au roi, qui s'en servait pour conférer l'ordre de la chevalerie au récipiendaire, s'il n'était pas encore chevalier. Le connétable prenait ensuite la cotte d'armes, portée par un autre chevalier au bout d'une lance; il la donnait au prince, qui en revêtait lui-même l'élu, en lui disant : « Messire tel..., par cette cotte d'armes et

« blason couronné de nos armes, nous t'établissons « perpétuellement en l'office de roi d'armes; » et, lui posant sur la tête la couronne royale qui lui était présentée avec la même cérémonie, il ajoutait : « Notre roi d'armes, par cette couronne nous « te nommons par nom *Montjoie*, qui est notre roi « d'armes, au nom de Dieu, de Notre-Dame, sa « benoîte mère, et de monseigneur saint Denys, « notre patron. » Les hérauts et poursuivants s'écriaient alors par trois fois : « Montjoie-Saint-De- « nys! » Le roi rentrait dans son oratoire; le roi d'armes se plaçait sur sa chaire, où il demeurait assis pendant tout le service divin, tandis que les rois et hérauts d'armes tenaient le manteau royal étendu derrière lui contre le mur. Après l'office, le roi d'armes suivait le roi dans son palais, où les tables étaient dressées pour le festin. Il prenait place au haut bout de la seconde table. Pendant le repas, il était servi par deux écuyers, et avait devant lui une coupe dorée. Quelquefois, mais rarement, le roi d'armes était admis à la table du roi, lorsque sa naissance lui permettait de prétendre à un pareil honneur. Il ne s'en trouve que deux exemples dans notre histoire : le premier est celui de Robert d'Orfin, sous Dagobert, et le second celui de François Roussy, roi d'armes sous Philippe-Auguste.

A la fin du repas, le roi se faisait apporter la coupe dorée qui avait servi à messire Montjoie, et y mettait, en or ou en argent, la somme dont il

voulait le gratifier. On prenait ensuite les *épices* et le *vin du congié;* et le roi d'armes, avant de se retirer, présentait au monarque celui des hérauts qu'il choisissait pour son *maréchal d'armes*. Montjoie, paré de la cotte d'armes et la couronne en tête, se rendait ensuite à son hôtel, toujours escorté du connétable, ou des maréchaux et des hérauts et poursuivants. Un des valets de chambre du roi l'attendait dans son appartement, et lui présentait de la part du prince une couronne et un habillement complet de chevalier (1).

Les rois et hérauts d'armes commencèrent surtout à être en honneur et en considération sous le règne de Philippe de Valois, dont la cour surpassa en magnificence toutes celles de ses prédécesseurs. Il ordonnait chaque jour des joutes et des tournois; aussi, à dater de ce temps, et même longtemps après, les charges de roi et de héraut d'armes ne pouvaient être exercées que par les gentilshommes ayant fait preuve de leur noblesse devant le grand écuyer de France, qui avait le droit de leur donner leurs provisions, de les recevoir et de les installer dans leur charge. Peu à peu cet usage fut aboli, et ceux qui remplirent les charges de roi et de héraut ne furent plus tenus à faire aucune preuve de noblesse.

Ces officiers, et surtout le roi d'armes, jouissaient de priviléges et d'exemptions sans nombre.

(1) M. Lebrun des Charmettes, *Histoire de Jeanne d'Arc*.

Leurs personnes étaient inviolables et sacrées. Également employés pendant la paix et pendant la guerre, amis et ennemis avaient pour eux le même respect. La plupart des commissions où il fallait représenter le souverain ou la nation leur étaient confiées : ils s'obligeaient, entre autres choses, par serment, *à procurer en toute occasion et à conserver l'honneur des dames et damoiselles.* « Si vous en en-« tendez blâmer quelqu'une, était-il dit dans leurs « statuts, vous honnêtement les reprendrez. » Ils devaient un secret inviolable à tout le monde, en sorte qu'ils n'excitaient la défiance d'aucun parti. Il ne leur était pas même permis de révéler à leur seigneur les entreprises secrètes de ses adversaires, lorsqu'on les avait une fois confiées à leur discrétion (1).

Les hérauts étaient reçus dans toutes les cours des princes et des seigneurs, et ceux qui leur refusaient cet honneur étaient regardés comme discourtois et indignes du titre de gentilshommes.

Ils avaient le droit de reprendre les vices des chevaliers, écuyers et nobles, lorsqu'ils oubliaient, par une conduite blâmable, ce qu'ils devaient à leur rang et à leur naissance ; et s'ils méprisaient les avis des hérauts et ne se corrigeaient point de leurs défauts, alors ces derniers les chassaient des joutes et des tournois.

Les hérauts étaient obligés de mettre par écrit

(1) Villaret, *Histoire de France*, tome XI.

tout ce qui se passait dans les joutes, tournois, pas d'armes, combats judiciaires, etc., et de peindre les armes et portraits des tenants et contre-tenants, leurs titres et qualités, avec la plus scrupuleuse exactitude. C'est pourquoi il leur était nécessaire d'avoir vu mainte contrée étrangère et étudié l'histoire des peuples; ils devaient connaître dans tous leurs détails les formes et cérémonies usitées tant à la création d'un noble que d'un chevalier; ils devaient surtout avoir une connaissance approfondie de la science héraldique, et être capables de peindre et d'enluminer les armoiries; car ils étaient en quelque sorte les gardiens des titres de noblesse, et l'on ajoutait foi à ce qu'ils déclaraient, lorsqu'il s'agissait de rechercher et de prouver l'origine des familles nobles.

C'étaient eux qui avaient la charge d'avertir les chevaliers, écuyers et capitaines, du jour où l'on devait donner bataille, et dans ce jour ces officiers d'armes devaient se placer en grand costume devant la *cornette blanche*, ou devant le grand étendard ou bannière de France. Lorsque le combat commençait à s'engager, ils se retiraient en quelque lieu élevé pour observer tous les détails de l'action, et voir ceux des deux partis qui auraient le plus vaillamment combattu. Ensuite ils en faisaient un rapport au roi ou au général d'armée lorsque la bataille était finie; puis ils le mettaient par écrit pour en conserver la mémoire à la postérité.

Lorsque le roi ou un prince souverain anoblissait

quelqu'un, le roi d'armes ou héraut devait lui blasonner son écu et l'enregistrer au chartrier des nobles de la province, avec son nom, surnom, seigneurie et qualité.

Chaque roi d'armes devait avoir deux hérauts sous son commandement, et chaque héraut un poursuivant d'armes. Nous remarquerons, en passant, que ce nom de poursuivant d'armes se donnait également à l'écuyer qui aspirait à obtenir la dignité de chevalier, ainsi que nous l'avons déjà vu précédemment; mais les qualités et les fonctions n'étaient point les mêmes.

Les rois, princes, ducs, marquis, comtes et vicomtes souverains pouvaient seuls avoir des rois d'armes. Les ducs, marquis, comtes et vicomtes non souverains n'avaient que des hérauts, et les barons ou chevaliers bannerets, des poursuivants d'armes, mais seulement de l'aveu et de la connaissance de quelque héraut (1).

On trouvera dans le cours de cet ouvrage quelques autres détails sur les fonctions des rois et hérauts d'armes, détails que nous n'avons pas insérés dans ce chapitre pour éviter les répétitions.

(1) Villaret, *Histoire de France.*

CHAPITRE XII

Usages et coutumes de l'ancienne chevalerie.

Les entreprises de guerre ou de chevalerie étaient annoncées et publiées avec un appareil capable d'inspirer à tous les guerriers l'ardeur d'y concourir et de partager la gloire qui devait en être le prix. L'engagement en était scellé par des actes que la religion et l'honneur rendaient également irrévocables; soit que l'on s'enfermât dans une place pour la défendre, soit qu'on en fît l'investissement pour l'attaquer, soit qu'en pleine campagne on se trouvât en présence de l'ennemi, des serments inviolables et des vœux dont rien ne pouvait dispenser, obligeaient également les chefs et ceux qu'ils commandaient, à répandre tout leur sang plutôt que de trahir ou d'abandonner l'intérêt de l'État. Outre ces vœux généraux, la piété en suggérait aux particuliers d'autres qui consistaient à visiter divers lieux saints

auxquels ils avaient dévotion, à déposer leurs armes ou celles des ennemis vaincus dans les temples ou dans les monastères, à faire divers jeûnes, à pratiquer divers exercices de pénitence. La valeur dictait aussi des vœux singuliers, tels que d'être le premier à planter son pennon sur les murs ou sur la plus haute tour de la place dont on voulait se rendre maître, de se jeter au milieu des ennemis, de leur porter le premier coup, de donner telle preuve d'audace, et quelquefois de témérité. Les plus braves chevaliers se piquaient toujours d'enchérir les uns sur les autres, par une émulation qui toujours avait pour objet l'avantage de la patrie et la destruction de l'ennemi.

Le plus authentique de tous ces vœux était celui qu'on appelait *Vœu du Paon* ou du *Faisan*. Ces nobles animaux, car on les qualifiait ainsi, représentaient parfaitement, par l'éclat et la variété de leurs couleurs, la majesté des rois et les superbes habillements dont ils étaient parés pour tenir ce que l'on nommait *Tinel* ou *Cour plénière*. Le jour où l'on devait prendre l'engagement solennel soit d'aller combattre un ennemi puissant, soit d'entreprendre une guerre dont les motifs étaient ou la défense de la religion ou quelque autre cause légitime, un paon ou bien un faisan, quelquefois rôti, mais toujours paré de ses plus belles plumes, était apporté majestueusement par des dames ou des demoiselles, dans un grand bassin d'or ou d'argent, au milieu de la nombreuse assemblée de chevaliers

convoqués : on le présentait à chacun d'eux, et chacun faisait son vœu sur l'oiseau : ensuite on le rapportait sur la table pour être enfin distribué à tous les assistants.

L'habileté de celui qui tranchait consistait à le partager de manière que tous pussent en avoir. Les dames ou demoiselles choisissaient un des plus braves de l'assemblée, pour aller avec elles porter le paon au chevalier qu'elles estimaient le plus preux. Le chevalier choisi par les dames mettait le plat devant celui qu'il croyait mériter la préférence, coupait l'oiseau et le distribuait sous ses yeux. Une distinction si glorieuse, attachée à la plus éminente valeur, ne devait s'accepter qu'après une longue et modeste résistance. Le chevalier à qui l'on déférait l'honneur d'être reconnu pour le plus valeureux, paraissait toujours croire qu'il l'était moins que personne (1).

Les emprises ou entreprises d'armes, dont nous avons déjà parlé, étaient aussi une espèce de vœu formé par les chevaliers. Les gages de ces entreprises consistaient en chaînes, carcans, anneaux ou autres signes, et le chevalier qui les avait acceptés ne pouvait plus se décharger de ce poids qu'au bout d'une ou plusieurs années, suivant les conditions du vœu, à moins qu'il n'eût trouvé quelque chevalier qui, s'offrant de faire armes avec lui, le délivrât en

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie.*

lui enlevant son emprise, c'est-à-dire en lui enlevant les chaînes ou autres marques qui en tenaient lieu.

Pour donner une idée de ces vœux, on lira sans doute avec plaisir le détail de ceux que, lors du beau tournoi qui eut lieu entre les châteaux de Sydrac et de Tontalon, au couronnement du roi Galifer d'Écosse, firent douze chevaliers pour l'amour de Pergamon, le vieux chevalier. Pergamon avait fait dresser un grand échafaud, garni de feuilles, non-seulement pour voir à son aise tous les beaux faits d'armes qui se feraient en ce tournoi, mais aussi pour y recevoir et y faire bonne chère à tous les chevaliers qui le viendraient voir.

Le premier chevalier, à l'épervier, qui portait pour armes *de gueules à une main, et bras gauche portant un épervier, le tout au naturel,* fit vœu à Dieu et au bon chevalier Pergamon que, quand il serait armé et monté sur son cheval, il entrerait dans le tournoi, « et livrerait au roi d'Écosse tant « à faire et le tiendrait si court en fait d'armes, « qu'il ne se pourrait éloigner de la feuillée plus « loin qu'un trait d'arc; » et son vœu était terminé par ces mots : « Et il sera ainsi, si mort ne devance « ou affolure de membre. »

Le deuxième chevalier, à l'aigle d'or, portant *de gueules à un aigle d'or,* fit un semblable vœu en général.

Le troisième chevalier, à la fleur de lis, qui portait *d'azur à une fleur de lis d'or,* fit vœu que,

arrivé dans le tournoi, il se mettrait du parti qu'il verrait le plus faible et près de succomber, et que, par ses efforts, il lui ferait avoir la victoire et l'honneur du tournoi. Il promit aussi de faire reculer l'un et l'autre parti jusqu'auprès de la feuillée du chevalier Pergamon, afin qu'il pût voir le combat de plus près et mieux juger les faits d'armes des tournoyeurs.

Le quatrième chevalier, au cœur enferré, portant *d'argent à un cœur navré et enferré de gueules*, après s'être adressé à Dieu, fit une promesse conçue en ces termes : « Lorsque le chevalier à la fleur de « lis aura, comme il le dit, donné la victoire au « parti du côté duquel il se rangera, je me mettrai « à mon tour dans le parti opposé, et je ferai tant « par force d'armes, qu'il sera remis au-dessus et « demeurera le maître dès lors en avant, malgré « tous les efforts du chevalier du lis et des autres; « *car ainsi l'ai voué, si le tiendrai.* »

Le cinquième chevalier, au noir léopard, promit de démonter par trois fois le roi d'Écosse, et d'amener les trois chevaux à la feuillée du chevalier Pergamon, pour les lui présenter. « Non pas que cet « excellent prince, ajouta-t-il, ne soit plus preux « à cent doubles que je ne le suis, mais ainsi le « voudra la fortune. »

Le sixième chevalier, au noir lion, portant *d'or à un lion de sable*, fit vœu que, aussitôt que le chevalier au noir léopard aurait démonté le roi d'Écosse, il le remonterait sur un autre cheval qu'il

enlèverait de force au roi de Bretagne, et qu'ensuite « prendrait prisonnier ledit chevalier au noir léo- « pard, et l'enverrait à la reine d'Écosse pour lui « demander pardon de ce qu'il aurait fait à son « mari. »

Le vœu du septième chevalier n'offre rien d'extraordinaire; il promet seulement de faire bien son devoir depuis le commencement jusqu'à la fin du tournoi.

Le huitième chevalier, à la blanche étoile, portant *de sable à une étoile d'argent*, promit qu'avant la fin du tournoi il gagnerait par droit d'armes tous les chevaux des onze chevaliers qui avaient fait ou qui feraient des vœux, et qu'il les lui offrirait tous.

Le neuvième chevalier, au cerf azuré, portant *d'or à un cerf d'azur,* promit qu'il jouterait deux fois contre le chevalier à la blanche étoile, qu'il le ferait tomber à terre d'un seul coup de lance, et qu'en outre il amènerait par force, lui et son cheval, devant la feuillée, et que là, bon gré mal gré, il le renverserait de son cheval à terre par force d'armes.

Le dixième chevalier aux trois lionceaux, portant *de gueules à trois lionceaux d'azur,* promit de jouter contre un très-vaillant chevalier nommé le Bossu de Suave, à qui jamais personne n'avait fait vider les arçons; son vœu fut qu'il le porterait à terre d'un coup de lance, qu'ensuite il l'aiderait à remonter à cheval, et qu'alors, à force d'armes et

de bras, il le tirerait une seconde fois hors de selle et le ferait tomber.

Le onzième chevalier, au griffon, portant *d'or à un griffon volant de gueules*, jura qu'il vaincrait tout le monde dans le tournoi et remporterait le prix, qui consistait en un chapelet de perles.

Enfin le douzième chevalier, au dauphin, portant *d'or à un dauphin d'azur*, fit serment de gagner à force d'armes la plus belle et la plus riche chose qu'on verrait dans le tournoi, « à savoir : chevaux, « heaumes, bannières, écus, conronnes, bourlets, « cimiers, caparaçons et autres ornements dont les « chevaliers sont parés. »

Malgré la difficulté que présentait l'accomplissement de tous ces vœux, dont quelques-uns sont tellement opposés entre eux, que leur succès empêche nécessairement la réussite des autres, l'auteur ajoute « que le Dieu des batailles favorisa si « puissamment ces douze chevaliers, que tous ac- « complirent très-heureusement leurs vœux. » Nous voulons bien croire ce fait sur sa parole, mais nous ne nous chargeons pas de l'expliquer.

Dans toute cette partie des usages chevaleresques, le roman est tellement mêlé à l'histoire, et l'histoire au roman, qu'on les peut à peine séparer. Voici des vœux qui sont attestés par toutes les chroniques, et qui ne diffèrent point de ceux qu'on lit dans les romans.

La querelle de la France et de l'Angleterre, dans le XIVe siècle, ranima l'esprit chevaleresque et fit

descendre, suivant l'expression de Chateaubriand, les deux nations en champ clos. On vit alors paraître à la cour du comte de Hainaut de jeunes chevalièrs anglais, un œil couvert de drap, « ayant voué que jamais ne verraient que d'un œil, jusqu'à ce qu'ils auraient fait aucune prouesse de leur corps au royaume de France. » Messire Gauthier de Mauny avait dit à aucuns des siens « qu'il avait promis en Angleterre qu'il serait le premier qui entrerait en France, qu'il y prendrait chastel ou forte ville, et y ferait aucunes apertises d'armes. » Souvent les barons et les chevaliers juraient par un saint ou par une dame, au pied d'un rempart ennemi, d'emporter ce rempart dans un certain nombre de jours, dût le serment leur être funeste ou à leur patrie (1).

De tous ces vœux le plus célèbre est celui du Héron ; voici ce qui y donna lieu. Depuis longtemps Édouard III nourrissait le dessein d'attaquer la France; mais la grandeur de l'entreprise, les embarras intérieurs de son gouvernement l'effrayaient et l'arrêtaient. Peut-être ne se fût-il jamais déterminé à prendre les armes sans les sollicitations de Robert d'Artois, qui, retiré depuis deux ans en Angleterre, soufflait au cœur de l'ambitieux Édouard la haine dont lui, Robert, était dévoré contre le roi de France, qui l'avait exilé. Depuis longtemps Édouard résistait à ses instances; enfin le banni

(1) Chateaubriand, *Études historiques.*

employa pour déterminer son hôte le moyen extraordinaire dont nous allons parler, et qui fut nommé le vœu du Héron.

Voici de quelle manière un vieil auteur raconte ce fait. Au commencement de l'automne de l'année 1338, et, comme dit poétiquement l'historien, « lorsque l'été va à déclin, que l'oiseau gai a perdu « la voix, que les vignes sèchent, que meurent les « roses, que les arbres se dépouillent, que les che- « mins se jonchent de feuilles, Édouard était à « Londres, en son palais, environné de ducs, de « comtes, de pages et de jeunes hommes. » Robert d'Artois, retiré en Angleterre, était allé à la chasse, parce qu'il se souvenait du « très-gentil pays de « France, dont il était banni. » Il portait un petit faucon qu'il avait nourri, « et tant vola le faucon « par rivière, qu'il prit un héron. » Robert retourne à Londres, fait rôtir le héron, le met entre deux plats d'argent, s'introduit dans la salle du festin du roi, suivi de « deux maîtres de vielle et d'un quistreneus (joueur de guitare), et Robert s'écrie : « Ouvrez les rangs, laissez passer les preux : voici « viande à preux.... Le héron est le plus couard « des oiseaux, il a peur de son ombre. Je donnerai « le héron à celui d'entre vous qui est le plus « poltron ; à mon avis, c'est Édouard, déshérité « du noble pays de la France, dont il était l'héri- « tier légitime ; mais le cœur lui a failli, et pour « sa lâcheté il mourra privé de son royaume. » Édouard rougit de colère et de *maltalent,* le cœur

lui frémit; il jura par le Dieu du paradis et par sa douce mère, qu'avant six mois passés il défiera le roi de *Saint-Denys* (Philippe).

Robert *jeta un rire, et dit tout bas : A présent j'ai mon avis* (désir), *et pour mon héron commencera grant guerre.*

Robert reprend le héron, toujours entre les deux plats d'argent; il traverse la salle du banquet, suivi de deux ménestriers qui *viellaient doucement*, et du joueur de guitare. Robert présente le héron au comte de Salisbury.

Salisbury ferma un œil, et s'écria : « Je veux et « promets à Dieu tout-puissant, et à sa douce mère, « qui resplendit de beauté, que jamais cet œil ne « sera ouvert ou par longueur de temps, ou par « vent, douleur ou martyre, avant que je ne sois « entré en France, que je n'y aie porté la flamme « et combattu les gens de Philippe de Valois en ai- « dant Édouard. A présent, avienne qu'avienne... » Et, quand le comte de Salisbury eut fait son vœu, il demeura l'œil clos en la guerre (1).

Mais laissons ces vœux bizarres et ces entreprises extravagantes, qui n'ont eu d'autre effet que de jeter sur la chevalerie un ridicule qui n'a pas peu contribué à sa décadence, pour parler d'engagements plus nobles, de serments plus sacrés en usage parmi les chevaliers.

Si l'amour de la gloire entretenait parmi eux ces

(1) Chateaubriand, *Études historiques.*

sentiments d'honneur, de bravouve et de galanterie qui les distinguaient, le lien de l'amitié, si utile à tous les hommes, n'en était pas moins nécessaire pour unir tant de héros, entre lesquels une double rivalité pouvait devenir une source de division préjudiciable à l'intérêt commun. L'estime ou la confiance donnait naissance à ces engagements ; aussi voit-on souvent des associations entre des chevaliers qui devenaient frères ou compagnons d'armes, comme l'on parlait alors. Des chevaliers qui s'étaient trouvés aux mêmes expéditions, qui avaient partagé les mêmes dangers, concevaient l'un pour l'autre cette inclination qu'un cœur vertueux ne manque guère d'éprouver quand il trouve des vertus semblables au siennes.

Les fraternités d'armes se contractaient de plusieurs façons différentes. Quelques-uns, comme nous l'avons déjà remarqué, buvaient de leur sang mêlé dans une même coupe.

D'autres compagons d'armes imprimaient à leurs serment les plus sacrés caractères de la religion : pour s'unir plus étroitement, ils baisaient ensemble *la paix* que l'on présente aux fidèles dans les cérémonies de la messe ; quelquefois ils recevaient en même temps la communion, en partageant entre eux l'hostie consacrée.

Des frères d'armes de nations différentes n'étaient liés ensemble qu'autant que leurs souverains étaient unis ; et si les princes se déclaraient la guerre, elle entraînait la dissolution de toute société entre leurs

sujets respectifs. Excepté ce cas, rien n'était plus indissoluble que les nœuds de cette fraternité. Les frères d'armes, comme s'ils eussent été membres d'une même famille, portaient une armure et des habits semblables. Ils voulaient que l'ennemi pût s'y méprendre, et courir également les dangers dont l'un et l'autre étaient ménacés. L'obligation de s'aider mutuellement dans leurs entreprises de chevalerie, sans pouvoir se séparer, les mettait dans la nécessité de ne prendre que de concert aucun engagement.

On trouve dans l'histoire de Bertrand du Guesclin un exemple de la manière dont se quittaient des frères d'armes quand le devoir envers leur souverain les forçait de se séparer.

Du Guesclin avait conduit en Espagne, par ordre de Charles, les grandes compagnies pour seconder les prétentions de Henri de Transtamare au trône de Castille, que Pierre le Cruel souillait par ses crimes. Bientôt, à l'aide de ces guerriers intrépides, mais indisciplinés, Henri fut couronné à Burgos, et Pierre le Cruel, réduit à prendre la fuite, vint implorer les secours d'Édouard, prince de Galles. Ce prince, qui voyait avec peine la Castille passer à un allié de la France, résolut de rétablir sur le trône l'assassin de Blanche de Bourbon. Tous ceux des compagnies qui étaient sujets de l'Angleterre (car ces compagnies étaient composées d'hommes de toutes nations) vinrent embrasser du Guesclin, en lui disant : « Cher sire, nous sommes obligés de

« partir, car notre seigneur nous rappelle, et rien « qu'un tel devoir pouvait nous séparer; mais, par « saint Georges, nous serons toujours amis, même « en nous combattant. »

L'Anglais Hue de Carvalai, qui était le frère d'armes de du Guesclin, l'embrassa comme les autres, et de plus lui dit : « Gentil sire, nous avons « vécu ensemble par bonne compagnie, comme il « appartient à des prud'hommes; j'ai eu toujours « du vôtre à ma volonté, et j'ai pris sur l'escarcelle « commune, où nous mettions à nous deux les « fruits de la guerre et les présents des rois. Ja- « mais nous n'avons songé au partage; mais « comme je crois être de beaucoup votre redevable, « voici le moment de compter ensemble, afin que « je vous paye ce que je vous dois. » Ce à quoi Bertrand répondit : « Ceci n'est qu'un pur sermon; « je ne pense guère à ce compte, et ne sais si vous « me devez, ou si je vous dois; restons quittes et « bons amis, puisque vient la départie, qui me « semble piteuse et amère. Toutefois il est raison- « nable que vous suiviez votre maître; ainsi doit « agir tout bon prud'homme. La loyauté fit notre « amour, et il restera loyal jusqu'à cette heure et « par delà, car il vaut mieux être ennemis ver- « tueux qu'amis sans honneur (1). »

(1) Marchangy, *Tristan le voyageur*, tome VIII.

CHAPITRE XIII

Priviléges et honneurs accordés à l'ancienne chevalerie. — Dégradation, punitions diverses. — Sépulture des anciens chevaliers. — Mort et funérailles de du Guesclin.

§ 1er. PRIVILÉGES ET HONNEURS ACCORDÉS AUX CHEVALIERS

Nous avons déjà parlé, au premier chapitre de cette histoire, des priviléges et honneurs accordés aux anciens chevaliers; aussi n'entrerons-nous pas ici dans de grands détails à cet égard, et nous ne ferons que compléter ce que nous en avons déjà dit.

Parmi les marques d'honneur qui distinguaient les chevaliers, ils avaient le droit d'avoir leurs chevaux de bataille couverts d'une grande housse de taffetas ou autre légère étoffe, qui leur descendait jusqu'aux pieds, et qui était ornée et remplie de

leurs armoiries. Ils avaient la prérogative d'avoir à eux un sceau particulier sur lequel le chevalier était représenté à cheval, armé de l'épée levée. On enterrait avec eux leurs éperons dorés. De même qu'on leur donnait les noms de monsieur, de monseigneur et de messire, on appelait leurs femmes madame, tandis que celles des écuyers étaient appelées mademoiselle.

Les seigneurs qui étaient chevaliers avaient droit d'exiger de leurs sujets et vassaux des aides ou secours en argent dans certaines occasions, dont la première était la cérémonie de réception du seigneur ou de son fils aîné; ils pouvaient encore exiger les droits de chevalerie au mariage de leurs filles, pour payer leur rançon quand ils étaient prisonniers de guerre, ou pour les voyages d'outre-mer.

La chevalerie était si estimée, que, quand ils recevaient cet honneur, on leur donnait anciennement une somme pour les dépenses qu'il avaient à faire, et les rois accordaient aussi une pension à ceux qu'ils recevaient chevaliers.

Mais si la dignité de chevalier était accompagnée de tant d'honneurs et de priviléges, rien n'était terrible et solennel comme la dégradation infligée à celui qui avait mérité cette peine.

§ 2. DÉGRADATION, PUNITIONS DIVERSES

Lorsqu'un chevalier était coupable de trahison,

de félonie et de tout crime qui entraînait la dégradation et méritait la mort ou le bannissement, on assemblait vingt à trente chevaliers ou écuyers sans reproche, devant lesquels le chevalier traître était accusé de trahison, de lâcheté et de foi mentie, ou de quelque autre crime capital et atroce. Cette convocation se faisait par le ministère d'un roi ou d'un héraut d'armes, qui déclarait le fait, en rapportait les particularités et nommait les témoins. Sur ce rapport, les chevaliers constitués en tribunal délibéraient, et si l'accusé était condamné à mort ou au bannissement, il était dit dans le jugement qu'il serait préalablement dégradé de l'honneur de chevalerie, et qu'il rendrait les insignes de l'ordre, s'il en avait reçu quelqu'un.

Pour l'exécution de ce jugement, on faisait dresser deux théâtres ou échafauds dans une place : sur l'un étaient assis les chevaliers ou écuyers juges, assistés des officiers d'armes, rois, hérauts et poursuivants ; sur l'autre était le chevalier condamné, armé de toutes pièces, et son écu, blasonné de ses armes, planté sur un pal ou poteau devant lui, renversé la pointe en haut. A droite et à gauche du chevalier étaient assis douze prêtres revêtus de leurs surplis, et le chevalier était tourné du côté de ses juges. Une foule nombreuse assistait en silence à cette lugubre cérémonie, qui excitait d'autant plus la curiosité du peuple, toujours avide de ces sortes de spectacles, que celui-ci était plus rare. Quand tout était disposé, les hérauts publiaient la sen-

tence des juges ; alors les prêtres commençaient à chanter à haute voix les vigiles des morts ; à la fin de chaque psaume, ils faisaient une pause, pendant laquelle les officiers d'armes dépouillaient le condamné de quelque pièce de ses armes, commençant par le heaume et continuant de le désarmer pièce à pièce jusqu'à la fin. A mesure qu'ils ôtaient une pièce, les hérauts criaient à haute voix : « Ceci est le heaume, ceci est le collier, ceci est l'épée, etc. du traître et déloyal chevalier ! » La cotte d'armes était rompue en plusieurs lambeaux ; on finissait par l'écu de ses armes, que les hérauts brisaient en trois pièces avec un marteau.

Après le dernier psaume, les prêtres se levaient et chantaient sur la tête du chevalier condamné le 108e psaume de David, *Deus, laudem meam ne tacueris,* dans lequel sont contenues plusieurs imprécations et malédictions contre les traîtres, entre autres celle-ci : « Que le nombre de ses jours soit « abrégé ; qu'un autre reçoive la dignité dont il était « revêtu ; que sa femme devienne veuve et ses fils « orphelins ; qu'ils soient réduits à la mendicité et « chassés de leur demeure ; qu'un avide étranger « pille et dévore ses richesses ; qu'il ne trouve per- « sonne pour le protéger ; que personne n'ait pitié « de ses enfants ; qu'ils meurent eux-mêmes sans « postérité, afin que le nom du traître périsse dans « une seule génération ; parce qu'il ne s'est point « souvenu de faire miséricorde, et qu'il a persécuté « le pauvre et le malheureux ; parce qu'il s'est attiré

« la malédiction, et qu'il a repoussé la bénédiction « hors de lui. » Ce chant achevé, le roi ou héraut d'armes demandait par trois fois le nom du chevalier dégradé; un poursuivant d'armes, placé derrière lui, et tenant un bassin plein d'eau chaude, le nommait par son nom, surnom et seigneurie; celui qui avait fait la demande répondait aussitôt qu'il se trompait, que celui qu'il venait de nommer était un traître, déloyal et foi mentie; et, pour montrer au peuple qu'il disait la vérité, il demandait tout haut l'opinion des juges; le plus ancien répondait à haute voix que, par sentence des chevaliers et écuyers présents, il était ordonné que ce déloyal que le poursuivant venait de nommer était indigne du titre de chevalier, et que pour ses forfaits il était dégradé et condamné à mort.

Lorsque ce jugement était prononcé, le roi d'armes renversait sur la tête du condamné le bassin plein d'eau chaude, que lui présentait le poursuivant; après quoi les chevaliers juges descendaient de leur échafaud, se revêtaient de robes et de chaperons de deuil et se rendaient à l'église. Le dégradé était aussi descendu de son échafaud, non par le degré par lequel il était monté, mais par une corde qu'on lui attachait sous les aisselles, et alors on le mettait sur une civière, on le couvrait d'un drap mortuaire et on le portait à l'église. Les prêtres chantaient alors l'office des morts et toutes les prières pour les trépassés; lorsque cette cérémonie était finie, le dégradé était livré au juge royal ou

prévôt, puis à l'exécuteur pour être mis à mort, si le jugement le condamnait à cctte peine. Après cette exécution, le roi et les hérauts d'armes déclaraient les enfants et descendants du dégradé « ignobles et roturiers, indignes de porter les armes « et de se trouver et paraître ès joutes, tournois, « armées, cours et assemblées royales, sous peine « d'être dépouillés nus et battus de verges, comme « vilains, nés d'un père infâme (1). »

Une condamnation aussi terrible que celle que nous venons de rapporter, environnée de toute la pompe religieuse et lugubre que l'Église déploie dans les grandes solennités où elle prie pour les trépassés, devait produire sur tous les esprits une profonde et salutaire impression. Aussi, comme nous l'avons observé, de telles condamnations étaient très-rares et n'étaient prononcées que pour les plus grands crimes. Quant aux fautes moins graves et aux autres crimes que pouvaient commettre les chevaliers, ils étaient punis de peines moins sévères, calculées et graduées selon la nature du délit. Ainsi on attachait à un pilori l'écu de leurs armes à la renverse avec un écriteau portant leur condamnation; puis les officiers d'armes y retranchaient quelques pièces, y ajoutaient des marques et taches d'infamie, ou bien le rompaient et brisaient entièrement.

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie.*

Le chevalier fanfaron et rodomont qui se vantait de beaucoup de choses, et ne faisait rien qui vaille, était puni ainsi : on taillait d'or la pointe *dextre* du chef de son écu.

A celui qui avait lâchement et de sang-froid tué un prisonnier de guerre, on accourcissait, en l'arrondissant par le bas, la pointe de son écu.

Si un chevalier était convaincu de mensonge, de flatterie ou de faux rapports à son prince pour le porter à la guerre, on lui couvrait, pour punition, avec la couleur de gueules, la pointe de son écu, en effaçant les figures qui y étaient placées auparavant.

Celui qui s'était hasardé témérairement et indiscrètement aux coups de l'ennemi, et avait occasionné par là quelque perte ou déshonneur à son parti, en était puni par une pile ou pointe échancrée marquée au bas de son écu.

Quand un chevalier était convaincu d'adultère, d'ivrognerie ou de faux témoignage, on peignait deux goussets de sable sur les deux flancs de son écu.

L'écu du lâche, du poltron et du *couard*, était barbouillé sur le flanc *senestre* en façon de gore, qui était un gousset échancré et arrondi en dedans.

On peignait une tablette ou carré de gueules sur le cœur de l'écu de celui qui avait manqué de parole.

Lorsqu'un chevalier avait été convaincu, dans

un combat singulier ordonné pour prouver son innocence, d'un crime dont il était soupçonné coupable, s'il était tué sur-le-champ ou qu'il expirât après avoir confessé qu'il était le coupable, les officiers d'armes faisaient traîner son corps avec ignominie sur une claie noire ou à la queue d'une cavale, puis ils le livraient à l'exécuteur de la haute justice, qui le jetait à la voirie. Ils faisaient pendre l'écu de ses armes à un pilori, la pointe en bas, trois jours de suite, puis ils le brisaient publiquement et déchiraient sa cotte d'armes en mille pièces.

Le vainqueur, au contraire, était honoré du roi et de la reine, et de toute la cour; il était conduit en grand triomphe par la ville, accompagné de tous les amis de la jeune noblesse; les trompettes, les tambours, les clairons le précédaient avec les rois et hérauts d'armes, portant devant lui l'arme avec laquelle il avait vaincu son ennemi, avec son pennon et sa bannière, et celle du saint qui était son patron (1).

Si le crime de ceux qu'on voulait punir n'était pas si grave, les officiers d'armes commis par le roi diminuaient seulement quelque chose des figures de leurs armoiries. En voici un exemple. Sous le règne de saint Louis, Jean d'Avesne, un des fils du premier lit de Marguerite, comtesse de Flandre,

(1) Lacurne de Sainte-Palaye, *Mémoire sur l'ancienne chevalerie.*

étant en discussion pour ce comté avec Guillaume de Bourbon, seigneur de Dampierre, fils du second lit, ils se trouvaient tous deux, avec leur mère, en présence de saint Louis, qui devait juger ce différend. Dans la chaleur des débats, Jean d'Avesne laissa échapper quelques paroles injurieuses contre sa mère, qui, à ce qu'il prétendait, favorisait son frère à son préjudice. La comtesse porta plainte aussitôt, et le roi, ce modèle de toutes les vertus, mais surtout de la piété et du respect filial, indigné d'entendre devant lui un fils outrager sa mère, le condamna à ne plus porter dans ses armes *le lion armé et lampassé,* c'est-à-dire ayant griffes et langue, ajoutant que quiconque ternit avec sa langue l'honneur de sa mère mérite d'être privé de ses armes et de sa langue. Il résulte de ce jugement que les armes des comtes de Flandre étant d'or au lieu de sable, armé et lampassé de gueules, Jean d'Avesne et ses descendants furent contraints de le porter sans ongles ni langues. Ainsi les armoiries, destinées à transmettre à la postérité des titres de l'honneur, pouvaient parfois aussi servir à perpétuer une flétrissure.

Lorsqu'un chevalier était condamné à mort pour avoir trahi sa patrie, ou pour pillage et incendie, on le conduisant au supplice en lui faisait porter un chien sur ses épaules dans le voisinage du lieu où il avait exercé ses violences et ses crimes. Cette coutume avait pour objet de montrer au peuple que le chevalier félon était regardé comme bien infé-

rieur à cet animal, emblème de la fidélité et de l'attachement à son maître.

§ 3. SÉPULTURE DES ANCIENS CHEVALIERS

Les rois et les princes, de quelque façon qu'ils mourussent, étaient représentés sur leurs tombeaux revêtus de leurs habits royaux ; mais lorsqu'ils étaient morts à la guerre ou pendant qu'ils faisaient quelques expéditions militaires, on les représentait armés, sous leurs habits royaux, l'épée au côté et le bâton de commandement à la main, au lieu du sceptre qu'ils portaient lorsqu'ils mouraient ailleurs qu'à la guerre. On mettait au-dessus de leur effigie et tout autour de leurs tombeaux leurs écus couronnés, leurs timbres, leurs bourrelets, leurs cimiers, leurs supports, leurs lambrequins, leurs ordres, leurs noms et devises; parfois ils étaient représentés à genoux, priant Dieu, et quelquefois aussi couchés; et même il y en a eu qui, pour faire voir la vanité et la misère de cette vie, se faisaient représenter sur leurs tombeaux étendus à la renverse, nus, maigres et défaits, tels que peuvent être les véritables corps qui sont dans le tombeau et qui servent de pâture aux vers. Il en existait quelques-uns de cette sorte à l'abbaye de Saint-Denis, parmi les figures de marbre placées sur les tombeaux de plusieurs rois de France.

Les simples gentilshommes et chevaliers ne pouvaient être représentés avec leur cotte d'armes, s'ils n'avaient pas perdu la vie à la guerre, à moins qu'ils ne fussent morts et enterrés dans leurs seigneuries. Alors, pour faire connaître qu'ils étaient morts dans leur lit en pleine paix, on les représentait sur leurs tombeaux avec leur cotte d'armes, sans ceinture, la tête découverte, sans casque, les yeux fermés, les pieds appuyés contre le dos d'un levrier, et sans aucune épée.

Ceux qui mouraient dans une bataille ou combat, ou dans une rencontre, s'ils avaient appartenu au parti vainqueur, étaient représentés l'épée nue levée à la main droite, et leur écu au bras gauche, le casque ou l'armet en tête et la visière abattue, pour montrer encore mieux qu'ils étaient morts combattant contre leurs ennemis, ayant leur cotte d'armes ceinte sur leurs armes, avec une écharpe en ceinture, et au-dessous de leurs pieds un lion vivant.

Ceux qui avaient été tués dans les mêmes circonstances, mais du côté des vaincus, étaient représentés sans cotte d'armes, l'épée ceinte au côté dans le fourreau, la visière levée et ouverte, les mains jointes sur la poitrine, et les pieds appuyés contre le dos d'un lion terrassé et sans vie.

Les chevaliers qui mouraient en prison avant d'avoir payé leur rançon étaient représentés sur leur tombe sans éperons, sans casque, sans cotte

d'armes et sans épée, le fourreau seulement ceint et pendant à leur côté (1).

Anciennement le fils d'un général d'armée, d'un gouverneur de province ou de place, s'il était né dans une ville assiégée, ou bien dans l'armée, quelque jeune qu'il pût être lorsqu'il mourait, était représenté sur sa tombe armé de toutes pièces, la tête sur le heaume, en façon d'oreiller, vêtu d'une cotte d'armes, de la grandeur dont il était à l'instant de sa mort. On voit un pareil tombeau dans l'église Saint-Ouen à Rouen.

Souvent un chevalier qui avait passé sa vie dans les armées et qui avait affronté la mort sur le champ de bataille, quand l'âge ne lui permettait plus de courir les hasards de la guerre, et le forçait à la retraite, au lieu de jouir des honneurs qu'il avait gagnés par sa valeur, se retirait dans un cloître pour y finir ses jours dans l'exercice de la pénitence. Après sa mort on le représentait sur son tombeau armé de toutes pièces, l'épée au côté en dessous, et par-dessus vêtu de l'habit religieux de l'ordre auquel il avait appartenu, ayant sous ses pieds l'écu de ses armes, en forme de planchette.

Le chevalier qui était resté victorieux en champ clos, pour quelque querelle que ce fût, s'il mourait des suites du combat, était représenté sur sa tombe orné des mêmes armes avec lesquelles il avait com-

(1) La Colombière.— Lacurne de Sainte-Palaye.— Grassier, *Histoire de la chevalerie.*

battu, tenant entre ses bras, dont le droit était croisé sur le gauche, sa hache et son épée.

Celui qui avait été vaincu et tué en champ clos pour un différend d'honneur était représenté armé de toutes pièces, sa hache, son épée, ou autre sorte d'arme offensive avec laquelle il s'était battu, étant hors de ses bras, couchée auprès de lui; le bras gauche était croisé sur le droit (1).

§ 4. MORT ET FUNÉRAILLES DE BERTRAND DU GUESCLIN

Nous ne saurions mieux terminer ces détails sur les honneurs rendus, après la mort, aux anciens chevaliers, qu'en racontant les cérémonies observées aux funérailles de du Guesclin, surnommé la fleur des chevaliers français, connétable de France sous le règne de Charles V. Cependant, malgré la pompe et l'éclat de ces cérémonies, qui distinguèrent à peine les obsèques de Bertrand de celle d'un roi de France, peut-être sont-elles moins honorables à la mémoire de ce preux chevalier que l'hommage si remarquable et si extraordinaire qui lui fut rendu par les ennemis eux-mêmes le jour de sa mort. Ce trait, quoique bien connu, trouve naturellement sa place dans cet ouvrage, et mérite d'être cité parce qu'il est unique dans l'histoire et qu'il est le plus bel éloge de ce guerrier célèbre.

(1) Lacurne de Sainte-Palaye. — La Colombière.

En 1380, du Guesclin assiégeait Château-Neuf ou Castel-de-Randon, défendu par une garnison anglaise. Après plusieurs attaques sans résultat, on entra en pourparlers, et l'on convint d'une trêve qui devait expirer le 12 juillet, époque à laquelle les assiégés s'engageaient de rendre la place, s'ils ne recevaient pas un secours suffisant pour faire lever le siége.

Pendant cette suspension d'armes, le connétable tomba malade, et les médecins reconnurent bientôt que sa maladie était mortelle. Cette nouvelle jeta la douleur et la consternation dans l'armée; « généraux, capitaines, soldats, tous redoutaient de perdre un père et un ami précieux. Les autels étaient jour et nuit environnés de gens qui y portaient leurs vœux et leurs prières pour sa conservation; les assiégés mêmes (chose étonnante), dès qu'ils en furent informés, firent des prières publiques et demandèrent à Dieu la guérison d'un ennemi si redoutable pour eux, mais si plein de vertus, si bon, si généreux dans la victoire, qu'ils s'estimaient glorieux de lui rendre les armes. » Du Guesclin sentit son état, et ne s'en alarma point; ayant fait apporter sur son lit l'épée de connétable, il la prit toute nue entre ses mains, avec autant de vigueur qu'il l'avait portée au milieu des batailles, la considéra quelques minutes en silence, comme pour se rappeler la gloire qu'il avait eue à l'obtenir et celle qu'il avait acquise en la portant. « Je viens, dit-il au « maréchal de Sancerre, d'examiner, en considé-

« rant cette épée, si j'ai manqué à la bien em-
« ployer; j'avoue que d'autres que moi en auraient
« fait meilleur usage, mais personne n'aurait eu
« des intentions plus pures; je ne regrette en mou-
« rant que de n'avoir pas chassé tout à fait les
« Anglais du royaume, comme je l'avais espéré;
« Dieu en a réservé la gloire à quelque autre qui en
« sera plus digne que moi; c'est peut-être à vous,
« monsieur le maréchal, que le Ciel en fera la
« grâce; je le souhaite et vous regarde comme
« l'homme du royaume à qui l'honneur en appar-
« tient principalement. » Ensuite il se fit dé-
couvrir la tête et dit au maréchal : « Recevez-la
« de ma main, et je vous supplie, en la rendant
« au roi, de lui exprimer toute ma reconnaissance
« de ses bienfaits, et mes regrets des fautes que je
« pourrais, par imprudence, avoir faites contre son
« service, mais qui n'ont jamais été volontaires;
« assurez-le que je meurs son serviteur, et le plus
« humble de tous. » Il embrassa tendrement ce
seigneur, qui reçut l'épée, fondant en larmes, et
tous les assistants comme lui. Puis s'adressant aux
vieux capitaines dont son lit était environné : « Mes
« chers compagnons, vous voyez mon état, et que
« la mort qui me surprend me laisse privé de ce
« que j'aurais voulu faire pour vous; mais que
« cela ne vous décourage pas : si je ne puis plus
« parler au roi en votre faveur, que vos services
« parlent pour vous, continuez de le bien servir;
« il est juste et généreux, et je compte qu'il vous

« récompensera comme vous l'avez mérité. Mais « avant de mourir, je veux dire encore une pa- « role que je vous ai dite mille fois : souvenez-vous « que, partout où vous ferez la guerre, les ecclé- « siastiques, le pauvre peuple, les femmes et les « enfants ne sont point vos ennemis; que vous ne « portez les armes que pour les défendre et les « protéger; je vous l'ai toujours recommandé ainsi, « et je vous le répète pour la dernière fois, en vous « disant mon dernier adieu, et me recommandant « à vous. »

« Il parla encore quelques moments, ensuite il demeura près d'un quart d'heure en silence, les yeux fixés sur un christ qu'il tenait à deux mains, et dans cet état il fit deux ou trois soupirs, et rendit à Dieu sa belle âme. Ce triste jour fut le 13 juillet 1380, à midi. Du Guesclin était alors âgé de soixante à soixante-deux ans.

« Les Anglais n'ayant pas reçu le secours qu'ils attendaient, le commandant de Castel-de-Randon, sommé par le maréchal de Sancerre de rendre la place, et ayant appris la mort du connétable, en ressentit une douleur bien vive, et répondit à la sommation en homme généreux et de grand cœur : « Je ne vous ai pas promis de vous rendre ma « place; c'est à M. le connétable que j'ai donné ma « parole et que je veux la tenir; mais je veux que « ce soit d'une façon extraordinaire, qui exprime « l'honneur que je lui ai toujours porté, et que « je conserve à sa mémoire. J'aurais eu honte,

« d'ouvrir mes portes à tout autre qu'à lui; il est « juste, tout mort qu'il est, de lui rendre ce que « je lui dois : je vais porter sur son cercueil les « clefs d'une place dont il est réellement le vain- « queur. »

« L'armée française se rangea en bataille, les enseignes déployées et les armes droites, en un mot, avec l'appareil d'une victoire. Les Anglais sortent de la ville tambours battants, traversent le camp et arrivent au logis du défunt. Ils le trouvent sur le même lit où il était mort, entouré de hérauts d'armes; son épée de connétable nue auprès de son corps sur un carreau de velours violet semé de fleurs de lis d'or, et l'appartement rempli par les plus grands de l'armée.

« Le maréchal de Sancerre introduisit le commandant anglais et ses capitaines; ils se mirent d'abord à genoux, et firent leurs prières. Le commandant, se relevant et portant la parole au connétable, dit : « Ce n'est point à ce corps que je vois « gisant et insensible, c'est à vous-même, monsieur « le connétable, que je rends ma place; votre âme « immortelle a eu seule le pouvoir de me réduire à « la rendre aux Français, quoique j'aie juré au roi « d'Angleterre de la lui conserver jusqu'à la der- « nière goutte de mon sang. » Cela dit, il posa les clefs aux pieds du mort, et se retira lui et les siens, tous fondant en larmes. »

Toute la France pleura la mort de du Guesclin; mais la douleur de Charles V fut inexprimable. Il

envoya chercher son corps, avec un cortége, pour le conduire à Saint-Denis, où ce prince avait fait construire une chapelle pour lui et pour la reine, Jeanne de Bourbon, sa femme, qui y reposait depuis l'an 1377. Ce fut dans cette chapelle et dans le même caveau qu'il fit inhumer le corps du connétable, pour que la mort n'eût pas le pouvoir de les séparer l'un de l'autre. Le service se fit avec toutes les cérémonies, la pompe et la magnificence observées aux obsèques des rois. Les ducs d'Anjou, de Berry, de Bourgogne et de Bourbon étaient à la tête du deuil, accompagnés de tous les plus grands et les plus illustres personnages du royaume; on prononça en son honneur une oraison funèbre, ce qui ne se faisait que pour les rois et les princes.

Dix ans après, Charles VI voulut honorer par de nouvelles solennités funèbres la mémoire de du Guesclin.

On avait élevé au milieu du chœur de Saint-Denis une chapelle ardente, dont les torches et les cierges innombrables éclairaient la représentation de l'illustre connétable, placée au centre de la chapelle. Le deuil était conduit par messire Olivier de Clisson, connétable de France, et par les deux maréchaux messire Louis de Sancerre et messire Mouton de Blainville ; il était représenté par Olivier du Guesclin, comte de Longueville, frère du connétable, et par plusieurs seigneurs de ses parents et de ses principaux amis. L'évêque d'Auxerre, qui célébrait la messe, monta en chaire après l'offrande pour

faire l'oraison funèbre ; il prit pour texte : *Nominatus est usque ad extrema terræ :* « Sa renommée a volé d'un bout du monde à l'autre. » Il fit voir, par un récit animé de ses grands travaux guerriers, de ses merveilleux faits d'armes, de ses trophées et de ses triomphes, qu'il avait été la véritable fleur de la chevalerie, et que le vrai nom de preux ne devait appartenir qu'à ceux qui, comme lui, se signalaient également par la probité, la valeur et piété (1).

(1) Grassier, *Histoire de la chevalerie.*

CHAPITRE XIV

Duels ou combats judiciaires.

L'usage barbare de laver dans le sang une offense, quelquefois légère, et de s'en rapporter au sort des armes pour soutenir la vérité d'une cause que l'on croit juste, mais dont les preuves sont douteuses, est un des préjugés que nous ont transmis avec le sang les peuples sauvages de la Germanie. En vain la religion chrétienne, en adoucissant la férocité de leurs mœurs, s'efforça-t-elle de faire disparaître cette atroce coutume; en vain les souverains les plus puissants, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, secondèrent-ils de tout leur pouvoir les efforts de la religion, la fureur des duels triompha de tous les moyens employés pour la détruire, et elle s'est perpétuée à travers les siècles de barbarie jusqu'à nos siècles de civilisation et de lumière. Et si l'on compare les deux époques, peut-être sera-t-on forcé

de reconnaître que les duels sont, de nos jours, plus fréquents, moins raisonnables, si je puis m'exprimer ainsi, et par conséquent plus barbares que ne l'étaient ceux de nos ancêtres, surtout au temps de la chevalerie. Une pareille proposition peut blesser notre amour-propre ; mais en lisant ce qui va suivre, on pourra se convaincre que je n'avance point un paradoxe.

Quand les lois se trouvèrent impuissantes pour arrêter les duels, elles en réglèrent du moins l'usage de manière à les rendre extrêmement rares. Ces combats n'étaient permis qu'aux nobles chevaliers ou écuyers qui avaient le droit de porter des armes; ils ne pouvaient avoir lieu que pour les cas les plus graves; il fallait obtenir l'agrément du souverain, qui en fixait le jour ordinairement à un temps assez éloigné; ils étaient accompagnés d'un appareil solennel bien propre à jeter l'effroi dans l'âme de celui qui ne se sentait pas soutenu par son bon droit; le vaincu, s'il ne succombait pas dans le combat, était puni de mort. Ainsi toute une classe d'hommes, et c'était la plus nombreuse, ne pouvait se battre en duel ; ceux qui jouissaient de ce triste privilége ne pouvaient encore en user à leur volonté, ni légèrement et pour une affaire frivole, ni dans le premier emportement de la colère. Le délai fixé entre la demande et le jour du combat permettait la plupart du temps aux parents, aux amis des champions, d'opérer entre eux un rapprochement qui n'aurait pas eu lieu si, comme cela n'arrive que

trop ordinairement de nos jours, la rencontre avait suivi presque immédiatement la querelle, et lorsque les deux adversaires sont souvent encore animés par la double ivresse du vin et de la colère. Enfin ce n'était pas en présence de deux témoins, dans quelque lieu écarté, que se vidait le différend, comme le font des hommes qui se cachent parce qu'ils ont la conscience qu'ils vont commettre une action criminelle; mais c'était dans une vaste lice entourée de nombreux spectateurs, en présence du roi et de toute la cour, après qu'on avait fait connaître publiquement la cause du combat et que les deux champions avaient pris le Ciel à témoin de leur bon droit, que les armes décidaient de leur sort. Dans ces temps d'ignorance, on était persuadé que Dieu ne laisserait jamais succomber l'innocent, quand il avait rempli toutes les formalités exigées pour ces sortes de combats; aussi les appelait-on les *jugements de Dieu.* Opinion erronée sans doute, que réprouvaient également la religion et la raison, comme un reste des superstitions de l'idolâtrie scandinave ou germanique; mais dès que cette erreur était reçue, qu'elle était la croyance générale de la société, on était conséquent en punissant de mort le vaincu, puisque c'était Dieu lui-même qui l'avait condamné. Il y avait une sorte de présomption légale que le vainqueur était dans son droit et que le vaincu était réellement coupable; sans doute les premières notions de la raison et du bon sens étaient violées; mais les règles de la morale publique ne

l'étaient pas, puisqu'on était convaincu que le crime avait été puni, et que l'innocence avait triomphé. Aujourd'hui que prouve la mort d'un homme tué en duel? Rien, sinon l'adresse du vainqueur, ou un aveugle hasard qui l'a favorisé. La société, loin de se croire vengée, n'a qu'un crime de plus à déplorer; les torts restent du côté où ils étaient auparavant, et, si c'est le coupable qui triomphe, ils s'aggravent de tout le poids de la vie d'un homme. Ainsi, chercher dans le duel la réparation d'une offense, est, dans nos mœurs, une contradiction, une inconséquence que l'on ne peut pas du moins reprocher à nos pères. Voyons maintenant quelles étaient les formalités qui précédaient et accompagnaient ces sortes de combats.

Quand on se croyait en droit de demander le duel judiciaire, on adressait sa requête au roi à peu près en cette forme :

« Sire, je dis sur tel (et on le nommait), qu'il « a méchamment et par trahison meurtri (tué) telle « personne (on citait le nom du mort), qui était « mon parent; et pour sa traîtrise, et pour son fait, « je vous requiers que vous le traitiez comme un « meurtrier. S'il le nie, je le veux prouver de mon « corps contre le sien, ou par homme qui faire le « puis et doye pour moi contre celui que j'ai assi- « gné ; laquelle preuve je montrerai bien en temps « et lieu. » Et pour gage du combat le plaignant jetait à terre son gant, que l'accusé ou son représentant relevait.

Alors le champ de bataille, le jour et les armes des combattants étaient assignés par le roi, s'il donnait son consentement. Celui qui relevait ce gant prouvait par cette action qu'il acceptait le défi; il ôtait à son tour son gant de la main droite, et le jetait à terre pour être relevé par celui qui l'avait provoqué, promettant l'un et l'autre de se présenter en état de combattre aux jour et heure indiqués par le roi. Si l'accusé de perfidie ou de trahison se présentait devant le roi, et se disait innocent des crimes qu'on lui imputait, il offrait le combat à son accusateur en lui jetant son gant; si personne ne se présentait pour relever ce gage, l'accusé était cru sur son serment, et reconnu innocent.

Les dames accusées ou qui accusaient un chevalier pouvaient présenter leur champion de bataille.

Le combat à outrance était précédé de divers usages et cérémonies que nous allons rapporter.

Les combattants partaient de leur hôtel armés de toutes pièces, visières levées, faisant porter devant eux leurs écus, leurs glaives et autres armes qui avaient été désignées pour le combat. Pour montrer leur foi dans la justice de leur cause, ils devaient dans le chemin faire de temps en temps le signe de la croix ou porter un crucifix et de petites bannières sur lesquelles étaient représentés Notre-Seigneur, Notre-Dame, les anges et les saints ou saintes auxquels ils avaient dévotion.

Avant l'arrivée de l'appelant, le roi d'armes ou

héraut venait à cheval sur la porte de la lice crier une première fois la proclamation ci-après : il la répétait quand l'appelant et le défendant étaient entrés et s'étaient présentés aux juges du combat, et enfin lorsqu'ils avaient fait leur dernier serment.

Proclamation du héraut ou roi d'armes.

« Or oyez, or oyez, or oyez, seigneurs chevaliers, écuyers et gens de tout état, ce que notre sire, le bon roi de France, vous commande et défend sous peine de perdre corps et biens.

« Que nul ne soit armé, ne porte épée ni dague, ni autre harnais quel qu'il soit, si ce ne sont les gardes du champ et ceux qui par le roi auront congié et pouvoir de ce faire.

« Encore le roi, notre sire, vous commande et défend que nul, de quelque condition qu'il soit, devant la bataille ne soit à cheval, et ce, sur peine aux gentilshommes de perdre le cheval, et aux serviteurs de perdre une oreille, et ceux qui conduiront les combattants, descendus qu'ils seront à la porte du champ, seront incontinent tenus de renvoyer leurs chevaux sur la peine que dite est.

« Encore le roi, notre sire, vous commande et enjoint à toute personne, de quelque condition qu'elle soit, qu'il s'assise sur banc ou par terre, à ce que chacun puisse voir les parties combattre plus à son gré, sur peine d'avoir le poing coup

« Encore le roi, notre sire, vous commande et défend que nul ne parle, ne fasse signe, ne crache, ne crie, ne fasse aucun semblant quel qu'il soit, et ce, sur peine de corps et biens. »

Ces prescriptions avaient pour objet d'empêcher que l'attention des combattants ne fût détournée ou provoquée par quelque mouvement, signe ou bruit étranger dont aurait pu profiter l'un des champions au détriment de l'autre; mais on voit qu'il était parfois dangereux d'assister à ces sortes de spectacles.

L'appelant devait se présenter le premier avant l'heure de midi, et le défendant avant l'heure de none, et ceux qui manquaient à l'heure étaient tenus pour *recréans* et convaincus.

Lorsque l'appelant était entré à cheval dans le champ, il s'adressait au connétable ou au maréchal du champ, en ces termes :

« Mon très-honoré seigneur, voyez tel, qui par-
« devant vous, comme celui qui êtes ordonné par
« notre sire le roi, vient se présenter armé et
« monté comme gentilhomme qui doit entrer pour
« combattre tel gentilhomme sur telle querelle,
« comme faux, mauvais, traître ou meurtrier,
« comme il est, et de ce je prends Notre-Seigneur,
« Notre-Dame et monsieur saint Georges, bon che-
« valier, à témoins en cette journée à nous par le
« roi, notre sire, assignée, et pour ce faire et ac-
« complir, est venu et se présente à vous pour faire
« son vrai devoir, et vous requiers que lui livriez

« et départiez sa portion de champ, du vent, du « soleil et de tout ce qui est nécessaire, convenable « et profitable en tel cas ; ce qu'étant par vous fait, « il fera son vrai devoir à l'aide de Dieu, de Notre-« Dame et monsieur saint Georges, le bon cheva-« lier. »

Les lices de bataille avaient quarante pas de large et quatre-vingts de long. Le pavillon de l'appelant était à la droite du roi ou du juge, celui du défendant à la gauche. Après que les combattants avaient prononcé leurs requêtes, ils entraient au champ de bataille, la visière baissée, en faisant le signe de la croix ; ils venaient devant l'échafaud du roi ou du juge, qui leur faisait lever la visière, et ils disaient, si c'était le roi : « Très-excellent et très-puissant « prince et notre souverain seigneur, je suis tel, « qui en votre présence, comme à notre droiturier « seigneur et juge, suis venu aux jour et heure par « vous à moi assignés, pour faire mon devoir contre « tel, à cause du meurtre et trahison qu'il a faite ; « et de ce, j'en prends Dieu de ma part, qui me « sera aujourd'hui en aide. » Et il donnait alors un papier au maréchal du champ, où était écrit ce qu'il venait de dire : à ce moment le roi d'armes faisait son second cri.

Ensuite l'appelant, toujours la visière haute, se mettait à genoux devant une table richement ornée, sur laquelle était un crucifix posé sur un coussin avec un missel, et, à droite de cette espèce d'autel, un prêtre ou religieux qui lui disait :

« Sus, chevalier ou écuyer, ou seigneur de tel « lieu, qui êtes appelant, vous voyez ici la très-« vraie remembrance de notre Sauveur, vrai Dieu, « Jésus-Christ, qui mourir voulut et livrer son « corps très-précieux à la mort pour nous sauver, « si lui requérez merci et lui priez qu'à ce jour il « vous veuille aider selon que droit avez, car il est « souverain juge. Souvienne-vous des serments « que vous allez faire, ou autrement votre âme, « votre honneur et vous, êtes en grand péril.» Après ces paroles, le maréchal prenait l'appelant par ses deux mains avec ses gantelets, plaçait la main droite sur le crucifix, et la gauche sur le missel, ouvert au canon de la messe commençant par ces mots : *Te igitur ;* puis il lui faisait prononcer le serment suivant :

« Je, tel, appelant, jure sur cette remembrance « de Notre-Seigneur Dieu Jésus-Christ, et sur les « saints Évangiles qui sont ici, et sur la foi du vrai « chrétien et du saint baptême que je tiens de Dieu, « que j'ai certainement bonne, juste et sainte que-« relle et bon droit d'avoir, en ce gage de bataille, « appelé tel comme faux, mauvais, traître et meur-« trier (*selon la nature du crime*), lequel a très-« fausse et très-mauvaise querelle de soi défendre; « ce lui montrerai-je aujourd'hui par mon corps « contre le sien, à l'aide de Dieu, de Notre-Dame « et de monseigneur saint Georges, le bon cheva-« lier. » Après ce serment, l'appelant retournait à son pavillon avec son conseil et les gardes qui l'avaient conduit.

Le défendant à son tour était amené auprès de l'autel avec les mêmes cérémonies, et prononçait un serment à peu près semblable; puis on le reconduisait à son pavillon.

On ne se contentait pas de ces deux serments prononcés séparément par les deux partis. Une troisième et dernière épreuve avait lieu avec un appareil plus redoutable encore et plus solennel. Les deux adversaires étaient alors réunis pour prêter ensemble ce dernier serment. Ils sortaient en même temps chacun de leur pavillon, et s'avançaient lentement, pas à pas, au milieu des gardes du champ, qui les amenaient vis-à-vis de l'autel. Là, quand ils s'étaient agenouillés devant le crucifix, le maréchal leur ôtait les gantelets de la main droite et les plaçait sur les deux bras de la croix. Alors le prêtre, dans une exhortation vive et touchante, leur rappelait la passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui, en mourant, avait pardonné à ses bourreaux; il leur mettait devant les yeux les suites terribles des serments qu'ils avaient prononcés et qu'ils allaient prononcer encore, la mort ignominieuse que l'un d'eux allait souffrir, et, ce qui était mille fois plus redoutable, la perte de l'âme de celui qui se serait parjuré; il terminait en les engageant à s'en remettre à la merci du prince, plutôt que d'encourir la colère de Dieu et de s'exposer aux peines éternelles de l'enfer.

On conçoit quelle impression devaient produire de telles paroles sur des hommes qui, s'ils n'étaient

pas éclairés, s'ils n'étaient pas exempts de passions et de préjugés, avaient du moins la foi, et une foi vive et sincère. Dès que le prêtre avait fini de parler, le maréchal demandait à l'appelant : « Vous, comme appelant, voulez-vous jurer? » Et il arrivait parfois que la conscience du bon chevalier ne lui permettait pas de franchir cette dernière épreuve; alors le prince le recevait à merci et lui imposait une pénitence. S'il consentait à jurer, le maréchal lui faisait prononcer, et après lui au défendant, un serment dont la formule était à peu près la même que celle des premiers; seulement ils ajoutaient qu'ils juraient sur les joies du paradis, auxquelles ils renonçaient pour les supplices de l'enfer, sur leur âme, sur leur vie, sur leur honneur, que leur cause était bonne, sainte et juste.

Après ce serment, les deux adversaires baisaient le crucifix, se relevaient et retournaient à leur pavillon. Aussitôt le prêtre enlevait la croix et le missel, et se retirait; le héraut en cet instant faisait entendre la proclamation pour la troisième et dernière fois.

Un silence profond, un silence de mort régnait dans l'assemblée; chacun restait immobile à la place que lui avait assignée le maréchal; alors le roi d'armes ou le héraut s'avançait gravement au milieu de la lice, et criait par trois fois : *Faites vos devoirs*. A ce moment les deux combattants, aidés de leurs conseillers, montaient à cheval, et leurs pavillons étaient jetés hors et par-dessus les lices.

Cette opération terminée, le maréchal, placé sous l'échafaud, au milieu du champ, portant le gage de bataille en sa main, criait par trois fois : *Laissez aller,* et après ces paroles il jetait le gant, et le combat commençait. Nous avons dit plus haut ce qui avenait au vainqueur et au vaincu.

Telles étaient, en général, les lois qui régissaient les duels judiciaires et les cérémonies qui les accompagnaient. On comprend aisément combien de pareilles entraves devaient rendre peu fréquentes ces sortes de combats; aussi je pense que l'on peut affirmer, sans crainte de tomber dans l'erreur, que souvent une seule année des temps modernes a compté un plus grand nombre de duels qu'il ne s'est livré de combats judiciaires pendant l'espace de plusieurs siècles qu'en a duré l'usage.

Nous terminerons ce chapitre par le récit de deux duels dont l'histoire a conservé le souvenir; ce sera le complément de ce qui nous reste à dire sur ce sujet.

Le premier de ces combats eut lieu à Paris, en 1386, sous le règne de Charles VI, entre Jean de Carouge, chevalier, seigneur d'Argenteuil, et Jacques Legris, aussi chevalier, tous deux de la cour de Pierre d'Alençon.

Au retour d'un voyage d'outre-mer qu'avait fait le seigneur de Carouge, sa femme l'avertit que, pendant son absence, elle avait été indignement outragée par le sire Jacques Legris. Celui-ci nia le fait. Sur la plainte du seigneur de Carouge,

le combat en champ clos fut ordonné par arrêt du parlement, contrairement à l'usage, qui voulait que le roi seul accordât cette permission. Le mari fut le champion de sa femme contre Jacques Legris. La lice fut établie dans la culture Sainte-Catherine, où se faisaient ordinairement les pas d'armes et les joutes. Le seigneur de Carouge y fut conduit par le comte de Saint-Pol, et Jacques Legris par les gens du duc d'Alençon. Le combat eut lieu en présence de Charles VI, de tous les princes du sang et des grands seigneurs, tant de France que des pays voisins, qui étaient venus pour assister à ce spectacle, annoncé au loin depuis longtemps.

Froissard raconte ainsi les particularités de ce duel : « Quand le chevalier de Carouge dut entrer au champ de bataille mortel, il vint à sa femme, qui était là en un chariot couvert de noir, et lui dit ainsi : « Dame, par votre information et sur votre « querelle, je vais aventurer ma vie et combattre « Jacques Legris; vous savez si ma cause est juste « et loyale. — Monseigneur, dit la dame, il est « ainsi, et verrez; combattez tout sûrement, car la « cause est bonne. » A ces mots, le chevalier embrassa la dame et la prit par la main, et puis se signa et entra au champ; la dame demeura dedans le chariot couvert de noir, en grandes oraisons envers Dieu et la Vierge Marie, en priant très-humblement qu'à ce jour, par leur grâce et intercession, elle pût avoir victoire, selon le droit qu'elle avait. Elle était en grande tristesse, et n'était pas assurée de

sa vie; car si la chose tournait à déconfiture sur son mari, il était sentencié que sans remède on l'eût arse (brûlée), et son mari pendu.

« Messire Jean de Carouge combattit si vaillamment, qu'il envoya son adversaire à terre, et lui bouta l'épée dedans le corps, dont il l'occit au champ; et puis demanda s'il avait bien fait son devoir; on lui répondit que oui; si fut Jacques Legris délivré au bourreau de Paris, qui le traîna à Montfaucon, et là fut pendu.

« Messire Jean de Carouge remercia le roi et les seigneurs, se mit à genoux, puis vint à sa femme et l'embrassa; puis ils allèrent à l'église Notre-Dame faire leur offrande, et puis retournèrent en leur hôtel. »

Le second duel que nous allons citer est celui de Jarnac et de la Châtaigneraie, duel célèbre dont le souvenir s'est perpétué dans l'expression proverbiale de *coup de Jarnac*, pour signifier une atteinte soudaine et qu'on ne songe point à parer. On verra dans ce récit quelle circonstance a donné lieu à ce mot, devenu depuis si populaire.

François Vivonne de la Châtaigneraie et Guy Chabot, sire de Montlieu, qui depuis porta le nom de Jarnac, étaient nés dans la même province et avaient été pages de François Ier. Tous deux se firent remarquer dans les combats; mais durant les loisirs de la paix, Vivonne ne s'exerçait qu'aux armes; il avait obtenu dans tous les genres d'escrime une telle renommée, que personne n'osait plus le mettre à

l'épreuve. Il abusait de cette supériorité (1). Montlieu annonçait des penchants plus doux ; il se distinguait par des manières polies et une galanterie délicate, qui annonçait plutôt l'aimable courtisan que l'intrépide guerrier. Vivonne, jaloux peut-être de l'accueil que la cour faisait à Montlieu, répandit les bruits les plus injurieux pour la baronne de Jarnac, belle-mère de Montlieu, ajoutant que c'était elle qui fournissait aux dépenses extravagantes que faisait son beau-fils. Cette rumeur scandaleuse, après avoir occupé la cour, vint retentir jusque dans le château où vivait le baron de Jarnac. Rempli d'indignation, il mande son fils. Montlieu se jette à ses pieds et nie avec tant de force le crime dont on l'accuse, qu'il dissipe bientôt des soupçons si funestes à l'honneur de sa famille. Le baron de Jarnac et son fils brûlent de venger leur outrage et partent pour la cour. François I[er] était à Compiègne. L'offense faite à l'un de ses vieux compagnons lui paraît demander une réparation éclatante. Il permet à Montlieu de donner un démenti à Vivonne en présence de toute la cour. Vivonne, enhardi par l'opinion qu'il a de sa force, ne craint pas d'affirmer qu'il n'a fait que répéter ce que Montlieu lui a avoué lui-même. Aussitôt les cartels s'échangent ; les deux champions demandent le combat en champ clos. Les ministres du roi pensent

(1) Lacretelle, *Histoire des guerres de religion*. Une partie de ce récit est extraite de cet ouvrage.

qu'il doit leur être accordé. Plus sage que ses conseillers, François Ier le refuse. La chevalerie qu'il voulait maintenir n'était plus celle du XIIe siècle. Il aimait les tournois et les joutes, et défendait les combats judiciaires. Vivonne et Montlieu reçurent en conséquence la défense expresse de vider par les armes un différend que le roi attribuait à leur étourderie. François Ier vit ses ordres respectés par deux ennemis furieux ; mais sa mort laissa le champ libre à leur haine. Vivonne, pendant deux ans, avait enduré le supplice d'être regardé par les dames comme un chevalier déloyal ; il lui tardait de se venger sur son adversaire d'un genre de disgrâce dont l'amitié de Henri II, duquel il était le favori, ne pouvait le dédommager. Le nouveau roi céda à ses vœux et permit le combat.

Le jour indiqué, on cherche tout ce qui peut donner un air de magnificence à cet acte de barbarie. Les deux champions s'épuisent en frais pour leur armure et pour leur suite. On prend parti : si plusieurs courtisans se décident pour le champion que favorise le roi, le plus grand nombre reste fidèle à celui dont la cause intéresse les dames. De l'une et de l'autre part on invoque le secours de Dieu. L'arrogant Vivonne s'est montré bien moins fervent que Montlieu dans ses pratiques pieuses. C'est le seul présage favorable que l'on conçoive pour ce dernier.

La lice est ouverte à Saint-Germain le 10 juillet 1547. Les nobles de provinces les plus éloignées

ont quitté leurs donjons pour assister à ce spectacle si chéri de leurs pères, et qui leur paraissait se renouveler trop rarement. Les balcons sont remplis par des femmes, qui toutes ressentent vivement l'outrage fait à la baronne de Jarnac. Un magnifique échafaud est dressé pour Henri II et pour les princes. Le connétable de Montmorency est juge du champ. Le duc d'Aumale, qui devait être plus tard le fameux duc de Guise, est parrain de la Châtaigneraie.

Le son des tambours et des trompettes, mêlé à celui des cloches, annonce le combat judiciaire. Vivonne s'avance dans la lice d'un air arrogant, Montlieu d'un air modeste : tous deux affirment par serment que leur cause est juste, qu'ils ne portent point d'armes défendues, et qu'ils n'ont point eu recours à des enchantements. Ils frappent : toute la force de la Châtaigneraie ne peut triompher de l'adresse de Montlieu. Enfin celui-ci paraît plier sous les coups de son adversaire ; il couvre sa tête de son bouclier et décharge deux coups du tranchant de son épée sur le jarret gauche de Vivonne. On voit tomber ce chevalier, qui avait cru sa victoire infaillible. Sa vie est à la merci du vainqueur, qui peut traîner trois fois dans la lice ses membres mutilés. Montlieu rougirait d'user de ce droit barbare. « Rends-moi mon honneur, crie-t-il à son « rival, et demande merci à Dieu et à ton roi. » Vivonne garde un silence farouche. Montlieu vient se jeter aux pieds de Henri. « Sire, je vous donne

« mon adversaire, lui dit-il : daignez m'estimer « homme de bien, pardonnez aux fautes de notre « jeunesse. Prenez-le, sire, en considération de « votre glorieux père, qui nous a nourris tous « deux. » Le roi se tait. Montlieu retourne vers Vivonne, mais sans le menacer de son épée. Il se prosterne et répète trois fois, en frappant sa poitrine avec son gantelet de fer : *Domine, non sum dignus;* mais, pendant qu'il prie, Vivonne fait un effort pour ressaisir son épée, se lève sur les genoux et se traîne jusqu'à son adversaire. « Ne bouge, « ou je te tuerai, lui dit Montlieu. — Tue-moi « donc, » reprend Vivonne. Montlieu le regarde avec compassion, fait tomber sa daguette, et, revenant au roi : « Prenez-le sire, il est vôtre, je vous « donne sa vie, et je demande à Dieu que ce brave « chevalier puisse vous servir dans un jour de ba- « taille, comme je voudrais vous y servir moi- « même. » Henri se tait encore. Ce second refus n'empêche point Montlieu d'user de générosité. « Vivonne; mon ancien camarade, dit-il à son ad- « versaire, Vivonne, implore ton Créateur, et soyons « encore amis. » Il n'en obtient aucune réponse. Le roi cèdera-t-il enfin à une nouvelle prière ? Montlieu la fait avec toute l'éloquence du cœur. Le roi se rend, accepte Vivonne pour sien. Le connétable et les maréchaux réclament l'usage qui accorde le triomphe au vainqueur; Montlieu le refuse. Henri l'embrasse et lui dit : « Vous avez combattu « en César, et parlé comme Aristote. » Le duc

d'Aumale veut rendre des soins au vaincu, et ne peut calmer sa rage. On se retire; la multitude se jette sur la tente où Vivonne avait fait préparer un festin magnifique pour ses amis, et pille la vaisselle. Dans la confiance qu'il avait d'obtenir la victoire, « il avait convié, dit Brantôme, ses amis à se trouver à la vue du combat, leur disant : Je vous convie tel jour à mes noces. » Vivonne, honteux de sa défaite et de ne devoir la vie qu'à la pitié de son ennemi, déchira les bandages qu'on avait mis sur sa plaie, qui n'aurait pas été mortelle, et mourut trois jours après. Le duc d'Aumale lui fit ériger un tombeau.

Le combat de Jarnac et de la Châtaigneraie est le dernier qui ait été autorisé en France; mais en Angleterre, le dernier eut lieu beaucoup plus tard, sous le règne de Charles Ier, entre Danald lord Rey et David Ramsey, écuyer.

L'opinion que les combats judiciaires étaient bien réellement les jugements de Dieu alla si loin dans un temps, qu'en matière civile, lorsque les parties ne pouvaient s'accorder, ou que les juges trouvaient la loi trop obscure ou ne pouvaient tomber d'accord sur son interprétation, on décidait la question par le combat.

On a vu même des couvents, des chapitres faire descendre des champions en champ clos, pour défendre des droits litigieux et terminer des procès que les moines ou les chanoines avaient à soutenir. Singulière jurisprudence, sans doute, que celle qui

se décide à coups d'épée; mais chaque siècle a ses erreurs, et si nous rions aujourd'hui de celles de nos pères, nos neveux trouveront aussi dans les nôtres, n'en doutons pas, de quoi rire à leur tour.

Plusieurs fois les conciles et les papes défendirent les duels sous les peines les plus sévères. Philippe le Bel, par une ordonnance de 1303, les assimila au crime de lèse-majesté, et les punit comme tels. Mais que peuvent les lois civiles et religieuses contre un préjugé si fort enraciné! Ce ne sont pas des lois nouvelles qui réprimeront le duel, ce sont des mœurs nouvelles, et la religion seule est capable d'opérer cet heureux changement.

CHAPITRE XV

Des combats particuliers : du Guesclin, Bayard ; le combat des Trente.

Un genre de combat qui avait quelque rapport avec les duels, mais qui était beaucoup plus noble et que la morale ne réprouvait pas autant, c'étaient les combats particuliers que se livraient en temps de guerre les chevaliers des deux partis opposés. Chez les anciens, où le duel était inconnu, ces combats étaient fort en usage : l'*Iliade* et l'*Énéide* en offrent un grand nombre d'exemples, dont les plus remarquables sont le combat d'Achille et d'Hector, et celui d'Énée et de Turnus ; l'histoire romaine nous montre, entre autres, le combat des Horaces et des Curiaces, celui du jeune Manlius, etc.

On conçoit facilement qu'au temps de la chevalerie, où les batailles elles-mêmes n'étaient guère

que des combats corps à corps, il devait y avoir fréquemment des défis entre les guerriers des deux armées. Souvent un noble et vaillant preux, et désireux de se mesurer avec un chevalier ennemi dont la réputation égalait et surpassait la sienne, l'avait cherché inutilement dans la mêlée; alors il profitait d'une trêve ou d'un jour de repos accordé aux troupes des deux partis, pour le provoquer à un combat particulier. Jamais un tel appel ne restait sans réponse. Parfois cette provocation était faite par deux, trois, ou même un plus grand nombre de chevaliers, contre un nombre égal d'ennemis. Ces combats ne pouvaient avoir lieu qu'avec la permission des chefs; outre les lois générales, toujours scrupuleusement observées dans ces occasions, les combattants établissaient des conditions ou des lois particulières auxquelles ils se conformaient également. On faisait moins d'apprêts pour les combats de ce genre que pour les pas d'armes et les joutes, et moins de cérémonies, sans doute, que pour les duels judiciaires; cependant on tâchait toujours de les entourer de tout l'appareil et de leur donner tout l'éclat que les circonstances pouvaient permettre.

Notre histoire, surtout pendant la période chevaleresque, est remplie de faits de cette nature; au milieu de cette foule d'actions brillantes, de traits de valeur et d'audace, on est embarrassé de faire un choix quand on ne veut, comme nous, que donner quelques exemples de ce qui se pratiquait dans les combats particuliers. Nous avons donné la préfé-

rence, et nous espérons que le lecteur nous en saura gré, à quelques faits d'armes extraits de la vie de deux de nos plus braves et de nos plus renommés chevaliers, du Guesclin et Bayard : l'un, qui soutint de sa puissante épée la fortune de la France chancelante sous les coups d'Édouard III et du prince Noir; l'autre, tradition vivante de l'ancienne chevalerie, et dont il fut le dernier et l'un des plus nobles représentants, à une époque où elle n'était déjà plus qu'un souvenir. Nous avons terminé ce chapitre par le combat des Trente, l'un des plus remarquables et des plus brillants épisodes des guerres du XIVe siècle.

En 1356, le duc de Lancastre assiégeait la ville de Rennes. Du Guesclin, dont la renommée commençait à s'étendre au loin, s'était introduit dans la place par un de ces hardis coups de main familiers à son intrépidité. Quelque temps après, le duc de Lancastre, l'un des plus grands capitaines de son temps, témoigna le désir de voir le jeune guerrier, et lui envoya un héraut. Du Guesclin se rendit à cette invitation, et pendant un entretien prolongé, dans lequel Lancastre cherche à l'attirer à son parti, un chevalier anglais nommé Bembro entre dans la salle. Ce Bembro était très-estimé dans l'armée; il était parent du gouverneur de Fougerai, que du Guesclin avait tué quelque temps auparavant. L'Anglais, sans respecter la présence de son général, adresse la parole à du Guesclin : « Vous avez pris Fougerai, dit-il; vous avez tué Bembro, mon

parent, qui en était gouverneur; je veux venger sa mort, et je demande à faire trois coups d'épée contre vous. — Six, répond vivement du Guesclin en serrant la main de l'Anglais, et plus de six, si vous voulez. »

Bembro avait chez les Anglais la même réputation de force et de bravoure que celle dont jouissait du Guesclin parmi les Bretons. Les deux chevaliers prirent jour pour le lendemain, et Bertrand promit de se rendre dès le matin au camp des Anglais, où devait se passer le combat.

Le duc de Lancastre voulut d'abord s'y opposer; mais comme Bembro était un homme d'une haute naissance, et que d'ailleurs, malgré son estime pour du Guesclin, il n'aurait pas été fâché de le voir vaincu par un de ses chevaliers, il consentit à tout faire préparer pour le combat. Il congédia ensuite du Guesclin, qui fut reconduit avec beaucoup d'honneur jusqu'aux barrières de la ville.

A peine Bertrand y fut-il arrivé, qu'il rendit compte au gouverneur, le chevalier Penhoët, de ce qui s'était passé dans son entrevue avec le duc de Lancastre, et du combat où il était engagé pour le lendemain. Penhoët le blâma de l'avoir accepté, et lui fit sentir combien il était imprudent de s'être ainsi engagé dans une affaire où il se trouvait seul ou peu accompagné au milieu d'une armée ennemie, qui pouvait donner du secours à son adversaire et lui faciliter la victoire.

Ces considérations ne furent point capables d'ar-

rêter du Guesclin; le lendemain matin il se rendit au camp des Anglais, comme il l'avait promis. A son arrivée, on entendit retentir toutes les trompettes de l'armée; celles de la ville leur répondirent. Ce bruit guerrier attira sur les remparts et sur le champ de bataille un nombre infini de bourgeois et de soldats qui voulaient être témoins de la lutte des deux plus braves chevaliers des deux partis.

Bembro était grand, bien fait, robuste, et paraissait adroit à toutes sortes d'exercices. Il attendait son antagoniste, monté sur un cheval de bataille et tout couvert d'armes brillantes; les Anglais considéraient avec satisfaction sa taille, bien plus avantageuse que celle de du Guesclin, et son air fier et imposant. Le duc de Lancastre, avec les juges du camp, était à un des bouts de la carrière. Bientôt arriva du Guesclin, qui s'était mis ce jour-là plus magnifiquement qu'à son ordinaire, et qui se posta vis-à-vis de son adversaire. Au signal donné, les deux champions s'ébranlent, et fondent l'un sur l'autre avec une égale impétuosité. Du Guesclin blesse légèrement Bembro; mais il est lui-même étourdi d'un coup pesant qu'il reçoit sur son bouclier. Ils fournissent une nouvelle carrière, toujours avec un avantage presque égal; la troisième course a lieu sans plus de résultat, et le combat allait finir; mais du Guesclin, qui croit que c'est être vaincu que de ne pas vaincre, propose une quatrième course à son adversaire. Bembro accepte; les deux champions se chargent avec une nouvelle fureur, et du

Guesclin renverse enfin le malheureux Anglais aux pieds de son cheval, où il expire à l'instant. Tout le camp frémit de la chute de ce brave guerrier. Du Guesclin le regretta lui-même; mais, s'apercevant que les soldats anglais le regardaient d'un œil courroucé, il donna le cheval de Bembro au héraut du camp et se hâta de rentrer dans la ville, où il fut reçu aux acclamations de tous les habitants.

Trois ans après, du Guesclin eut encore occasion de signaler son courage et son adresse dans un autre combat singulier contre un chevalier anglais; l'issue en fut moins sanglante que celle du premier, mais elle n'en fut pas moins glorieuse pour le chevalier breton.

En 1339, Lancastre assiégeait Dinan, et du Guesclin le défendait. Pendant une trêve, Thomas de Cantorbéry, chevalier distingué par sa naissance et par son courage plus que par ses vertus, jaloux de la gloire de du Guesclin, arrêta un de ses jeunes frères qui se promenait seul, n'ayant pour toute arme que son épée, et le fit prisonnier. « Il a voulu « vous insulter, dit-on au héros, et avoir occasion « de se battre contre vous. — Il l'a trouvée, répondit « brusquement du Guesclin, et je le ferai repentir « de l'avoir cherchée. » En même temps il monte à cheval, sort de la ville et arrive à la tente du duc de Lancastre. Il y trouva le jeune duc de Montfort, qui, à l'aide des Anglais, soutenait ses prétentions au duché de Bretagne contre Charles de Blois, qui comptait du Guesclin et les Français dans son

parti. Montfort n'aimait pas du Guesclin, mais il l'estimait, et, quoique son ennemi, il ne put, dans cette occasion, s'empêcher de blâmer la conduite de Thomas de Cantorbéry, qui combattait pour lui.

Du Guesclin demandait justice et réclamait son frère. Le duc de Lancastre envoya chercher Thomas de Cantorbéry pour qu'il lui rendît compte de sa conduite. Ce chevalier arriva un instant après, et entra dans la tente d'un air fier et insolent. Le duc, piqué de son impolitesse, lui dit avec aigreur qu'il avait fait une action indigne d'un chevalier en faisant prisonnier le frère de du Guesclin pendant la trêve, et lui ordonna en même temps de rendre ce jeune gentilhomme à Bertrand, qui venait le réclamer. Le fier Anglais répondit qu'il avait été en droit d'arrêter le frère de du Guesclin, et qu'il lui prouverait ce droit quand il le jugerait à propos. En même temps il jeta son gage de bataille. Du Guesclin le ramassa aussitôt, et serrant avec force la main de son adversaire : « Vous voulez vous « battre, lui dit-il ; je le veux bien aussi, et je vous « ferai connaître pour un méchant et un traître. » Le combat eut lieu dans Dinan, et le duc de Lancastre y assista.

Du Guesclin, tout armé, attendait depuis longtemps son ennemi, lorsqu'il parut enfin ; mais il n'avait plus cet air fier et audacieux qui avait encore augmenté le courroux de Bertrand chez le duc de Lancastre. Il paraissait indéterminé et disposé à un

accommodement. Du Guesclin ne voulut pas en entendre parler, et lui dit de se disposer à combattre. Les deux adversaires s'attaquent aussitôt; mais dès les premiers coups Bertrand fait sauter au loin l'épée de l'Anglais, et, descendant vivement de son cheval, il la ramasse et la jette hors des barrières. Cantorbéry, le voyant à pied, voulut profiter de son avantage et lui faire passer son cheval sur le corps. Du Guesclin s'en aperçoit, blesse son cheval, et le force ainsi à mettre pied à terre; alors il jette son épée, pour combattre son ennemi à armes égales. La lutte s'engagea corps à corps; elle fut longue, mais enfin l'Anglais fut vaincu, renversé et désarmé. Le duc de Lancastre demanda grâce pour lui et l'obtint; mais il le chassa ignominieusement de l'armée.

La vie de Bayard n'est pas moins féconde que celle de du Guesclin en brillants faits d'armes de ce genre. Pendant les guerres d'Italie, Bayard avait fait prisonnier un seigneur espagnol nommé don Alonzo de Soto-Mayor; il était parent de Gonzalve de Cordoue, général en chef de l'armée espagnole, et il était non moins distingué par sa bravoure que par sa naissance. Bayard l'avait conduit au château de Monervine, où il tenait garnison, et il lui donna le château tout entier pour prison, en exigeant sa parole d'honneur qu'il ne tenterait point de s'échapper avant d'avoir payé sa rançon, fixée entre eux à mille ducats. Mais après quinze jours de captivité, pendant lesquels Bayard n'avait cessé d'avoir pour son prisonnier les attentions les plus délicates,

l'Espagnol, profitant ou plutôt abusant de la liberté qu'on lui avait laissée sur parole, gagna un soldat de la garnison et s'enfuit avec lui du côté d'Andres, ville occupée par l'armée espagnole. Bayard s'aperçut de cette évasion, et, avant qu'Alonzo eût eu le temps d'arriver auprès des siens, il fut rejoint et ramené par les cavaliers que le chevalier français avait envoyés à sa poursuite. Celui-ci témoigna à l'Espagnol toute l'indignation que lui inspirait un pareil manque de foi, et, ne pouvant plus désormais se fier à sa parole, il le fit enfermer dans une tour du château; mais, du reste, il continua à le traiter avec tous les égards que pouvait attendre un homme de sa condition.

Quelques jours après arriva un trompette accompagné d'un valet d'Alonzo, qui apportait la rançon convenue. Bayard la distribua sur-le-champ à la garnison, et rendit la liberté à Soto-Mayor. De retour auprès des siens, l'Espagnol se plaignit d'avoir été maltraité par Bayard, voulant sans doute excuser par là son manque de foi au chevalier français, et expliquer ainsi le motif qui l'avait engagé à s'échapper. Ces paroles furent rapportées à Bayard; celui-ci, outré de la mauvaise foi d'un homme qu'il avait comblé d'égards, lui écrivit aussitôt qu'il eût à démentir devant ses gens les propos qu'il avait tenus, sinon qu'il le forcerait à ce désaveu en combattant contre lui à pied ou à cheval, à son choix. Alonzo répondit fièrement que jamais il ne rétracterait la parole qu'il avait prononcée, et que per-

sonne, pas même Bayard, n'était capable de l'y contraindre; que, du reste, il acceptait le combat proposé, d'ici à quinze jours, en tel lieu que l'on désignerait. Bayard, quoique violemment tourmenté de la fièvre, fut enchanté de cette détermination d'Alonzo, et il se hâta de demander au général en chef la permission de combattre; elle lui fut accordée sans difficulté.

Quand le jour eut été fixé pour le combat, don Alonzo écrivit au chevalier pour le prier d'être demandeur et de trouver bon que lui don Alonzo se portât défendeur. Cette proposition tendait à se rendre maître du choix des armes et de la manière de combattre. Bayard consentit à tout ce que désirait l'Espagnol, disant : *Sur une bonne querelle peu me chault d'être demandeur ou défendeur.* Devenu maître des conditions, don Alonzo, qui connaissait toute la supériorité de Bayard à cheval, décida qu'ils combattraient à *pied armés de toutes armes, rehaussées d'armet et de bavière, à visage découvert, avec l'estoc et le poignard.*

Le jour venu, Bayard, ayant pour second ou parrain son ami Bellabre, et accompagné de plusieurs seigneurs, se rendit au lieu indiqué. Bientôt arriva Alonzo, avec un nombre à peu près égal de seigneurs espagnols ; il envoya aussitôt à Bayard deux épées et deux poignards à choisir ; celui-ci prit au hasard les armes dont il avait besoin, sans s'amuser à faire un choix. On procéda alors aux cérémonies en usage dans ces occasions : les deux cham-

pions prêtèrent les serments ordinaires et entrèrent dans le champ, chacun par un côté opposé. Bayard n'était accompagné que de Bellabre et du seigneur de la Palisse pour juge du camp; Alonzo avait pour parrain don Quiguonèse, et don Athanèse pour juge du camp. Bayard, quand il fut entré dans le camp, fit sa prière à genoux, baisa la terre, se releva en faisant le signe de la croix, et marcha à son ennemi avec la même assurance et le même calme que s'il fût allé à une fête. Don Alonzo s'avança d'un air non moins intrépide, et lui dit: « Seigneur Bayard, que « me voulez-vous? — Je veux défendre contre toi, « don Alonzo de Soto-Mayor, mon honneur, dont « faussement et mauvaisement m'as accusé. » A l'instant ils fondirent l'un sur l'autre avec impétuosité. Au premier choc, Bayard blesse son adversaire au visage; mais ce coup peu dangereux ne fait que redoubler la fureur d'Alonzo. L'Espagnol, plus grand, plus vigoureux que Bayard, en ce moment affaibli par la fièvre, l'observait pour le surprendre en flanc et le saisir au corps; mais le Français avait l'œil partout, et parait tous les coups qui lui étaient portés. Le combat fut long, et, tant qu'il dura, la victoire fut balancée avec des chances à peu près égales de succès. Les spectateurs tremblaient et faisaient des vœux chacun pour le guerrier de leur parti : les Français craignaient que la maladie de Bayard ne lui permît pas de soutenir une lutte si prolongée; les Espagnols, quoique rassurés par la force et l'adresse d'Alonzo, auraient préféré le voir com-

battre avec tout autre chevalier que celui qui leur avait fait sentir tant de fois la puissance de son bras invincible. Enfin, après avoir essayé l'un et l'autre toutes les ruses, toutes les feintes imaginables pour se frapper au défaut de leurs armures, Bayard, saisissant l'instant où l'Espagnol levait le bras pour le frapper, lui porta avec la rapidité de l'éclair un coup de la pointe de son épée dans le gorgerin ; la force de ce coup est telle, que, malgré sa bonté, le gorgerin est rompu, et l'arme du chevalier français s'enfonce de plusieurs pouces dans la gorge de son adversaire. Celui-ci, en voyant couler son sang en abondance, devient plus furieux et plus terrible : il fait des efforts inouïs pour saisir son ennemi à bras-le-corps et l'accabler de son poids ; mais Bayard pare ses coups avec adresse, évite avec agilité une étreinte qui pourrait lui être funeste, jusqu'à ce qu'il se soit aperçu qu'Alonzo était affaibli par la perte de son sang ; se jetant alors sur lui à corps perdu, il l'embrasse et le serre avec tant de force, qu'ils tombent tous deux et se débattent quelque temps par terre ; mais Bayard porta un vigoureux coup de poignard à Alonzo, en lui criant : *Rendez-vous, don Alonzo, ou vous êtes mort !* Le malheureux Espagnol ne répondit point à cette sommation, car il était déjà mort. Don Quiguonèse, son second, s'en aperçut, et dit à Bayard : « Seigneur Bayard, que « lui demandez-vous? ne voyez-vous pas qu'il est « mort ? » Le chevalier aurait désiré pour tout ce qu'il possédait l'avoir vaincu sans le tuer ; il

en ressentit une vive douleur, mais il était trop tard.

Il se jeta à genoux pour remercier Dieu de lui avoir donné la victoire, et se releva après avoir baisé trois fois la terre. Ensuite il rendit le corps d'Alonzo à son parrain, en lui disant : « Seigneur « Diégo, je vous remets ce corps qui est à ma dis- « position d'après les lois de la guerre, je voudrais « de bon cœur vous le rendre vivant. » Alors les Espagnols l'emportèrent en faisant entendre des plaintes et des gémissements; les Français reconduisirent le vainqueur à la garnison, au son d'une musique guerrière et aux acclamations de la multitude.

Après cet événement, il y eut entre les armées française et espagnole une trêve de deux mois. Les Espagnols étaient inconsolables de la mort de Soto-Mayor, et ils brûlaient du désir de le venger. Pendant la trêve, les officiers de part et d'autre allaient souvent se promener jusqu'auprès des garnisons du parti opposé. Un jour, une troupe de treize hommes d'armes espagnols se trouva près de la place de Monervine, d'où Bayard et son ami d'Oroze étaient sortis pour prendre l'air. On se salua de part et d'autre, et bientôt la conversation s'engagea. Un des cavaliers espagnols, nommé Diégo de Bisagna, qui avait été de la compagnie de Soto-Mayor et ne pouvait pardonner sa mort à Bayard, prit la parole : « Seigneur français, dit-il, il n'y a que huit jours « que la trêve dure, et déjà elle nous ennuie; je

« ne sais si elle produit sur vous le même effet;
« mais si cela était, vous pourriez, pendant qu'elle
« dure, faire avec nous une partie de dix contre
« dix, vingt contre vingt, plus ou moins, en nombre
« égal; je me fais fort de mon côté de trouver de
« quoi vous soutenir, en convenant que les vaincus
« demeureront prisonniers des vainqueurs. » A ces mots les deux amis se regardent en souriant, et Bayard s'empresse de répondre à l'Espagnol : « Sei-
« gneur, nous acceptons avec le plus grand plaisir,
« mon camarade et moi, votre proposition. Vous
« voilà treize hommes d'armes, promettez-nous de
« vous trouver dans huit jours auprès de Trani;
« nous nous y rendrons en même nombre, et nous
« verrons qui en aura l'honneur. » Les Espagnols le promirent, et chacun s'en retourna.

Les deux amis, arrivés à Monervine, firent part à leurs compagnons de la rencontre des Espagnols et du rendez-vous donné. Chacun voulait prendre part à ce combat; on tomba d'accord enfin du choix des treize champions. Au jour et au lieu indiqués, les deux petites troupes de chaque parti arrivèrent accompagnées chacune d'un grand nombre d'amis de leur nation et d'une foule de curieux. On régla aussitôt les conditions de la joute; on fixa les limites de la lice, et il fut convenu que quiconque passerait ces limites demeurerait prisonnier et ne combattrait plus de la journée; il fut également décidé que quiconque serait démonté ne pourrait plus prendre part au combat; enfin que

si la nuit venait sans que la victoire fût décidée, ne restât-il qu'un seul champion à cheval de chaque côté, le combat serait terminé, et chacun se retrierait et emmènerait ses compagnons de part et d'autre.

Quand toutes les conditions eurent été ainsi établies, les deux partis se mirent en présence, et, la lance en arrêt, se chargèrent avec vigueur. Nous avons vu qu'une des lois principales de la chevalerie était de ne point diriger les lances contre les chevaux. Les Espagnols, interprétant à leur manière la clause des conventions qui ne permettait plus au chevalier démonté de prendre part au combat, ne s'attachèrent qu'à blesser les chevaux, et du premier choc ils en tuèrent onze, en sorte que Bayard et d'Oroze se trouvèrent seuls à cheval. Ce stratagème, qui était un véritable abus des conventions, ne réussit point à leurs auteurs; car leurs chevaux ne voulurent jamais passer sur le corps de ceux qui étaient abattus, malgré les coups redoublés d'éperons et tous les moyens qu'employaient les Espagnols pour les exciter. Bayard et son ami, restés seuls pour soutenir une attaque si disproportionnée, profitèrent habillement de cette circonstance : chaque fois que l'occasion leur paraissait favorable, ils chargeaient leurs adversaires, et quand ceux-ci revenaient en masse sur eux, les deux Français se retiraient derrière les chevaux morts et s'en faisaient un rempart. Plusieurs cavaliers espagnols furent grièvement bles-

sés et un plus grand nombre désarmés, et, quoique treize contre deux, jamais ils ne purent pénétrer dans le camp des Français, qui soutinrent cette lutte inégale pendant plus de quatre heures, et jusqu'à ce que la nuit forçât les deux partis à se séparer. Personne n'eut l'avantage; mais l'honneur de la journée resta aux deux Français, qui avaient su se maintenir si longtemps contre tant d'adversaires.

Cette même campagne fut signalée par un des plus brillants faits d'armes dont l'histoire ait conservé le souvenir, et qui seul aurait suffi pour immortaliser le chevalier sans peur et sans reproche. Quoique ce fait ne soit pas exactement de la nature de ceux qui font l'objet de ce chapitre, nous avons cru devoir le rappeler ici, parce que tout ce qui intéresse la gloire des chevaliers français ne peut jamais être déplacé dans cet ouvrage.

En 1503, l'armée espagnole était campée sur la rive gauche du Garillan, et les Français occupaient la rive opposée. La disette de vivres et de fourrages, qui se faisait sentir dans le camp français, força la cavalerie, qui formait la plus grande partie de l'armée, d'aller au loin s'établir en grands détachements pour se procurer des subsistances. Instruit par ses espions, Gonzalve de Cordoue, général de l'armée espagnole, passe le fleuve sur un pont qu'il avait construit à l'insu des Français, et les faisant attaquer sur un autre point pour détourner leur attention, il s'avance avec le reste de ses

P. 289



Bayard au pont de Garillan.

troupes pour les envelopper. Il n'y avait qu'une prompte retraite qui pût sauver l'armée. Le général français l'ordonna; elle se fit en bon ordre, soutenue par plusieurs compagnies de gens d'armes qui formaient l'arrière-garde, sous quatre braves, du nombre desquels était Bayard. Ils protégeaient la marche de l'armée, que la cavalerie légère espagnole harcelait sans cesse, pour la retarder et permettre à [illegible] de l'atteindre (1). Tout à coup Bayard aperçoit un corps de cavalerie espagnole de deux cents hommes qui avaient pris le chemin des hauteurs pour tomber, à une certaine distance, sur l'infanterie française et arrêter sa marche; cette troupe se dirigeait vers un pont étroit par où elle devait déboucher dans la plaine, et si ce mouvement eût réussi [illegible], c'en était fait de l'armée française. Bayard a compris toute l'étendue du danger et, sans perdre le temps à faire part de ses observations au général en chef, il s'élance vers le pont, suivi d'un seul écuyer. Voyant [illegible] arriver sur lui : « Courez, dit-il à son écuyer, courez cher-« cher du secours pendant que je vais les occuper « de mon côté. » [illegible] exécute cet ordre. Bayard [illegible] sur le pont. Les Espagnols, n'apercevant qu'un seul homme, ne pensent pas qu'il veuille sérieusement leur disputer le passage, et ils continuent leur marche en

(1) Anquetil, *Histoire de France.*

troupes pour les envelopper. Il n'y avait qu'une prompte retraite qui pût sauver l'armée. Le général français l'ordonna; elle se fit en bon ordre, soutenue par plusieurs compagnies de gens d'armes qui formaient l'arrière-garde, avec quinze braves, du nombre desquels était Bayard. Ils protégeaient la marche de l'armée, que la cavalerie légère espagnole harcelait sans cesse pour la retarder et permettre à Gonzalve de l'atteindre (1). Tout à coup Bayard aperçoit un corps de cavalerie espagnole de deux cents hommes qui avaient pris le chemin des hauteurs pour tomber, à une certaine distance, sur l'infanterie française et arrêter sa marche; cette troupe se dirigeait vers un pont étroit par où elle devait déboucher dans la plaine, et si ce mouvement ne rencontrait point d'obstacles, c'en était fait de l'armée française. Bayard a compris toute l'étendue du danger, et, sans perdre de temps à faire part de ses observations au général en chef, il s'élance vers le pont, suivi d'un seul écuyer. Voyant bientôt la colonne ennemie arriver sur lui : « Courez, dit-il à son écuyer, courez chercher du secours pendant que je vais les occuper « de mon mieux. » Tandis que celui-ci exécute cet ordre, Bayard, la lance en arrêt, se place sur le pont. Les Espagnols, n'apercevant qu'un seul homme, ne pensent pas qu'il veuille sérieusement leur disputer le passage, et ils continuent leur marche en

(1) Anquetil, *Histoire de France.*

riant de la témérité ou de la folie d'un tel adversaire; Bayard fond sur eux avec impétuosité, et des premiers coups qu'il porte quatre hommes d'armes sont renversés, dont deux tombent dans la rivière. Animés par la perte de leurs camarades et par la honte de se voir arrêtés par un seul guerrier, les Espagnols l'attaquent avec fureur; mais lui, l'épée à la main, soutient leurs efforts, et, tout en parant les coups qui lui sont portés, multiplie tellement les siens, que les ennemis croient avoir affaire, non pas à un homme, mais à un être surnaturel. Sans doute un tel combat ne pouvait se prolonger longtemps, et bientôt les forces épuisées de Bayard auraient trahi son courage; mais il eut le bonheur de tenir assez pour donner le temps à son écuyer d'amener à son secours cent hommes d'armes, qui le dégagèrent et ôtèrent aux Espagnols tout espoir de passer le pont.

De tous les combats partiels livrés d'après les usages de la chevalerie, le plus célèbre est sans contredit celui qui eut lieu en Bretagne, dans les landes de Ploërmel, entre trente chevaliers ou écuyers bretons et un nombre égal d'Anglais, et qui est connu sous le nom de *Combat des Trente.*

Pendant la guerre civile qui désola la Bretagne au XIVe siècle, Jean de Beaumanoir, ami et compagnon d'armes de du Guesclin, avait embrassé, comme lui, le parti de Charles de Blois, contre son compétiteur Jean de Montfort. Chargé de la défense de Josselin, ce guerrier gémissait de voir, au mé-

pris d'une trêve qui avait été conclue entre les deux partis, la garnison anglaise de Ploërmel parcourir les campagnes et aggraver, par le brigandage et le meurtre, les maux inséparables de la guerre. Au moyen d'un sauf-conduit, Beaumanoir alla trouver le commandant, sire Jacques Bembro, et lui reprocha de faire *mauvaise guerre;* l'Anglais répondit vivement, la querelle s'échauffa. Le résultat de l'entrevue fut qu'un combat de trente contre trente aurait lieu le 27 mars suivant (1351), entre Ploërmel et Josselin, au chêne de *mi-voie.*

De retour à Josselin, Beaumanoir annonça cette nouvelle aux gentilshommes bretons qui composaient la garnison. Chacun désirait prendre part à cette expédition; ne pouvant tous les satisfaire, il choisit neuf chevaliers et vingt et un écuyers. On distinguait parmi ces braves le sire de Tinteniac, Guy de Rochefort, Yves de Charruel, Geoffroy du Bois, Guillaume de Montauban, Alain de Tinteniac, Tristan de Pestivien, Geoffroi de la Roche, Mellon, Poullart, Rousselet, Bodegat, etc.

Bembro ne put trouver dans sa garnison assez d'Anglais sur lesquels il pût compter pour faire le nombre de trente dans une action aussi importante pour la gloire de sa nation; il n'admit que vingt Anglais dans sa troupe; les autres étaient Allemands ou Bretons du parti du comte de Montfort. Les principaux chevaliers anglais étaient Robert Knole, Croquart, Henri de Lescualen, Billefort, Hucheton, etc.

Tous les combattants, armés de pied en cap, furent exacts au rendez-vous. Une foule de spectateurs, curieux d'assister à ce sanglant tournoi, s'étaient portés sur le champ de bataille. Au moment d'en venir aux mains, Bembro parut hésiter. Ce combat, livré sans l'autorisation des souverains respectifs, était, disait-il, irrégulier. Beaumanoir répondit qu'il était trop tard pour rompre une partie si bien liée, pour perdre une si belle occasion de prouver *qui avait plus belle amie.*

Aussitôt le signal est donné, et les deux troupes se chargèrent d'une manière si terrible, que tous les assistants en frémirent. Les combattants étaient rangés sur deux lignes, et chacun avait son adversaire en face; leurs armes étaient inégales, ayant eu la liberté de choisir celles qui leur convenaient le mieux. Billefort se servait d'un maillet pesant vingt-cinq livres, et Hucheton d'un *fauchard* crochu et tranchant des deux côtés, et ainsi des autres. L'avantage fut d'abord pour les Anglais, qui tuèrent Mellon et Poullard. Pestivien fut blessé d'un coup de marteau; Rousselet et Bodegat furent abattus à coups de maillet et faits prisonniers, ainsi que Charruel. Beaumanoir, animé par cette perte, redoubla ses coups, et les autres suivirent son exemple. Les Anglais ne leur cédaient ni en force ni en courage. Les deux partis, épuisés de fatigue, se retirèrent de concert pour prendre haleine et pour se rafraîchir.

Beaumanoir profita de ce moment de relâche pour

exhorter les siens : « Si nous avons perdu cinq « hommes, leur dit-il, nous n'en aurons que plus « de gloire à triompher. — Pour moi, dit Geoffroi « de la Roche, je combattrais avec plus de courage « si j'étais armé chevalier. — Tu vas l'être, » répondit Beaumanoir, et aussitôt il lui donna l'accolade, en lui rappelant les hauts faits de ses ancêtres, qui s'étaient jadis signalés dans les guerres d'Orient contre les Sarrasins.

Après quelques instants de repos, les combattants en vinrent aux mains de nouveau, avec le même acharnement qu'auparavant. Tout à coup Bembro se lance sur Beaumanoir, le saisit au corps et le somme de se rendre; mais dans ce moment Alain de Kérenrais porta à Bembro un coup de lance au visage et le renversa par terre; au même instant Geoffroy du Bois, trouvant le défaut de sa cuirasse, lui passa son épée au travers du corps. La mort du chef jeta l'étonnement dans sa troupe; mais Croquart prenant la parole : « Compagnons, dit-il, « comptez sur votre courage, et la victoire est à « nous; serrez vos rangs, tenez ferme et combattez « comme moi. » Les Anglais se serrent, et le combat devient plus furieux qu'il n'avait encore été.

Cependant les trois prisonniers bretons, quoique blessés, profitant du désordre qu'avait causé la mort de Bembro, s'échappèrent et allèrent rejoindre les leurs pour combattre encore. Beaumanoir fut blessé dans ce moment; hors d'haleine, accablé de fatigue, il était tourmenté par une soif ardente et demandait

à boire. Geoffroy du Bois, l'ayant entendu, lui cria : *Bois ton sang, Beaumanoir, et ta soif se passera.* Ces paroles le raniment ; il rentre au combat et fait de nouveaux efforts pour se faire jour au travers des rangs ennemis ; mais ce fut inutilement. Enfin Guillaume de Montauban monta à cheval, saisit sa lance et feignit de s'éloigner de sa troupe. Beaumanoir, l'ayant aperçu, lui cria : « Faux et mauvais « écuyer, où vas-tu ? pourquoi nous abandonnes-tu ? « il sera reproché à toi et à ta race à jamais. » Montauban sans s'étonner lui répondit : *Besogne bien de ta part, Beaumanoir, et je ferai tout devoir de mon côté.* A peine eut-il prononcé ces paroles, qu'il poussa son cheval vers les Anglais, les rompit et en renversa huit en allant et en revenant. Les Bretons profitèrent de ce désordre et pénétrèrent dans les rangs éclaircis, où ils firent un terrible carnage. Une bonne partie des Anglais furent tués. Les autres, au nombre desquels étaient Knole, Caverley, Billefort et Croquart, furent faits prisonniers et conduits au château de Josselin. Ainsi la victoire des Bretons fut complète, grâce peut-être à la ruse de Montauban. D'Argentré, dans son *Histoire de Bretagne*, observe que les guerriers des deux partis combattirent tous à pied, à l'exception de Montauban ; mais qu'apparemment le combat à cheval n'était pas défendu, puisque les Anglais n'ont élevé aucune réclamation à ce sujet (1).

(1) D'Argentré, *Hist. de Bretagne*, liv. VI, chap. XXVII. — Dom Moris, *Hist. de Bretagne*, liv. VI.

Telle fut l'issue du fameux combat des Trente, dont les landes de Ploërmel garderont à jamais le souvenir, et qui, raconté le soir à la veillée par quelque vieillard à cheveux blancs, fera longtemps encore palpiter les cœurs bretons, en leur rappelant la valeur et la gloire de leurs ancêtres.

CHAPITRE XVI

Ordres chevaleresques.

Pour compléter l'*Histoire de la chevalerie,* il nous reste à parler des ordres chevaleresques, institutions particulières nées du sein de l'institution générale. Les bornes que nous nous sommes prescrites dans cet ouvrage ne nous permettent pas d'entrer à cet égard dans de grands détails; car l'histoire de plusieurs de ces ordres pourrait fournir à elle seule la matière d'un livre bien plus étendu et plus volumineux que celui-ci, où nous avons eu principalement pour but de présenter un tableau de la chevalerie historique et militaire proprement dite.

Ces ordres ou associations particulières de chevaliers peuvent se diviser en trois classes : la première comprend ces sociétés fabuleuses qui n'ont d'existence que dans les romans, telles que les chevaliers de la Table ronde; la seconde, les ordres

sérieux, nés la plupart des croisades, ayant un but réel, et dont les principaux sont les Templiers, l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'ordre des chevaliers Teutoniques, etc.; la troisième, enfin, se compose des ordres purement honorifiques, et que l'on pourrait même appeler frivoles, n'ayant aucun but important, tels que l'ordre de la Jarretière, celui de la Toison d'or, etc. Nous ne parlerons pas des chevaliers ès lettres et ès lois, ni de la chevalerie des dames, toutes institutions modernes et qui annonçaient la décadence de la chevalerie primitive, qui fait l'objet de cet ouvrage.

Lacurne de Sainte-Palaye prétend que la Table ronde était une espèce de réjouissance et de fête d'armes à peu près comme les tournois et les joutes; c'était une sorte de combat d'honneur, ainsi nommé parce que les chevaliers qui y avaient combattu venaient, au retour, souper chez celui qui avait donné cette fête, où ils étaient assis à une table ronde. Cette forme avait été adoptée afin qu'il n'y eût aucune distinction dans les places qu'occupaient les convives. Matthieu Pâris, historien du XIIIe siècle, parle d'un jeu solennel de la Table ronde, qui fut célébré l'an 1252, pendant l'octave de la fête de la Nativité de la sainte Vierge, près de l'abbaye de Walden. Voici comment il s'explique : « La même « année, des chevaliers voulant entretenir par un « exercice militaire leur adresse et leur courage, « résolurent, à l'unanimité, d'essayer leurs forces, « non pas dans une de ces fêtes guerrières connues

« sous le nom de tournois, mais plutôt dans ce jeu « militaire appelé la Table ronde (1). » Mais ces jeux militaires dont parlent Matthieu Pâris et Sainte-Palaye n'étaient qu'une faible imitation de la célèbre et merveilleuse Table ronde du roi Artus et de ses douze compagnons, les Lancelot, les Tristan, les Gauvin, les Bliombéris, etc., tous les héros de la cour de Cramalot.

Le fameux enchanteur Merlin avait employé tout son art pour fabriquer cette table. Il avait construit les siéges qui l'entouraient au nombre de treize, en mémoire des treize apôtres. Douze de ces siéges seulement pouvaient être occupés, et ne pouvaient l'être que par des chevaliers de la plus haute renommée; le treizième représentait celui du traître Judas; il restait toujours vide. On le nommait le *siége périlleux* depuis qu'un téméraire et orgueilleux chevalier sarrasin avait osé s'y asseoir, et que, la terre s'étant entr'ouverte sous ce siége, le Sarrasin avait été abîmé dans les flammes.

Un pouvoir magique gravait sur le dos de chaque siége le nom du chevalier qui devait l'occuper : il fallait pour obtenir un de ces siéges, quand il

(1) Anno sub eodem, milites, ut exercitio militari suam peritiam et strenuitatem exercerent, constituerunt unanimiter ut non in hastiludio illo quod communiter torneamentum dicitur, sed potius in illo ludo militari qui *mensa rotunda* dicitur, vires suas attentarent. (Matth. Pâris, *Hist. ad annum* 1252.)

devenait vacant, que le chevalier qui s'y présentait surpassât encore en valeur et en hauts faits celui auquel il désirait succéder; sans cela, ce chevalier en était violemment repoussé par une force inconnue; si, au contraire, il remplissait toutes les conditions exigées, il arrivait alors qu'au moment où le roi Artus, tenant par la main le récipiendaire, le présentait à la place vacante, une musique céleste faisait entendre des sons harmonieux, des parfums exquis remplissaient l'air, le nom inscrit jusque-là sur le siége s'effaçait, et celui du nouveau chevalier paraissait étincelant de lumière. C'était la seule épreuve, et sans doute elle était bien suffisante, que les chevaliers de la Table ronde faisaient subir à tous ceux qui avaient la prétention de remplacer les compagnons dont leur ordre avait à regretter la perte (1). Mais laissons tous ces contes de romanciers du XIIe siècle, pour nous occuper d'institutions plus graves, et surtout plus réelles que celle de la Table ronde.

Au temps des croisades, à l'époque la plus brillante de la chevalerie, il se forma des ordres chevaleresques religieux qui eurent, outre les règlements généraux que l'usage imposait partout à la chevalerie, des règlements spéciaux. Comme les ordres monastiques, ils avaient une règle et un chef, et, au sein de cette organisation plus forte, plus serrée, ils déployaient avec plus d'énergie leurs

(1) Le comte de Tressan, dans *Tristan le Léonais*.

qualités chevaleresques. Leur mobile était la générosité, la protection des faibles ; car ils furent institués pour protéger les pèlerins en terre sainte, et pour secourir le tombeau même du Christ. Leur caractère monastique leur interdisait l'autre mobile de toute chevalerie, l'amour ; de leur chevalerie religieuse, austère, ils avaient banni ce sentiment terrestre et mondain, qui était devenu une espèce de culte pour les autres chevaliers ; une seule dame était pour eux l'objet d'un dévouement particulier, c'était la dame céleste, comme s'exprime une légende du moyen âge, la Vierge Marie. Mais ces sentiments fondamentaux de la chevalerie, soumis à une organisation puissante qui participait de la discipline d'un camp et de la sévérité d'une règle, donnèrent au monde le spectacle de la fortune si brillante de ces ordres qui conquirent des provinces, fondèrent des villes et même des empires.

Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire à l'époque de l'institution de la chevalerie religieuse, pour reconnaître les importants services qu'elle a rendus à la société. L'ordre de Malte, en Orient, a protégé le commerce et la navigation renaissante, et a été, pendant plus d'un siècle, le seul boulevard qui empêchât les Turcs de se précipiter sur l'Italie (1) ; dans le Nord, l'ordre Teutonique, en subjuguant les peuples errants sur les bords de la

(1) Voir l'*Histoire des chevaliers de Malte,* qui fait partie de la *Bibliothèque de la jeunesse chrétienne.* Tours, Alfred Mame et fils, éditeurs.

Baltique, a éteint le foyer de ces terribles irruptions qui ont tant de fois désolé l'Europe : il a donné le temps à la civilisation de faire des progrès et de perfectionner ces nouvelles armes qui nous mettent pour jamais à l'abri des Alarics et des Attilas (1).

En Espagne, les chevaliers de Calatrava, d'Alcantara et de Saint-Jacques-de-l'Épée n'ont pas rendu de moindres services à l'Europe chrétienne, en combattant les Maures et en arrêtant les conquêtes de l'islamisme. Les chevaliers chrétiens tinrent lieu des troupes soldées, et furent une espèce de milice régulière qui se transportait où le danger était le plus pressant. Les rois et les barons, obligés de licencier leurs vassaux au bout de quelques mois de service, avaient été souvent surpris par les barbares. Ce que l'expérience et le génie du temps n'avaient pu faire, la religion l'exécuta ; elle associa des hommes qui jurèrent, au nom de Dieu, de verser leur sang pour la patrie ; les chemins devinrent libres, les provinces furent purgées des brigands qui les infestaient, et les ennemis du dehors trouvèrent une digue à leurs ravages (2). Rien n'est plus admirable dans son origine que ces institutions placées sous l'influence toute-puissante des idées religieuses. Voyons-les surtout dans l'Orient, où elles ont à lutter tout ensemble contre les maladies

(1) Chateaubriand, *Génie du christianisme.*
(2) *Idem.*

terribles qui règnent dans cette contrée, et contre les ennemis implacables de la religion de Jésus-Christ. La charité chrétienne réclame toutes les affections des chevaliers, et leur demande un dévouement perpétuel pour la défense des pèlerins et le soin des malades. Les infidèles admiraient leurs vertus autant qu'ils redoutaient leur bravoure. Rien n'est plus touchant que le spectacle de ces nobles guerriers qu'on voyait tour à tour sur le champ de bataille et dans l'asile des douleurs, tantôt la terreur de l'ennemi, tantôt la consolation de tous ceux qui souffraient. Le grand maître de l'ordre militaire de Saint-Jean prenait le titre de *Gardien des pauvres de Jésus-Christ*, et les chevaliers appelaient les malades et les pauvres *nos seigneurs*. Une chose plus incroyable, le grand maître de l'ordre de Saint-Lazare, institué pour la guérison et le soulagement de la lèpre, devait être pris parmi les lépreux. Ainsi la charité des chevaliers, pour entrer plus avant dans les misères humaines, avait anobli en quelque sorte ce qu'il y a de plus dégoûtant dans les maladies de l'homme. Ce grand maître de Saint-Lazare, qui doit avoir lui-même les infirmités qu'il est appelé à soulager dans les autres, n'imite-t-il pas, autant qu'on peut le faire sur la terre, l'exemple du Fils de Dieu, qui revêtit une forme humaine pour soulager l'humanité (1)?

(1) Michaud, *Histoire des croisades*, t. V.

Les différentes phases de la vie des ordres religieux correspondent aux périodes successives de la vie générale de la chevalerie; ils commencent par l'enthousiasme le plus pur, le plus désintéressé, par un admirable dévouement de charité : les Hospitaliers, avant d'être les glorieux chevaliers de Rhodes et de Malte, et de jouer un rôle dans l'histoire, furent, comme leur nom l'indique, de simples hospitaliers, se consacrant à servir les malades en Palestine, etc. L'ordre belliqueux des chevaliers Teutoniques, qui conquit une partie du nord de l'Europe, fut fondé par quelques Allemands de Brême et de Munster qui se trouvaient au siége de Saint-Jean-d'Acre, et qui, sous leurs pauvres tentes couvertes d'une voile de vaisseau, recueillirent les pestiférés et les blessés. Les commencements des Templiers sont aussi touchants; mais bientôt se développent dans cet ordre l'ambition et la cupidité; la vaillance y subsiste toujours, mais les passions mondaines, les intérêts mondains y pénètrent de plus en plus : l'histoire de l'ordre et sa fin tragique sont là pour l'attester.

Après les ordres sérieux sont venus les ordres frivoles; les princes ont voulu s'emparer de la chevalerie qui expirait, et faire d'une puissance indépendante un instrument de leur propre puissance. Ils ont fondé des ordres dont ils étaient le centre, dont ils traçaient eux-mêmes les règlements, les statuts, dont ils déterminaient tout le cérémonial. Quelquefois, en même temps que ces ordres nou-

veaux étaient une pompe, une décoration, ils étaient un moyen politique. Ainsi la Toison d'or, qui fut surtout pour la cour de Bourgogne une occasion de déployer sa magnificence, contient dans ses règlements certains articles qui prescrivent à tous les chevaliers de faire connaître au duc de Bourgogne, chef-né de l'ordre, tout ce qui pourrait concerner la sûreté de sa personne et la sûreté de l'État; c'était donc, sous de magnifiques semblants, un moyen de politique et de police. La même injonction a été reproduite dans les ordres français. Louis XI créa son ordre de Saint-Michel par un sentiment de rivalité à l'égard du duc de Bourgogne, qui avait créé celui de la Toison d'or; l'ordre de Saint-Michel fut réuni plus tard à l'ordre du Saint-Esprit, fondé par Henri III, et tous les deux portèrent le nom d'ordres du Roi, nom convenable à cette chevalerie toute monarchique.

Enfin les ordres chevaleresques prirent une dernière forme; s'éloignant toujours de plus en plus de leur origine, ils devinrent de simples récompenses militaires, et n'eurent plus rien des anciens ordres que le nom. Tel fut l'ordre de Saint-Louis, tel est celui de la Légion d'honneur, espèce de chevalerie de l'égalité, à laquelle peuvent prétendre tous les rangs, toutes les classes, toutes les professions de la société, et qui, malgré son origine peu féodale sans doute, n'en est pas moins un ordre qui a des grades, où se trouve le ruban, dernier vestige de l'ancienne écharpe, et où, à côté du

nouveau mot *patrie*, figure le vieux mot chevaleresque *honneur* (1).

(1) M. J.-J. Ampère, *Revue des Deux-Mondes*, février 1838. Nous avons emprunté une partie des observations contenues dans ce chapitre aux articles sur la chevalerie publiés dans ce recueil par ce savant écrivain.

FIN

TABLE



